Quatre-vingt-treizième année. — N° 114. Le Numéro : 0,50 NF Dimanche 14 Mai 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

* Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.

En vente :

STATISTIQUES ET DEPENSES D'AIDE SOCIALE POUR L'ANNEE 1958

Ont été reproduits en une brochure spéciale les tableaux indiquant, pour chaque département, le nombre d'assistés, les dépenses et la part de l'Etat et des collectivités publiques dans chacune des différentes formes d'aide sociale :

Aide médicale, aide médicale aux tuberculeux, aide médicale aux malades mentaux, aide aux personnes âgées, aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes, allocation compensatrice des augmentations de loyers, aide sociale à l'enfance, aide sociale aux familles dont les soutiens indispensables effectuent leur service militaire, aide sociale à la famille, centres d'hébergement, frais d'administration et de contrôle.

Cette brochure de format in-4° raisin, tirée sur beau papier et sous couverture forte, est mise en vente sous le n° 1134-58, au prix de 1,25 NF, ou expédiée sans frais sur simple demande accompagnée du montant.

Les statistiques et dépenses d'aide sociale pour l'année 1956 ont fait l'objet de la brochure n° 1134-56 (prix : 1 NF) et celles pour l'année 1957 de la brochure n° 1134-57 (prix : 1,25 NF).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris]* à Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris [15e].)

(1 f.)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Arrêté portant nomination et cessation de fonctions au cabinet militaire du Premier ministre (p. 4387).

Arrêté portant nomination du secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (p. 4387).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 8 mai 1961 portant changement de noms (p. 4387).

Décrets portant nominations et admission à la retraite (magistrature) (p. 4387).

Décrets portant promotions et mise en disponibilité (justice musulmane) (p. 4388).

Décret supprimant des offices publics et ministériels (rectificatif) (p. 4388).

Arrêtés portant nominations (officiers publics et ministériels) (p. 4388).

Listes de classement et d'aptitude et *tableau* d'avancement (greffiers) (p. 4388).

Liste d'ancienneté et *tableau* d'avancement (interprètes judiciaires) (p. 4390).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets des 8 et 12 mai 1961 approuvant l'érection de monuments commémoratifs (p. 4391).

Décrets du 8 mai 1961 portant reconnaissance et approuvant des modifications aux statuts d'associations (établissements d'utilité publique) (p. 4392).

Arrêté du 25 avril 1961 portant approbation d'une délibération du conseil général du département de l'Oise relative à la participation au capital social de la Société d'équipement du département de l'Oise (p. 4392).

MINISTERE DES ARMEES

Décret n° 61-472 du 8 mai 1961 modifiant le décret du 26 novembre 1937 portant organisation du corps des équipages de la flotte (p. 4393).

Décret du 8 mai 1961 portant approbation d'une décision de participation financière de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (p. 4393).

Décret n° 61-473 du 10 mai 1961 relatif à certaines indemnités allouées aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air pour sujétions particulières (p. 4393).

Arrêté du 21 avril 1961 portant autorisation d'ouverture de concours en 1961 pour le recrutement de techniciens d'études et de fabrications des services techniques de l'aéronautique (p. 4394).

Tableau de départ outre-mer du 1er mai 1961 (p. 4394).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 10 mai 1961 concernant le classement de deux trésoreries générales (p. 4403).

Arrêtés du 8 mai 1961 portant ouverture, annulation et transfert de crédits (p. 4403).

Arrêtés portant ouverture de crédits et autorisation de programme (*tableaux mensuels*, mars et avril 1961) (fonds de concours et legs et donations) (p. 4404).

Arrêté portant nomination (agents comptables) (p. 4407).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 13 mai 1961 fixant la date d'ouverture des épreuves du concours d'agrégation des facultés de droit et des sciences économiques en 1961 (droit privé, droit romain-histoire du droit) (p. 4407).

Arrêté rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration centrale) (p. 4407)

Listes des candidats et candidates autorisés à prendre part aux concours d'entrée aux écoles normales supérieures (section Lettres et section Sciences) en 1961 (p. 4408).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté portant délégation de signature (p. 4392).

Arrêtés portant attribution de fonctions, affectations et admission à la retraite (aviation civile et ponts et chaussées) (p. 4392).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 61-474 du 3 mai 1961 relatif à l'organisation du marché du riz pour la campagne 1961-1962 (p. 4414).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 28 avril 1961 fixant les honoraires dus aux praticiens à l'occasion des examens prévus par l'article 293 du code de la sécurité sociale et par l'article 2 du décret du 7 janvier 1959 relatif à l'expertise médicale en matière d'assurances sociales et d'accidents du travail (p. 4414).

Arrêtés du 3 mai 1961 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 4415).

Arrêté du 3 mai 1961 portant approbation du règlement d'une caisse autonome mutualiste (p. 4415).

Arrêté portant attribution de fonctions (inspection générale de la sécurité sociale) (p. 4415).

Circulaire du 5 mai 1961 relative aux tarifs d'honoraires en matière de soins aux assurés sociaux (p. 4415). *

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté relatif à des sociétés d'habitations à loyer modéré (p. 4407).

Naturalisations, réintégrations et retrait de naturalisation (p. 4420).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Démission de membre de commission. — Convocation de commissions (p. 4425).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocation de la conférence des présidents (p. 4425).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des armées.

Avis aux candidats à l'école polytechnique (p. 4427).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif à l'organisation en 1961 de la première partie du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (section C) (p. 4427).

Annonces (p. 4428).

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 12

Avis et rapports. — Séances des 7 et 8 mars 1961. — Problème des exportations agricoles (p. 495).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

du 13 mai 1961.

Assemblée nationale. — *Projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports* (session ordinaire de 1959-1960) :

N° 40. — Annexes n°s 428 à 442 (p. 1177).
N° 41. — Annexes n°s 443 à 464 (p. 1193).
N° 42. — Annexes n°s 465 et 466 (p. 1209).
N° 43. — Annexes n°s 467 à 486 (p. 1237).
N° 44. — Annexes n°s 487 à 489 (p. 1261).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Cabinet militaire du Premier ministre.

Le Premier ministre,

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination du Premier ministre ;

Vu l'arrêté du 27 février 1961 relatif au cabinet militaire du Premier ministre,

Arrête :

Art. 1er. — Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de conseiller militaire, chef du cabinet militaire du Premier ministre, de M. le général de brigade aérienne Aubry, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — M. le vice-amiral Evenou (Jules) est nommé conseiller militaire, chef du cabinet militaire du Premier ministre.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.

Par arrêté du 13 mai 1961, M. François Ortoli, inspecteur des finances, est nommé secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 8 mai 1961 portant changement de noms.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont autorisés à substituer :

Au nom de BLUME celui de BELMONT :

1° BLUME (Jacques), né le 26 novembre 1960 à Paris (9e), demeurant à Paris (4e), 46, quai Henri-IV, agissant également au nom de son enfant mineur : Jacques-Marcel, né le 29 décembre 1944 à Grenoble (Isère) ;
2° BLUME (Joëlle), épouse ALCAN, née le 11 avril 1938 à Paris (16e), demeurant à Paris (8e), 52, rue de Moscou.

Au nom de BRASSEUR celui de BRASSEUR-KERMADEC :

BRASSEUR (Jean-Alphonse-Georges), né le 9 septembre 1914 à Verviers (Belgique), demeurant à Paris (16e), 4, rue Mignard ; agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Bénédicte-Marie, née le 4 avril 1951 à Tunis (Tunisie) ; *b*) Philippe-Jean-Georges-Charles, né le 27 avril 1955 à Hambourg (Allemagne).

Au nom de CORNICHON celui de CORNIL :

1° CORNICHON (René-Antoine), né le 30 septembre 1937 à Fontainebleau (Seine-et-Marne), demeurant à Melun (Seine-et-Marne) ;
2° CORNICHON (Gérard-André), né le 4 mai 1939 à Fontainebleau (Seine-et-Marne), demeurant à Melun (Seine-et-Marne) ;
3° CORNICHON (Janine-Alice), née le 14 janvier 1943 à Fontainebleau (Seine-et-Marne), demeurant à Melun (Seine-et-Marne), mineure représentée par le sieur Raymond Anquetin ;
4° CORNICHON (Bernard-Georges), né le 16 juin 1944 à Fontainebleau (Seine-et-Marne), mineur représenté par le sieur Raymond Anquetin.

Au nom de CUCU celui de FEROND :

CUCU (Robert-Louis), né le 19 juin 1914 à Paris (12e), demeurant à Rouen (Seine-Maritime), 256, rue Martainville, agissant également au nom de son enfant mineur : Guy-Bernard-Robert, né le 20 juin 1951 à Rouen (Seine-Maritime).

Au nom de GALLEUX celui de GALLERAY :

1° GALLEUX (Louis-Paul), né le 1er octobre 1927 à Gargenville (Seine-et-Oise), demeurant à Gargenville (Seine-et-Oise), 55, rue de la Division-Leclerc ;
2° GALLEUX (Odette-Henriette), née le 31 juillet 1929 à Gargenville (Seine-et-Oise), demeurant à Yaoundé (Cameroun), 290, quartier de Kibri ;
3° GALLEUX (Marcel-Michel), né le 26 décembre 1932 à Gargenville (Seine-et-Oise), demeurant à Gargenville (Seine-et-Oise), 21, avenue Lucie-Desnos.

Au nom de GOLDBERG celui de GUILBERT :

GOLDBERG (Roger-Pierre), né le 2 septembre 1936 à Paris (9e), demeurant à Paris (8e), 3, avenue Van-Dyck.

Au nom de NICOLE celui de BATTIFOY :

NICOLE (Yvette), née le 24 avril 1945 à Saint-Quentin (Aisne), demeurant à Walincourt (Nord), 3, rue Paul-Bert, mineure représentée par le sieur Florent BATTIFOY.

Au nom de PENACEQUE celui de BLINTZ :

PENACEQUE (Erika-Geneviève-Marie), née le 18 mai 1956 à Rabat (Maroc), demeurant à Mulhouse (Haut-Rhin), 53, rue des Vergers, mineure représentée par le sieur René BLINTZ.

Au nom de WAJNSZTAJN celui de VARLIN :

WAJNSZTAJN (Maurice), né le 3 août 1930 à Paris (12e), demeurant à Paris (5e), 8, rue de Navarre, agissant également au nom de son enfant mineure Véronique-Elisabeth-Dany, née le 17 février 1960 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Art. 2. — Conformément à l'article 8 de la loi du 11 germinal an XI, complété par l'ordonnance du 23 août 1958, la mention en marge des actes de l'état civil du nouveau nom conféré par le présent décret ne pourra être requise par le procureur de la République du lieu du domicile qu'après l'expiration du délai d'un an fixé par ladite loi et sur justification qu'aucune opposition n'aura été formée devant le Conseil d'Etat.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mai 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

EDMOND MICHELET.

Décret du 28 avril 1961 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 28 avril 1961, M. Herisson, magistrat du siège du deuxième grade de la hiérarchie de l'ancien cadre d'outre-mer, atteint par la limite d'âge en cours de détachement auprès du Premier ministre pour exercer des fonctions judiciaires dans la République malgache, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 1961, date à laquelle il a été remis à la disposition du Gouvernement français.

Décrets du 13 mai 1961 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 13 mai 1961 :

M. Cristiani, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Saint-Etienne, à la suite, détaché auprès du ministère des affaires étrangères en vue d'exercer des fonctions judiciaires au Maroc, est nommé procureur de la République près le tribunal de grande instance de Chaumont, en remplacement de M. Laroze, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Cristiani, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Chaumont, sera, à compter de son installation dans ses nouvelles fonctions, maintenu en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères.

M. Cristiani, placé en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères en vue d'exercer des fonctions judiciaires au Maroc, est nommé procureur de la République près le tribunal de grande instance de Chaumont, à la suite, dans les conditions prévues à l'article 5 de la loi du 2 août 1957.

M. Gros, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bône, est nommé procureur de la République près le tribunal de grande instance de Chaumont, en remplacement de M. Cristiani.

Par décret en date du 13 mai 1961 :

M. Boyer, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nîmes, à la suite, détaché auprès du ministère des affaires étrangères en vue d'exercer des fonctions judiciaires au Maroc, est nommé procureur de la République près le tribunal de grande instance de Thonon, en remplacement de M. Corlin, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel d'Oran.

M. Boyer, nommé procureur de la République près le tribunal de grande instance de Thonon, sera, à compter de son installation dans ses nouvelles fonctions, maintenu en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères.

M. Boyer, placé en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères en vue d'exercer des fonctions judiciaires au Maroc, est nommé procureur de la République près le tribunal de grande instance de Thonon, à la suite, dans les conditions prévues à l'article 5 de la loi du 2 août 1957.

M. Blaes, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bonneville, est nommé procureur de la République près le tribunal de grande instance de Thonon, en remplacement de M. Boyer.

Décret du 6 mai 1961 portant promotion de classe de cadis juges.

Par décret en date du 6 mai 1961 :

Sont promus à la hors-classe de leur grade pour compter du 31 décembre 1960 :

M. Khelladi Mohamed ben Ahmed, cadi juge de 1re classe de la mahakma malékite de Blida, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement numérique de M. Kahli Nouar, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Ettayeb El Hocine, cadi juge de 1re classe de la mahakma malékite de Mostaganem, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement numérique de M. Laidi Ahmed, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Takarli Khélil, cadi juge de 2e classe de la mahakma malékite d'Alger, 2e circonscription, inscrit au tableau d'avancement, est promu à la 1re classe de son grade pour compter du 28 novembre 1960, en remplacement numérique de M. Chergui Hacène, qui a été élevé à la hors-classe.

Sont promus à la 1re classe de leur grade pour compter du 31 décembre 1960 :

M. Bentoumi Larbi, cadi juge de 2e classe de la mahakma malékite de l'Arba, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement numérique de M. Khelladi Mohamed ben Ahmed, qui est élevé à la hors-classe.

M. Denia Zidane, cadi juge de 2e classe de la mahakma malékite d'Oran, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement numérique de M. Ettayeb El Hocine, qui est élevé à la hors-classe.

Décret du 6 mai 1961 plaçant un cadi notaire en position de disponibilité.

Par décret en date du 6 mai 1961, M. Salhi Mamoune, précédemment cadi notaire de la mahakma de Port-Gueydon, en disponibilité, est placé à nouveau, sur sa demande, en position de disponibilité pour une durée de dix-huit mois, à compter du 31 mai 1961.

Décrets du 6 mai 1961 plaçant des bachadels en position de disponibilité.

Par décret en date du 6 mai 1961, M. Nedjahi Belkacem, précédemment bachadel à la mahakma malékite de Boghari, en disponibilité, est placé à nouveau, sur sa demande, en position de disponibilité pour une durée de deux ans, à compter du 1er avril 1960.

Par décret en date du 6 mai 1961, M. El Houari Abdelkader, précédemment bachadel à la mahakma malékite de Cherchell, en disponibilité, est placé à nouveau, sur sa demande, en position de disponibilité pour une durée de trois ans, à compter du 22 septembre 1960.

Par décret en date du 6 mai 1961, M. Gharib Abdelaziz, précédemment bachadel à la mahakma malékite d'Arris, en disponibilité, est placé à nouveau, sur sa demande, en position de disponibilité pour une durée de deux ans, à compter du 1er mars 1960.

Par décret en date du 6 mai 1961, M. Mentfakh Ahmed, précédemment adel à la mahakma malékite de Mazouna, en disponibilité, est placé à nouveau, sur sa demande, en position de disponibilité pour une durée de trois ans, à compter du 5 août 1960.

Décret supprimant des offices publics et ministériels.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 avril 1961, page 3636, 1re colonne, 10e alinéa, commençant par « Me Villin paiera 22.890 NF », 2e ligne :

Au lieu de :

« ... Lecoq, Planté et Guillot paieront chacun 2.300 NF ; Mes Jamet, Lacroix, Fruchon et Houelleu paieront chacun 100 NF ... ».

Lire :

« ... Lecocq et Planté paieront chacun 2.300 NF ; Mes Guillot, Jamet, Lacroix, Fruchon et Houelleu paieront chacun 100 NF ... ».

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 13 mai 1961, sont nommés :

M. Armengau (Christian-Jean), notaire à Aïn-Beida, en remplacement de M. Sevenery (Claude-Gabriel), mis en disponibilité pour raison de santé.

M. Benichou (Joseph), notaire à Colomb-Béchar, en remplacement de M. Zenati (Messaoud-Paul-Abnir), considéré comme démissionnaire par arrêté du 16 février 1961.

M. Bouamra Khoris, notaire à Mercier-Lacombe, en remplacement de M. Allegret (Jean), nommé à d'autres fonctions.

M. Challane Rachid, notaire à Laghouat, en remplacement de M. Torrent (Paul-Auguste-Maurice), nommé à d'autres fonctions.

M. Choukroun (Joseph), notaire à Aumale, en remplacement de M. Mateu (Thomas), nommé à d'autres fonctions.

M. Meyzen (René-André), notaire à Blida, en remplacement de M. Perez (Raymond-Jean), décédé.

M. Montjat (Albert), notaire à Bône, en remplacement de M. Gelas (Joseph-Henri), dont la démission a été acceptée par arrêté du 29 novembre 1960.

M. Pariente (Rolland-Salomon), notaire à Sidi-Bel-Abbès, en remplacement de M. Plat (Maurice-Privat-Victor), nommé à d'autres fonctions.

M. Souami Salem, notaire à Akbou, en remplacement de M. Lafage (Paul-Yves), nommé à d'autres fonctions.

Par arrêté du 13 mai 1961, sont nommés :

M. Goetz (Georges-Valentin), notaire à Orbey (Haut-Rhin), en remplacement de M. Cuny (Jean-François), dont la démission a été acceptée par arrêté du 29 novembre 1960.

M. Meyer (Roland-Alexandre-Henri), notaire à Grostenquin (Moselle), en remplacement de M. Zerger (René-Joseph-Gabriel-Marie), nommé à d'autres fonctions.

Par arrêté du 13 mai 1961, sont nommés :

M. Eddaikra Mostefa, huissier de justice à Duperré, en remplacement de M. Kadi Hanifi Benamar, nommé à d'autres fonctions.

M. Hamdi Embarek, huissier de justice à Saint-Arnaud, en remplacement de M. Tristani (Martin-Marius), nommé à d'autres fonctions.

Greffiers.

LISTE DE CLASSEMENT DES GREFFIERS TITULAIRES DE CHARGE D'ALGÉRIE POUR L'ANNÉE 1961.

I. — *Greffiers en chef.*

a) 1re classe.

1 MM. Tolila, greffier en chef de la cour d'appel d'Alger.
2 Meyer, greffier en chef du tribunal de grande instance d'Alger.
3 Voirin, greffier en chef du tribunal de commerce d'Alger.
4 Drai, greffier en chef du tribunal de grande instance de Philippeville.
5 Mingalon, greffier en chef du tribunal de grande instance de Guelma.
6 Murciano, greffier en chef du tribunal de commerce d'Oran.
7 Houari, greffier en chef du tribunal de grande instance d'Oran.
8 Croze, greffier en chef du tribunal de commerce de Bône.

b) 2e classe.

1 MM. Bousquet, greffier en chef du tribunal de grande instance de Tizi-Ouzou T. 1957.
2 Castelli, greffier en chef du tribunal de grande instance de Mostaganem T. 1958.
3 Levy, greffier en chef du tribunal de grande instance de Bône T. 1959.
4 Ben Mansour, greffier en chef du tribunal de grande instance de Sétif T. 1960.
5 Legras, greffier en chef de la cour d'appel d'Oran T. 1960.
6 Parahy, greffier en chef du tribunal de commerce de Constantine.
7 Brut, greffier en chef de la cour d'appel de Constantine.
8 Benzernadji, greffier en chef du tribunal de grande instance de Constantine.
9 Boualla, greffier en chef du tribunal de grande instance de Tiaret.
10 Bentobji, greffier en chef du tribunal de grande instance de Batna.
11 Mondou, greffier en chef du tribunal de grande instance de Bougie.
12 Cazali, greffier en chef du tribunal de grande instance de Tlemcen.
13 Simonetti, greffier en chef du tribunal de grande instance de Blida.
14 Marquet (François), greffier en chef du tribunal de grande instance de Sidi-Bel-Abbès.
15 Dib Bachir, greffier en chef du tribunal de grande instance de Mascara.

II. — *Greffiers de tribunal d'instance.*

a) 1re classe.

1 MM. Giudici, greffier du tribunal d'instance de Maison-Carrée.
2 Porchel, greffier du tribunal d'instance d'Alger-Mustapha.
3 Benhamza, greffier du tribunal d'instance d'Alger-Bab-el-Oued.
4 Emsellem, greffier du tribunal d'instance de Mostaganem.
5 Bech, greffier du tribunal d'instance d'Alger-Le Hamma.
6 Achache, greffier du tribunal d'instance d'Oran-Ouest.
7 Ayoun, greffier du tribunal d'instance de Koléa.
8 Nounou, greffier du tribunal d'instance de Sidi-Bel-Abbès.
9 Letheulle, greffier du tribunal d'instance d'Alger-Bab-Azoun.
10 Kerras, greffier du tribunal d'instance d'Oran-Est.
11 Cherfaoui, greffier du tribunal d'instance de Tizi-Ouzou.
12 Boukaddoum, greffier du tribunal d'instance de Collo.
13 Chergui, gerffier du tribunal d'instance de Montagnac.
14 Rosado, greffier du tribunal d'instance de Souk-Ahras.
15 Fares, greffier du tribunal d'instance d'El Kseur.
16 Hanniche, greffier du tribunal d'instance de Bordj-Bou-Arréridj.
17 Duplan, greffier du tribunal d'instance de Khroub.
18 Bouvier, greffier du tribunal d'instance de Blida.
19 Sekfali, greffier du tribunal d'instance d'Affreville.
20 Oussedik, greffier du tribunal d'instance d'Alger (simple police).
21 Saadi, greffier du tribunal d'instance de Constantine.
22 Bontemps, greffier du tribunal d'instance d'Aumale.
23 Bouteflika, greffier du tribunal d'instance d'Aïn-Temouchent.
24 Scarpitta, greffier du tribunal d'instance de Bône.
25 Hannoun, greffier du tribunal d'instance de Duvivier.
26 Magnol, greffier du tribunal d'instance de Touggourt.
27 Karadja, greffier du tribunal d'instance de Bou-Kanéfis.
28 Lounici, greffier du tribunal d'instance de Chéragas.
29 Messaoud Nacer, greffier du tribunal d'instance de Relizane.
30 Schuster, greffier du tribunal d'instance de Teniet-el-Haâd.

b) 2e classe.

1 MM. Messaour, greffier du tribunal d'instance de Bordj-Menaiel T. 1960.
2 Sari, greffier du tribunal d'instance de Tlemcen T. 1960.
3 Medjaoui, greffier du tribunal d'instance de Marengo T. 1961.
4 Grisoni, greffier du tribunal d'instance de Philippeville.
5 Souilamas, greffier du tribunal d'instance de Sétif.
6 Si Amer, greffier du tribunal d'instance de Perrégaux.
7 Bahri, greffier du tribunal d'instance de Khenchela.
8 Rafel, greffier du tribunal d'instance de Palestro.
9 Fenech, greffier du tribunal d'instance de Jemmapes.
10 Lliteras, greffier du tribunal d'instance de Bouira.
11 Mingalon, greffier du tribunal d'instance d'Oued-Zenati.
12 Bendjelida, greffier du tribunal d'instance de Périgotville.
13 Brahimi, greffier du tribunal d'instance de Bougie.
14 Belfares, greffier du tribunal d'instance de Lafayette.
15 Siada Halmi, greffier du tribunal d'instance de Batna.
16 El-Baz, greffier du tribunal d'instance de Tiaret.
17 MM. Meftah, greffier du tribunal d'instance de Saint-Denis-du-Sig.
18 Zekri, greffier du tribunal d'instance d'Aflou.
19 Mazouzi, greffier d'instance de Vialar.
20 Chicheportiche, greffier d'instance de l'Arba.

c) 3e classe.

1 MM. Azani Mohammed, greffier du tribunal d'instance de Médéa T. 1961.
2 Ould-Ali Mohand, greffier du tribunal d'instance de Mascara T. 1961.
3 Kebbab, greffier du tribunal d'instance de Tébessa.
4 Merad, greffier du tribunal d'instance de Biskra.
5 Belkheir, greffier du tribunal d'instance de Trézel.
6 Guedj (Max), greffier du tribunal d'instance de Mondovi.
7 Ammarguellat, greffier du tribunal d'instance d'Arzew.
8 Simon, greffier du tribunal d'instance de Colomb-Béchar.
9 Sultan, greffier du tribunal d'instance de Palikao.
10 Lascar, greffier du tribunal d'instance d'Aïn-el-Arba.
11 Choukroun (Albert), greffier du tribunal d'instance de Cassaigne.
12 Bendeddouche Redouane, greffier du tribunal d'instance d'Inkermann.

TABLEAU D'AVANCEMENT DES GREFFIERS TITULAIRES DE CHARGE D'ALGÉRIE POUR L'ANNÉE 1960

(Les inscriptions sont publiées par ordre alphabétique [art. 9 du décret du 27 juillet 1949].)

A. — *Greffiers en chef de 2e classe inscrits pour la 1re classe.*

Tableau de 1957.

M. Bousquet (Marius), greffier en chef du tribunal de grande instance de Tizi-Ouzou.

Tableau de 1958.

M. Castelli (Edmond), greffier en chef du tribunal de grande instance de Mostaganem.

Tableau de 1959.

M. Levy, greffier en chef du tribunal de grande instance de Bône.

Tableau de 1960.

MM.
Ben Mansour, greffier en chef du tribunal de grande instance de Sétif.
Legras, greffier en chef de la cour d'appel d'Oran.

Tableau de 1961.

Néant.

B. — *Greffiers de tribunal d'instance de 2e classe inscrits pour la 1re classe.*

Tableau de 1960.

MM.
Messaour, greffier du tribunal d'instance de Bordj-Ménaïel.
Sari, greffier du tribunal d'instance de Tlemcen.

Tableau de 1961.

M. Medjaoui, greffier du tribunal d'instance de Marengo.

C. — *Greffiers de tribunal d'instance de 3e classe inscrits pour la 2e classe.*

Tableau de 1961.

MM.
Azani Mohammed, greffier du tribunal d'instance de Médéa.
Ould Ali Mohand, greffier du tribunal d'instance de Mascara.

LISTE D'APTITUDE DES GREFFIERS DU TRIBUNAL D'INSTANCE ET DES GREFFIERS FONCTIONNAIRES D'ALGÉRIE AUX FONCTIONS DE GREFFIER EN CHEF

(Art. 5, 6 et 14 du décret du 26 novembre 1956.)

MM.
Aboura, greffier de chambre au tribunal de grande instance de Tlemcen (admis à l'examen professionnel).
Adda Chaloum, greffier de chambre à la cour d'appel d'Alger (tableau de 1957).
Bahri Rabah, greffier du tribunal d'instance de Khenchela (tableau de 1958).
Bech (Eugène), greffier du tribunal d'instance d'Alger-Le Hamma (tableau de 1955).
Cheriak Amor, greffier de chambre au tribunal de grande instance de Constantine (tableau de 1959).
Fenech, greffier du tribunal d'instance de Jemmapes (tableau de 1959).

Grisoni, greffier du tribunal d'instance de Philippeville (tableau de 1959).
Guedj, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Oran (admis à l'examen professionnel).
Hâlimi, greffier de chambre à la cour d'appel de Constantine (tableau de 1961).
Kebir, greffier de chambre à la cour d'appel d'Alger (admis à l'examen professionnel).
Labbouz, greffier de chambre à la cour d'appel d'Oran (tableau de 1958).
Laroussi, greffier de chambre à la cour d'appel de Constantine (admis à l'examen professionnel).
Lliteras, greffier du tribunal d'instance de Bouira (admis à l'examen professionnel).
Mingalon (André), greffier du tribunal d'instance d'Oued-Zénati (tableau de 1961).
Mohamed-Azizi Ahmed, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Orléansville (admis à l'examen professionnel).
Nadal, greffier de chambre à la cour d'appel d'Alger (admis à l'examen professionnel).
Souilamas Mohammed, greffier du tribunal d'instance de Sétif (tableau de 1958).
Siamer Mohand, greffier du tribunal d'instance de Perrégaux (tableau de 1958).
Tamani, greffier de chambre au tribunal de grande instance de Tizi-Ouzou (tableau de 1957).
Yaiche, greffier de chambre à la cour d'appel de Constantine (admis à l'examen professionnel).

LISTE SPÉCIALE DE CLASSEMENT DES GREFFIERS FONCTIONNAIRES D'ALGÉRIE AUTORISÉS A OBTENIR UN POSTE DE GREFFIER DE TRIBUNAL D'INSTANCE

(Art. 3 du décret du 26 novembre 1956.)

ANNÉE 1957

Pour la 1re classe des greffiers de tribunal d'instance.

M. Aeby, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Oran.

Pour la 2e classe des greffiers de tribunaux d'instance.

Néant.

Pour la 3e classe des greffiers de tribunaux d'instance.

MM.
Benyoucef, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Alger.
Cohen-Stora, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Alger.
Labbouz, greffier de chambre à la cour d'appel d'Oran.
Partouche, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Oran.

ANNÉE 1958

Pour la 1re classe des greffiers de tribunaux d'instance.

Néant.

Pour la 2e classe des greffiers de tribunaux d'instance.

MM.
Baille, greffier de chambre au tribunal de commerce d'Alger.
Benayad, greffier de chambre au tribunal de grande instance de Constantine.
Benhamza, greffier de chambre au tribunal de grande instance de Blida.
Ouazan, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Alger.

Pour la 3e classe des greffiers de tribunaux d'instance.

MM.
Talhaiti, greffier de chambre au tribunal de grande instance de Mostaganem.
Trosa, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Alger.

ANNÉE 1959

Pour la 1re classe des greffiers de tribunaux d'instance.

M. Karsenty, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Oran.

Pour la 2e classe des greffiers de tribunaux d'instance.

MM.
Hallouche, greffier de chambre à la cour d'appel d'Oran.
Gaid, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Alger.
Luccioni, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Alger.
Delhoum, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Alger.
Tamani, greffier de chambre au tribunal de grande instance de Tizi-Ouzou.
Carigt, greffier de chambre au tribunal de grande instance de Constantine.
Aoun, greffier de chambre au tribunal de commerce d'Alger.
Mesbah, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Alger.
Challel, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Alger.

Pour la 3e classe des greffiers de tribunaux d'instance.

MM.
Mouhoub, greffier de chambre au tribunal de grande instance de Tizi-Ouzou.
Ouldali, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Alger.

ANNÉE 1960

Pour la 1re classe des greffiers de tribunaux d'instance.

Néant.

Pour la 2e classe des greffiers de tribunaux d'instance.

MM.
Ghernaout, greffier de chambre au tribunal de grande instance de Tlemcen.
Halimi, greffier de chambre à la cour d'appel de Constantine.

Pour la 3e classe des greffiers de tribunaux d'instance.

M. Bouabdallah, greffier de chambre au tribunal de grande instance de Tlemcen.

ANNÉE 1961

Pour la 1re classe des greffiers de tribunaux d'instance.

Néant.

Pour la 2e classe des greffiers de tribunaux d'instance.

Néant.

Pour la 3e classe des greffiers de tribunaux d'instance.

M. Piessens, greffier de chambre au tribunal de grande instance de Blida.

Liste annuelle d'ancienneté des interprètes judiciaires d'Algérie.

ANNÉE 1961

Intreprètes judiciaires de 1re classe.

MM.
1 Tiar Mohamed, interprète judiciaire à la cour d'appel d'Alger.
2 Hassen Khodja Hamdane, interprète judiciaire à Blida.
3 Rahal Abdallah, interprète judiciaire à Mascara.
4 Kellal El Menouar, interprète judiciaire à Relizane.
5 Campagnac (Etienne), interprète judiciaire à la cour d'appel d'Oran.
6 Benchehida Abdellatif, interprète judiciaire à Oran.
7 Tidafi Touhami, interprète judiciaire à Mostaganem.
8 Brincat (Marcel), interprète judiciaire à Alger.
9 Neukirch (Daniel), interprète judiciaire à Alger.
10 Cini (Charles), interprète judiciaire à Tlemcen.
11 Callige Lucien), interprète judiciaire à Tiaret.
12 Amara Méziane, interprète judiciaire à Bordj-Menaiel.
13 Auclair (Guy), interprète judiciaire à la cour d'appel de Constantine.
14 Taleb Abderrahmane, interprète judiciaire à Boufarik.
15 Aslaoui Mostéfa, interprète judiciaire à Orléansville.
16 Djebarri Ahmed, interprète judiciaire à Sidi-Bel-Abbès.

Interprètes judiciaires de 2e classe.

MM.
1 Hacène Ali, interprète judiciaire à Constantine.
2 Lahlou Mohand, interprète judiciaire à Souk-Ahras.
3 Aberkane Mokhtar, interprète judiciaire au Kroub.
4 Zehar Aïssa, interprète judiciaire à Bordj-Bou-Arréridj.

5 Larfaoui Ali, interprète judiciaire à Bône.
6 Hamdiken Mohammed, interprète judiciaire à Batna.
7 Belkessam Belkacem, interprète judiciaire à Miliana.
8 Illoul Saïd, interprète judiciaire à Tizi-Ouzou.
9 Josserand (Roger), interprète judiciaire à Berrouaghia.
10 Bouzar Slimane, interprète judiciaire à Affreville.
11 Rouifed Ahmed, interprète judiciaire à Guelma.
12 Abdelmoumene Djamel Eddine, interprète judiciaire à Médéa.
13 Benmeni Mohamed, interprète judiciaire à Cassaigne.

Interprètes judiciaires de 3e classe (2e échelon).

MM.
1 Rabia Mahieddine, interprète judiciaire à Aïn-Témouchent.
2 Benyezzar Youcef Boulakhras, interprète judiciaire à Mila.
3 Alonso (Charles), interprète judiciaire à Biskra.
4 Bouguerroua Amar, interprète judiciaire à Collo.
5 Benmyara (Samuel), interprète judiciaire à Saint-Denis-du-Sig.
6 Hadjadji Smain, interprète judiciaire à Marengo.
7 Zekri Ouiddir, interprète judiciaire à Maison-Carrée.
8 Timsit (Charles), interprète judiciaire à Nemours.
9 Zekri (Fernand), interprète judiciaire à Cheragas.
10 Saya (David), interprète judiciaire à Boghari.
11 Cohen (Maurice), interprète judiciaire à l'Arba.
12 Djebailli Mohamed, interprète judiciaire à Palikao.
13 De Lapeyre (Maurice), interprète judiciaire à Arzew.
14 Meyer (René), interprète judiciaire à Koléa.
15 Zerdab Salah, interprète judiciaire à Bougie.
16 Antoni (Dominique), interprète judiciaire à Jemmapes.
17 Attiz (Brahim), interprète judiciaire à Lourmel.
18 Faglin (Georges), interprète judiciaire à Palestro.
19 Adda (Edouard), interprète judiciaire à Khenchela.
20 Tidjani Abdelkader, interprète judiciaire à Oued-Fodda.
21 Benfeghoul Miloud, interprète judiciaire à Inkermann.
22 Merad Ahmed, interprète judiciaire à Marnia.
23 Noui Mehidi Khaled, interprète judiciaire à Châteaudun-du-Rhumel.
24 Mohamedi Mostéfa, interprète judiciaire à Bou-Saada.
25 Bouroïba Abdelkader, interprète judiciaire à Télagh.
26 Rahal Khatir, interprète judiciaire à Mercier-Lacombe.
27 Legoui Ali, interprète judiciaire à Laghouat.
28 Lomri Tameur, interprète judiciaire à M'Sila.
29 Kara Slimane, interprète judiciaire à Sainte-Barbe-du-Tlélat.
30 Tiar Mohamed, interprète judiciaire à Menerville.
31 Mercuri (Toussaint), interprète judiciaire à Condé-Smendou.
32 Aiache Eliaou, interprète judiciaire à Saint-Cloud.
33 Kabbes Mohammed, interprète judiciaire à Touggourt.
34 Souami Hamana, interprète judiciaire à Djidjelli.
35 Bencharif Abdelsselem, interprète judiciaire à Aïn-M'Lila.

Interprètes judiciaires de 3e classe (1er échelon).

MM.
1 Hassani Abderrahmane, interprète judiciaire à Philippeville, tableau de 1958.
2 Benichou (Martial), interprète judiciaire à Montagnac, tableau de 1958.
3 Fardeheb Boumediene, interprète judiciaire à Saïda, tableau de 1959.
4 Rouifed Arezki, interprète judiciaire à Michelet, tableau de 1959.
5 Roussel (Joseph), interprète judiciaire à Colomb-Béchar, tableau de 1959.
6 Abdelouahab Abdelouahab, interprète judiciaire à Bouira, tableau de 1959.
7 Hadj Hamou Mahieddine, interprète judiciaire à Tablat, tableau de 1959.
8 Bouzar Mohammed, interprète judiciaire à Trezel, tableau de 1959.
9 Khelia el Hachemi, interprète judiciaire à Duperré, tableau de 1959.
10 Kefif Abdelkrim, interprète judiciaire à Zemmora, tableau de 1959.
11 Lavallée (René), interprète judiciaire à Oued-Athménia, tableau de 1959.
12 Habiles Mohammed, interprète judiciaire à Mondovi, tableau de 1959.
13 Khaznadar Abdelaziz, interprète judiciaire à Fedj-M'Zala, tableau de 1959.
14 Hamadache Mansour, interprète judiciaire à El-Kseur, tableau de 1961.
15 Kerouani Ahmed, interprète judiciaire à Perigotville, tableau de 1961.
16 Hamouda Amar, interprète judiciaire à El-Arrouch.
17 Adda (Julien), interprète judiciaire à Aïn-Beida.
18 Malek Mohammed, interprète judiciaire à Aumale.
19 Lopez (Fernand), interprète judiciaire à Frenda.
20 Drif Abdelkader, interprète judiciaire à Aïn-el-Arba.

TABLEAU D'AVANCEMENT DES INTERPRÈTES JUDICIAIRES

Interprètes judiciaires appartenant au 1er échelon de la 3e classe, inscrits pour le 2e échelon.

Tableau de 1958.

MM.
Benichou (Martial), interprète judiciaire à Montagnac.
Hassani Abderrahmane, interprète judiciaire à Philippeville.

Tableau de 1959.

MM.
Abdelouahab Abdelouahab, interprète judiciaire à Bouira.
Bouzar Mohammed, interprète judiciaire à Trézel.
Fardeheb Boumediene, interprète judiciaire à Saïda.
Habiles Mohammed, interprète judiciaire à Mondovi.
Hadjhammou Mahieddine, interprète judiciaire à Tablat.
Kefif Abdelkrim, interprète judiciaire à Zemmora.
Khaznadar Abdelaziz, interprète judiciaire à Fedj-M'zala.
Khelia el Hachemi, interprète judiciaire à Duperré.
Lavallée (René), interprète judiciaire à Oued-Athménia.
Rouifed Arezki, interprète judiciaire à Michelet.
Roussel (Joseph), interprète judiciaire à Colomb-Béchar.

Tableau de 1960.

Néant.

Tableau de 1961.

MM.
Hamadache Mansour, interprète judiciaire à El-Kseur.
Kerouani Ahmed, interprète judiciaire à Périgotville.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 8 mai 1961 approuvant l'érection à Château-Thierry (Aisne) d'un monument dédié à la 3e division d'infanterie américaine.

Par décret en date du 8 mai 1961, pris en application des dispositions du décret du 16 janvier 1947 portant réglementation pour l'érection de monuments commémoratifs, est approuvée l'érection à Château-Thierry (Aisne) d'un monument dédié à la 3e division d'infanterie américaine.

Décret du 8 mai 1961 approuvant l'érection dans la commune de Saint-Amand-les-Eaux (Nord) d'un monument à la mémoire de Jean Jaurès.

Par décret en date du 8 mai 1961, pris en application des dispositions du décret du 16 janvier 1947 portant réglementation pour l'érection de monuments commémoratifs, est approuvée l'érection à Saint-Amand-les-Eaux (Nord) d'un monument à la mémoire de Jean Jaurès.

Décret du 8 mai 1961 approuvant l'érection dans la commune de Katzenthal (Haut-Rhin) d'un monument à la mémoire des morts des deux guerres.

Par décret en date du 8 mai 1961, pris en application des dispositions du décret du 16 janvier 1947 portant réglementation pour l'érection de monuments commémoratifs, est approuvée l'érection à Katzenthal (Haut-Rhin) d'un monument aux morts des deux guerres.

Décret du 8 mai 1961 approuvant l'érection dans la commune de Manspach (Haut-Rhin) d'un monument aux morts des deux guerres.

Par décret en date du 8 mai 1961, pris en application des dispositions du décret du 16 janvier 1947 portant réglementation pour l'érection de monuments commémoratifs, est approuvée l'érection à Manspach (Haut-Rhin) d'un monument aux morts des deux guerres.

Décret du 12 mai 1961 approuvant l'érection dans le square Lamartine, à Paris (16e), d'un monument commémoratif.

Par décret du 12 mai 1961, pris en application des dispositions du décret du 16 janvier 1947 portant réglementation pour l'érection de monuments commémoratifs, est approuvée l'érection dans le square Lamartine, à Paris (16e), d'un monument à la mémoire de Juan-Pedro Caballero, héros paraguayen.

Décret du 8 mai 1961 portant reconnaissance d'une association déclarée comme établissement d'utilité publique.

Par décret en date du 8 mai 1961, l'association déclarée dite Association du patronage Saint-Pierre, dont le siège est à Nice, a été reconnue comme établissement d'utilité publique.

Décrets du 8 mai 1961 approuvant les modifications apportées aux statuts d'associations reconnues d'utilité publique.

Par décret en date du 8 mai 1961, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Orphelinat maçonnique, dont le siège est à Paris.

Par décret en date du 8 mai 1961, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Société pour la propagation des langues étrangères en France, dont le siège est à Paris.

Par décret en date du 8 mai 1961, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Œuvre des saints anges, dont le siège est à Paris.

Par décret en date du 8 mai 1961, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Société des foyers de l'Union franco-américaine, dont le siège est à Paris et qui s'intitulera désormais Association des foyers de jeunes.

Par décret en date du 8 mai 1961, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Société protectrice des animaux, dont le siège est à Paris.

Par décret en date du 8 mai 1961, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Comité d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse du département de la Lozère, dont le siège est à Antrenas (Lozère) et qui s'intitulera désormais Association lozérienne de lutte contre les fléaux sociaux.

Par décret en date du 8 mai 1961, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Les Grands Mutilés (fédération nationale des plus grands invalides de guerre), dont le siège est à Paris.

Approbation d'une délibération du conseil général du département de l'Oise relative à sa participation au capital social de la Société d'équipement du département de l'Oise.

Par arrêté en date du 25 avril 1961, a été approuvée la délibération par laquelle le conseil général du département de l'Oise a décidé de participer à concurrence de 92.500 NF au capital social de la Société d'équipement du département de l'Oise.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Délégation de signature.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu l'arrêté du 23 janvier 1959 portant délégation de signature du ministre des travaux publics et des transports aux directeurs d'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile ainsi qu'à leurs adjoints,

Arrête :

Art. 1er. — L'article 7 de l'arrêté susvisé du 23 janvier 1959 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 7.* — En cas d'empêchement de M. Bulin, la délégation prévue à l'article 6 ci-dessus sera exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Akar, administrateur civil chargé des fonctions de sous-directeur pour les questions administratives et financières, par M. Florisoone, ingénieur en chef de la navigation aérienne chargé des fonctions de sous-directeur pour les questions relatives à l'exploitation, et par M. de Foresta, ingénieur en chef de la navigation aérienne chargé des fonctions de sous-directeur pour les questions relatives aux équipements ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1961.

ROBERT BURON.

Aviation civile.

Par arrêté en date du 17 avril 1961, en application de l'article 14 du code des pensions civiles et militaires de retraite, M. Marrot (Victor), ingénieur des travaux de la navigation aérienne (branche Exploitation et circulation aérienne), est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 1961.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 24 avril 1961, les ingénieurs généraux des ponts et chaussées ci-après désignés ont été attachés au conseil général des ponts et chaussées :

MM. Varlet, Duffaut, Besson.

Par arrêté du 24 avril 1961, les ingénieurs des ponts et chaussées dont les noms suivent, nommés à ce grade par le décret du 18 avril 1961, ont reçu, à compter du 1er avril 1961, les affectations suivantes :

MM. Schluck (Henri) : Gers, service ordinaire, arrondissement Sud, à Auch.

Masson (Alain) : mis à la disposition du ministère des affaires étrangères en vue de servir au Maroc.

Petibon (André) : mis à la disposition de l'Organisation commune des régions sahariennes.

Delatronchette (Raymond) : mis à la disposition du ministère de l'intérieur.

Jollivet (Adolphe) : Indre, service spécial des bases aériennes, à Châteauroux.

Huin (René) : Haute-Saône, service ordinaire, arrondissement Ouest, à Vesoul.

Des arrêtés plaçant MM. Masson, Petibon et Delatronchette dans la position réglementaire de détachement interviendront ultérieurement.

Par arrêté en date du 24 avril 1961, M. Piquemal, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Quimper, ayant rang et prérogatives d'ingénieur général des ponts et chaussées, a été désigné à ce titre comme adjoint à l'ingénieur général chargé de la 7e circonscription d'inspection générale des services des ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 24 avril 1961, M. Gazet, ingénieur général des ponts et chaussées de 1re classe, 2e échelon, a été chargé, à compter du 7 avril 1961, de la 7e circonscription d'inspection générale des services ordinaires des ponts et chaussées, en remplacement de M. Thirion, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté en date du 24 avril 1961, M. Vergne, ingénieur des ponts et chaussées à Dijon, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, a été chargé, pour compter du 1er mai 1961, des fonctions de secrétaire de la 5e section du conseil général des ponts et chaussées à Paris.

Par arrêté en date du 26 avril 1961, M. Laurent (Paul), ingénieur en chef des ponts et chaussées, et M. Vinciguerra (Antoine), ingénieur des ponts et chaussées à la 1re circonscription électrique à Paris, ont été attachés, en sus de leurs attributions actuelles, au service du contrôle de l'électrification des chemins de fer de la Société nationale des chemins de fer français à compter du 15 mars 1961.

L'arrêté du 30 septembre 1958 relatif à l'organisation du contrôle de l'électrification des chemins de fer français a été modifié en conséquence.

MINISTERE DES ARMEES

Décret n° 61-472 du 8 mai 1961 modifiant le décret du 26 novembre 1937 portant organisation du corps des équipages de la flotte.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées,

Vu la loi du 4 mars 1929 modifiée portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte, et notamment ses articles 71 et 72 ;

Vu le décret du 26 novembre 1937 modifié portant organisation du corps des équipages de la flotte,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret du 26 novembre 1937 portant organisation du corps des équipages de la flotte est modifié comme suit :

Article 13.

Organisation et fonctionnement des écoles de spécialités.

Paragraphe 1, remplacer le texte de ce paragraphe par le suivant :

« Les écoles de spécialités (sauf celles correspondant aux spécialités d'hydrographe, de météorologiste et de maître d'armes) sont placées sous l'autorité du préfet maritime ou du commandant de la marine du lieu de leur implantation ».

Article 21.

1° Remplacer le titre de cet article par le suivant :

Notes annuelles.

2° Paragraphe 1 :

Au lieu de :

« ... sont notés les 1er avril et 1er octobre de chaque année... »,

Mettre :

« ... sont notés le 1er juillet de chaque année... ».

3° Paragraphe 2 :

Au lieu de :

« Le 1er octobre de chaque année... »,

Mettre :

« Le 1er juillet de chaque année... ».

Article 27.

Remplacer le texte de cet article par le suivant :

Etablissement et envoi des bulletins de notes ou de mise à jour du compte de notes.

« 1. Les conditions dans lesquelles doivent être établis et transmis les bulletins de notes ou de mise à jour du compte de notes sont fixées par arrêté ministériel.

« 2. La vérification des bulletins de notes ou de mise à jour du compte de notes et des propositions d'avancement est effectuée par le département dans les conditions fixées par arrêté ministériel ».

Article 28.

Listes par ordre de mérite.

Paragraphe 1 :

Au lieu de :

« ... est arrêté le 1er avril et le 1er octobre de chaque année... »,

Mettre :

« ... est arrêté le 1er juillet et le 1er janvier de chaque année... ».

Article 37.

Avancement au grade de maître principal.

Paragraphe 2, dans le deuxième alinéa :

Au lieu de :

« ... le 1er octobre... »,

Mettre :

« ... le 1er juillet... ».

Article 46.

Propositions d'avancement pour le grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

Paragraphe 1, remplacer le texte du premier alinéa de ce paragraphe par le texte suivant :

« Peuvent être autorisés à se présenter au concours d'admissibilité au grade d'officier de 2e classe des équipages les maîtres principaux, premiers maîtres et maîtres des spécialités non mentionnées au paragraphe 1 *bis* ci-après réunissant, au 1er juillet précédant le concours, les conditions suivantes :

« *a*) Avoir accompli le temps de service à la mer fixé par arrêté ministériel ;

« *b*) Etre titulaire du brevet supérieur, sauf pour les spécialités d'hydrographe, de pilote de la flotte, d'inspecteur de la sûreté navale et de maître d'armes ;

« *c*) Etre âgé de vingt-huit ans au moins ;

« *d*) Avoir été l'objet d'une proposition ».

Dans le deuxième alinéa :

Au lieu de :

« ... au 1er octobre précédent... »,

Mettre :

« ... au 1er juillet précédent... ».

Article 49.

Maîtres principaux et premiers maîtres proposés pour exercer de petits commandements.

Paragraphe 3 :

Au lieu de :

« Les propositions sont établies le 1er octobre de chaque année... »,

Mettre :

« Les propositions sont établies le 1er juillet de chaque année... ».

Art. 2. — Dispositions transitoires :

1. Le personnel de tout grade du corps des équipages de la flotte sera noté le 1er juillet 1961 au lieu d'être noté le 1er avril 1961 et le 1er octobre 1961.

2. Les comptes de notes seront arrêtés :

A la date du 1er avril 1961, en prenant en compte les points de toute nature acquis du 2 octobre 1960 au 1er avril 1961, pour l'avancement des maîtres, seconds maîtres, quartiers-maîtres et matelots au 1er juillet 1961 et pour l'avancement des maîtres, seconds maîtres et quartiers-maîtres au 1er octobre 1961 ;

A la date du 1er juillet 1961, en prenant en compte les points de toute nature acquis du 2 avril 1961 au 1er juillet 1961, pour l'avancement des matelots au 1er octobre 1961 et au 1er janvier 1962 et pour l'avancement des maîtres, seconds maîtres et quartiers-maîtres au 1er janvier 1962 et au 1er avril 1962.

Art. 3. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mai 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des armées,

PIERRE MESSMER.

Décret du 8 mai 1961 portant approbation d'une décision de participation financière de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation.

Par décret en date du 8 mai 1961, la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation est autorisée à prendre une participation financière d'un montant maximum de 1.875.000 NF dans le capital de la société L. F. E. France.

Décret n° 61-473 du 10 mai 1961 relatif à certaines indemnités allouées aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air pour sujétions particulières.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre des armées, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'ordonnance n° 45-1380 du 23 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires et assimilés des armées de terre, de mer et de l'air ;

Vu le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 est modifié comme suit :

a) Art. II. — Cet article est complété par le paragraphe suivant :

« L'allocation spéciale pour travaux dangereux (neutralisation et destruction des engins explosifs non éclatés : exécution des travaux, fouilles au point d'impact, désamorçage, manipulations, enlèvement, transport, destruction) ».

b) Un tableau VII *quater* ainsi conçu est annexé au décret :

TABLEAU VII *quater*.

Tarif de l'allocation spéciale pour travaux dangereux (1).

DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES	TARIF JOURNALIER de l'allocation.
	Nouveaux francs.
Soldats, caporaux, brigadiers, matelots et quartiers-maîtres de 2e classe.....	3,80
Caporaux-chefs, brigadiers-chefs, sous-officiers, quartiers-maîtres de 1re classe et officiers mariniers	5,70
Officiers	7,50

Art. 2. — Le décret n° 51-1342 du 20 novembre 1951 portant attribution d'une allocation spéciale pour travaux dangereux est abrogé.

Art. 3. — Le Premier ministre, le ministre des armées, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet du 1er janvier 1961 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mai 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

(1) L'allocation spéciale est due aux personnels militaires régulièrement affectés aux opérations de neutralisation et de destruction des engins explosifs non éclatés, pour chaque journée de participation effective à ces opérations.

Ouverture de concours en 1961 pour le recrutement de techniciens d'études et de fabrications des services techniques de l'aéronautique.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des armées,

Vu la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951, et notamment les dispositions de l'article 29 ;

Vu le décret n° 53-1224 du 8 décembre 1953 portant règlement d'administration publique et fixant les dispositions statutaires complémentaires pour les corps de techniciens d'études et de fabrications du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) régis par le décret n° 53-1221 du 8 décembre 1953 ;

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 60-579 du 15 juin 1960 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels temporaires du ministère de la construction,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture en 1961 d'un concours pour le recrutement de vingt-cinq techniciens d'études et de fabrications des services techniques de l'aéronautique au ministère des armées, direction technique et industrielle de l'aéronautique.

Art. 2. — En application des dispositions de l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 susvisée, deux places sont réservées aux Français musulmans d'Algérie.

Art. 3. — En sus des vingt-cinq postes offerts, cinq sont réservés aux personnels temporaires du ministère de la construction.

Art. 4. — Les épreuves du concours portent sur le programme des connaissances fixé par l'arrêté du 3 février 1958.

La date d'ouverture et les conditions d'admission seront fixées par arrêté du ministre des armées.

Art. 5. — Le directeur technique et industriel de l'aéronautique au ministère des armées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1961.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des personnels civils des armées,
BOUZOU.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Tableau de départ outre-mer du 1er mai 1961.

Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de service devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe dans les conditions prévues à l'article 20 de l'I. M. n° 18.154-TC/BT.L du 28 juin 1951 (*B. O.* E. M., volume 323.I). Il est rappelé qu'ils doivent se lier par contrat pour trois ans et trois mois à compter du mois prochain et qu'ils sont désignés en fonction du temps de service qu'il leur reste à accomplir. Ceux des intéressés qui refuseraient de se rengager ou qui, après un premier examen de leur dossier seraient estimés non susceptibles d'être autorisés à souscrire un nouveau contrat de rengagement, devront être immédiatement signalés par message et en tout état de cause au plus tard le 15 du mois de l'inscription au tableau de départ.

Ils adresseront d'urgence, à la direction des troupes d'outre-mer et pour le 10 mai, dernier délai, les certificats d'aptitude réglementaires « Modèle C », recto et verso. Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aurait lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

OFFICIERS

Infanterie de marine.

Lieutenants-colonels.

MM.
Ferrano (Maurice), 30 mai 1909, 5e R. M. (chef de bataillon au tableau) (breveté parachutiste). — 14 août 1955.
Sciou (Jean), 27 novembre 1910, 1re R. M. — 30 mars 1956.
Bourriquen (Francis), 17 mars 1915, 1re R. M. (spécialiste blindés-motorisés). — 11 février 1958 (D. E. M.).
Bochet (Albert), 26 mai 1909, 6e R. M. — 28 mai 1958.

Chefs de bataillon.

MM.
Hautefeuille (Guislain), 28 février 1919, 1re R. M. — 26 décembre 1956.
Grall (Pierre), 4 juillet 1915, 10e R. M. (breveté parachutiste). — 14 mars 1957.
Le Pors (Jean), 28 août 1921, 5e R. M. — 30 mai 1957.
Gibaud (Louis), 30 septembre 1921, 3e R. M. — 8 juin 1957.
Cabrières (Louis), 4 juillet 1914, 5e R. M. — 19 juin 1957.
Loustau (Henri), 4 juillet 1923, 10e R. M. — 1er juillet 1957.
Bordage (Marc), 4 février 1911, 10e R. M. — 8 juillet 1957.
Baudet (Jean), 18 avril 1920, 1re R. M. — 20 juillet 1957.
Landais (Charles), 4 décembre 1914, 3e R. M. (spécialiste blindés-motorisés). — 24 juillet 1957.
Aubin (André), 10 novembre 1912, 1re R. M. — 29 juillet 1957.

Capitaines.

MM.
Oudinot (Georges), 12 octobre 1921, 10e R. M. — 6 octobre 1955.
Penelon (André), 1er juillet 1927, 1re R. M. (breveté parachutiste), 14 novembre 1955 (D. E. M.).
Barrière (Léonce), 15 juillet 1921, 4e R. M. (breveté parachutiste). — 17 juin 1956.

Chaumier (Jean-Marie), 8 novembre 1924, 5e R. M. (breveté parachutiste). — 16 décembre 1956.
Lannefranque (Gérard), 16 juillet 1918, 4e R. M. — 23 janvier 1957.
Chartreux (Jacques), 29 juin 1919, 10e R. M. — 10 mai 1957.
Claveries (Jean), 16 juin 1921, 10e R. M. (spécialiste blindés motorisés). — 11 mai 1957.
Deshors (Jacques), 17 février 1928, 1re R. M. — 15 mai 1957.
Marsaudon (Henri), 2 janvier 1920, 10e R. M. — 5 juin 1957.
Bernard (Georges), 3 janvier 1924, 9e R. M. — 7 juin 1957.

Lieutenants.

MM.
Tardieu de Maleissye-Melun (Armand), 7 septembre 1933, F. F. A. (spécialiste blindés motorisés). — N'a jamais servi.
Audouin (Lucien), 1er février 1932, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Dupuy (Claude), 27 octobre 1927, 10e R. M. (breveté parachutiste). — N'a jamais servi.
Bourgeois (Bernard), 8 janvier 1925, 10e R. M. (breveté parachutiste). — N'a jamais servi.
Colin (Jean), 31 octobre 1930, 10e R. M. — 8 novembre 1958.

Artillerie de marine.

Lieutenant-colonel.

M. Dunoyer de Segonzac (Guy), 4 avril 1911, 10e R. M. — 2 juillet 1956.

Chefs d'escadron.

MM.
Klepper (Guy), 2 mai 1914, 10e R. M. — 4 novembre 1957.
Garnier (Henri), 28 janvier 1914, 3e R. M. — 10 mars 1958.

Capitaines.

MM.
Schmitt (Maurice), 23 janvier 1930, 1re R. M. (breveté parachutiste). — 27 octobre 1954.
Delpit (Marcial), 24 juillet 1925, 6e R. M. — 18 mai 1955.
Cortes (Henri), 20 mars 1925, 10e R. M. (titre S. M. B.). — 6 juin 1955.
Rossigneux (Michel), 28 février 1926, 1re R. M. — 5 mars 1956.
Thiebault (Georges), 24 décembre 1923, 9e R. M. (titre S. M. B.). — 10 mai 1958.
Levet (Raymond), 27 avril 1920, 1re R. M. (titre S. M. B.). — 17 décembre 1959.

Sous-lieutenant et lieutenant.

MM.
Bernard (André), 5 juin 1925, 10e R. M. — 28 mars 1958.
Camus (Jules), 7 juillet 1926, 10e R. M. — 19 mai 1958.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

a) ADMINISTRATIFS

Lieutenants.

MM.
Renard (Emmanuel), 3 juin 1920, 8e R. M. — 8 février 1960.
Jousselin (Henri), 3 mars 1923, 10e R. M. — 28 mars 1960.

b) AUTOS-CHARS

Capitaine.

M. Genay (Jules), 9 janvier 1910, 9e R. M. — 16 juin 1960.

Lieutenant.

M. Emeyriat (Joseph), 8 janvier 1920, 10e R. M. — 17 février 1960.

c) CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Capitaines.

MM.
Leaufer (Joseph), 19 février 1924, 1re R. M. — 15 octobre 1959.
Schrobiltgen (Gilbert), 1er novembre 1909, 10e R. M. — 19 mai 1960.

Lieutenants.

MM.
Marere (André), 3 août 1921, 6e R. M. — 24 juin 1959.
Chenefront (Jean), 24 décembre 1917, 7e R. M. — 30 novembre 1959.
Runtz (Jean), 6 septembre 1927, 9e R. M. — 16 avril 1960.
Demaison (Noël), 24 décembre 1910, 4e R. M. — 26 mai 1960.

Intendance des troupes d'outre-mer.

a) FONCTIONNAIRES

Intendants militaires de 1re classe.

MM.
Neron (René), 13 janvier 1909, 1re R. M., 13 mai 1957.
Soichet (Georges), 31 mars 1913, 1re R. M. (intendant militaire de 2e classe au tableau). — 10 janvier 1959.

Intendants militaires de 2e classe.

MM.
Guibert Raymond), 30 juillet 1918, 1re R. M. — 23 mai 1956.
Schwartzler (André), 29 novembre 1911, 10e R. M. — 23 novembre 1960.

b) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Commandants.

MM.
Sarotte (Georges), 22 juin 1906, F. F. A. — 13 juin 1959.
Antonini (Antoine), 18 septembre 1908, 1re R. M. — 28 septembre 1959.
Saoli (Marcel), 16 janvier 1908, 10e R. M. — 12 mai 1960.

Capitaine.

M. Xelot (Charles), 13 janvier 1917, 10e R. M. — 7 août 1960.

Cadre spécial des troupes d'outre-mer.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Commandant.

M. Cougombles (Georges), 28 avril 1910, 9e R. M. — 14 août 1957.

Lieutenant.

M. Cohen (André), 18 novembre 1927, 10e R. M. — 17 novembre 1959.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

a) MÉDECINS

Médecin-colonel.

M. Dareys (Charles), 3 mars 1905, 9e R. M. — 25 janvier 1960.

Médecins lieutenants-colonels.

MM.
Nosny (Pierre), 22 février 1918, 9e R. M. — 10 septembre 1958.
Jouen (Jean), 27 juin 1906, 9e R. M. — 19 août 1959.
Pape (Yves), 19 novembre 1908, 3e R. M. — 7 octobre 1959.
Gourtay Jean), 3 septembre 1913, 1re R. M. — 11 mai 1960.

Médecins commandants.

MM.
Charpin (Max), 12 janvier 1923, 9e R. M. — 18 mai 1959.
Lalouel (Jacques), 7 septembre 1917, 10e R. M. — 26 août 1959.
Rit (Jean-Marie), 24 août 1922, 9e R. M. — 21 mai 1960.

Médecins capitaines.

MM.
Gourillon (Henri), 24 février 1929, 9e R. M. — 16 juin 1959.
Rouzaud (Paul), 10 juillet 1928, 9e R. M. — 1er septembre 1959.
Lugagne (Jean), 22 février 1930, 9e R. M. — 3 septembre 1959.
Cathalan (Georges), 13 septembre 1927, 9e R. M. — 16 novembre 1959.
Guérin (Jean), 5 novembre 1926, 9e R. M. — 17 décembre 1959.
Gauthier (Gérard), 11 septembre 1929, 9e R. M. — 20 janvier 1960.
Poty (François), 14 janvier 1927, 10e R. M. — 22 janvier 1960.
Massat (René), 31 octobre 1929, 9e R. M. — 17 février 1960.
Meunier (Paul), 26 août 1927, 9e R. M. — 24 mars 1960.
Llobert (Albert), 23 mai 1928, 9e R. M. — 9 mai 1960.

Médecins lieutenants.

MM.
Lapeze Michel), 24 mai 1931, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Perrein (Jean-Claude), 24 mars 1932, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Michelin (Claude), 17 novembre 1933, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Hervé (Alain), 30 janvier 1934, 10e R. M. — N'a jamais servi.

b) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenants.

MM.
Nicolas (Jean), 18 février 1919, 1re R. M. — 29 juillet 1960.
Benel (Bernard), 13 novembre 1928, 9e R. M. — 18 août 1960.
Gosse (Raymond), 28 septembre 1919, 9e R. M. — 17 octobre 1960.

ANNULATION D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE DÉPART OUTRE-MER

Infanterie de marine.

Chefs de bataillon.

MM.
Carrette (Henri), 19 octobre 1914, 10e R. M. — 12 novembre 1955.
Blanc (Emmanuel), 5 juillet 1913, 9e R. M. — 11 juin 1956 (D. E. M.).
Bellec (Jean), 21 mai 1920, 1re R. M. — 20 mai 1957.
Schmitt (Henri), 30 septembre 1916, 1re R. M. — 20 mai 1956.

Capitaine.

M. Demars (Charles), 2 septembre 1920, 2e R. M. — 11 octobre 1956.

Artillerie de marine.

Capitaine.

M. Parrau (André), 26 juin 1927, 10e R. M. — 14 janvier 1955 (D. E. M.).

Lieutenant.

M. Fremont (Jean), 30 mars 1925, 10e R. M. — 2 juillet 1958.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin colonel.

M. Lutrot (Jacques), 23 juillet 1909, 1re R. M. — 2 juin 1958.

Médecins lieutenants-colonels.

MM.
Roux (Paul), 1er mai 1910, 1re R. M. — 20 novembre 1958.
Prudhomme (Georges), 16 décembre 1912, 9e R. M. — 23 mars 1960.

Médecin commandant.

M. Martin (Pierre), 26 juin 1924, 1re R. M. — 21 mai 1960.

Médecins capitaines.

MM.
Brenot (Georges), 1er mai 1930, 9e R. M. — 14 janvier 1960.
David (Jean), 4 juillet 1927, 1re R. M. — 28 mars 1960.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — RELIQUAT DES TABLEAUX PRÉCÉDENTS

Infanterie de marine.

Adjudants-chefs.

Toussaint (Michel), 2 novembre 1926, 5e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 29 avril 1955.
Cadoret (Marcel), 10 novembre 1923, 4e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 30 avril 1955.
Gomez (Francis), 13 janvier 1925, 5e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 12 mai 1955.
Piochaud (Raoul), 4 juillet 1928, 5e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 16 juillet 1955.
Bollut (Pierre), 12 mai 1927, 10e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 28 juillet 1955.
Gauthier (Edmond), 23 août 1924, 10e R. M., B. S. infanterie, moniteur E. P. M., B. P. — 10 août 1955.
Doutre (Yvon), 19 août 1926, 10e R. M., B. S. infanterie. — 17 juillet 1956.

Adjudants.

Besançon (Georges), 16 juillet 1928, 10e R. M., B. C. S., B 1 comptabilité, B. P. — 28 avril 1955.
Letoublon (Valère), 19 mars 1928, 10e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 6 mai 1955.
Oger (Marcel), 6 janvier 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 10 août 1955.
Dobbe (Jacques), 16 août 1930, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 7 juillet 1956.
Muller (Lucien), 11 juillet 1924, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 6 novembre 1957 (hors tour spécialiste).

Sergents-chefs.

Kontis (Georges), 29 janvier 1929, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 24 septembre 1954.
Deckert (Charles), 27 juin 1928, 10e R. M., B. C. S. infanterie, C. A. T. 2 comptabilité, B. P. — 10 mars 1955.
Kerguelen (Marcel), 18 mai 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 10 mars 1955.
Ebert (Kurt), 30 janvier 1936, 5e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 15 avril 1955.
Bansard (Maurice), 20 janvier 1935, 5e R. M., B. C. S. infanterie, B. M. P. — 23 avril 1955.
Bonnard (Rémy), 17 mai 1926, 5e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 23 avril 1955.
Tresmontan (Pierre), 13 janvier 1931, 5e R. M., B. S. infanterie, B. P. — 11 mai 1955.
Gendreau (René), 28 mai 1933, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 15 mai 1955.
Favre (René), 1er mars 1935, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 1er juin 1955.
Deniaud (René), 30 avril 1931, 5e R. M., B. C. S. infanterie, C. A. T. 2/251/trans. B. P. — 23 juin 1955.
Drean (Jean), 17 mai 1929, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 24 juillet 1955.
Nondier (Jules), 10 décembre 1929, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 8 juillet 1956.

Sergents.

Lorioux (Guy), 2 décembre 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Berna (Emmanuel), 7 août 1934, 5e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Shun King (Roger), 11 mars 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Petitdemange (Gilbert), 26 juillet 1936, 5e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Laurette (Jean), 3 juillet 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — N'a jamais servi.
Stabler (Jean), 7 juillet 1937, 5e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Goujon (Maurice), 15 janvier 1935, 5e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Sannier (Roger), 6 novembre 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, B. P. — N'a jamais servi.
Panangandin (Kizaketahil), 7 mai 1933, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Alix (Jacques), 18 mai 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 28 mai 1954.
Hubert (René), 12 février 1932, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 12 avril 1955.
Lucas (Marcel), 26 novembre 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, B. P., C. I. A. — 23 avril 1955.
Teruel (Indalecio), 31 mai 1928, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, B. P. — 23 avril 1955.
Labarthe (Jean), 27 septembre 1934, 10e R. M., B. C. S. infanterie, C. A. T. 2/251/trans., B. P. — 28 avril 1955.
Kerdavid (Etienne), 23 mai 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 13 juin 1955.
Chiocca (Marc), 21 août 1933, 5e R. M., C. A. T. 2 armurier, C. I. A., B. P. — 4 juillet 1955.
Grandjean (Michel), 12 juillet 1932, 5e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 11 juillet 1955.
Bar (Armand), 18 décembre 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, B. P. — 14 août 1955.
Baverey (André), 28 juillet 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 14 août 1955.
Radouan (Jean), 4 mars 1930, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 5 octobre 1955.
Esnard (Christian), 7 janvier 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A — 7 décembre 1955.
Boudey (Claude), 10 novembre 1933, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 25 mars 1956
Baranowski (Alexis), 13 août 1927, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 16 mai 1956.

Infanterie de marine.

PARACHUTISTES

Adjudant-chef.

Pichoir (Roger), 12 avril 1925, 10e R. M., B. P., B. S. infanterie. — 11 juillet 1955.

Sergent-major.

Pyrka (Bogdan), 24 mai 1928, 10e R. M., B. P., B. C. S, Bl. comptabilité. — 15 juillet 1955.

Sergents-chefs.

Rossi (Félix), 23 juin 1930, 1re R. M., B. P., B. C. S., Bl. C. infanterie. — 15 avril 1955.
Freby (Pierre), 11 septembre 1928, 5e R. M., B. P., B. C. S., Bl. 551/trans. — 16 juillet 1955.

Sergents.

Chrétien (Jean-Claude), 1er juin 1937, 5e R. M., B. P., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Giudicelli (Don Jacques), 27 mars 1934, 10e R. M., B. P., B. C. S., Bl. trans. 551/TA. — 23 avril 1955.

Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Adjudants.

Buriez (René), 9 décembre 1925, 4e R. M., 310/T. — 14 mars 1957.
Fougères (Eugène), 7 mars 1928, 4e R. M., 330/T. — 23 avril 1959.

Sergent-chef.

Boitier (Roger), 1er mai 1929, 4e R. M., 352/T. — 26 mai 1959.

Sergents.

Piclet (Bernard), 20 juillet 1939, 10e R. M., C. A. T. 2 201/T. — N'a jamais servi.
Perony (Gérard), 15 décembre 1930, F. F. A., 350/T. — 10 octobre 1955.
Lallemand (Alibert-Joseph), 20 mars 1933, 10e R. M., 360/T. — 4 mai 1957.

Artillerie de marine.

Adjudant.

Anneville (Jean-Marie), 27 janvier 1925, 10e R. M., B. C. S., Bl. comptabilité — 28 décembre 1955.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

ARMEMENT OPTIQUE

Maréchal des logis chef.

Mace (Marcel), 1er mai 1927, 10e R. M., B. C. S., B. E. artificier. — 26 janvier 1959

Maréchal des logis.

Goubet (Roger), 19 juillet 1927, 9e R. M., B. C. S., B. E. artificier. — 23 décembre 1958.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Constant (Emile), 9 mai 1922, 10e R. M., B. S. auto E. B. — 1er septembre 1959.

Maréchal des logis chef.

Kratzer (Georges), 31 octobre 1924, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 31 mars 1958.

Maréchaux des logis.

Fouillard (François), 16 septembre 1932, 10e R. M., B. S. auto E. B. — 6 août 1958.
Herviau (Albert), 30 mai 1934, 9e R. M., B. C. S., B. E. auto, E. B. — 6 juin 1958.
Marie-Magdeleine (François), 30 avril 1933, 1re R. M., B. C. S., B. E. auto, E B. — 12 juillet 1958.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis.

Scanff (Jean-Marie), 27 juillet 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 menuisier, C. I. A. — 16 octobre 1958.

Cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Adjudant.

Sester (Antoine), 4 juillet 1923, F. F. A., B. S. comptable vérificateur. — 3 septembre 1960.

Sergents.

Picault (Claude), 16 juin 1937, 1er R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 7 juillet 1960.
Donneger (Marcel), 7 octobre 1936, 10e R. M., B. C. S., B. E. gérant d'annexe. — 21 juillet 1960.
Fournier (Jacques), 5 janvier 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 bureaux, C. I. A. — 21 juillet 1960.

SPÉCIALISTES TAILLEURS

Sergent-major.

Chevau (Marcel), 17 mars 1909, 1er R. M., C. A./M. O. — 9 mars 1959.

Sergents.

Gueguen (Jean), 23 décembre 1931, 10e R. M., C. A./O. S. — 24 octobre 1958.
Colli (Roger), 21 juillet 1927, 9e R. M., C. A./O. S. — 13 mai 1959.

Cadre des infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Voisin (Jean), 7 janvier 1928, 9e R. M., B. S. maître infirmier. — 18 août 1960.

Sergents-chefs.

Lassale (Jean-Claude), 6 juillet 1926, 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier. — 7 août 1959.
Pitorre (André), 12 mars 1930, 9e R. M., B. C. S., B. E. préparateur bactériologie. — 27 juillet 1960.

Sergents.

Jiberot (Virarayon), 6 février 1935, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — Jamais servi.
Roussely (Jean), 30 juin 1923, 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 2 mai 1957.
Rinaudo (Gabriel), 12 juillet 1935, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — 21 août 1957.
Louche (Jacques), 9 octobre 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 9 mai 1959.

II. — TABLEAU DE DÉPART OUTRE-MER DU 1er MAI 1961

Infanterie de marine.

Adjudants-chefs.

Casamatta (Gaston), 8 juillet 1917, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 28 avril 1955.
Fanes (Marcel), 18 février 1919, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 17 juin 1955.
Torasso (Martial), 29 janvier 1918, 10e R. M., B. C. S., B. 1 compabilité. — 2 juillet 1955.
André (Jean), 24 avril 1927, 3e R. M., B. S. infanterie. — 5 octobre 1955.
Colonna (Antoine), 3 janvier 1919, 9e R. M., B. C. S. infanterie. — 3 novembre 1955.
Duraffourd (Serge), 2 septembre 1916, 1er R. M., B. C. S. infanterie. — 24 décembre 1955.
Goillot (Julien), 15 janvier 1917, 8e R. M., B. C. S. infanterie. — 5 janvier 1956.
Roghi (Albert), 19 septembre 1919, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 26 janvier 1956.
Gelle (Fernand), 10 août 1920, 5e R. M., B. S. infanterie. — 4 février 1956.
Regnier (Jean), 26 août 1917, 9e R. M., B. S. infanterie. — 28 février 1956.
Foissey (Christian), 21 août 1928, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 6 mars 1956.
Hillière (Claude), 9 septembre 1927, 1re R. M., B. S. infanterie. — 8 mars 1956.
Barandon (Léon), 10 février 1917, 10e R. M., B. S. infanterie. — 9 mars 1956.
Devisme (Edmond), 20 novembre 1921, 9e R. M., B. S. comptabilité. — 25 mars 1956.
Dufour (Irénée), 5 novembre 1919, 9e R. M., B. S. infanterie. — 25 mars 1956.
Lion (Gaston), 12 novembre 1919, 10e R. M., B. S. infanterie. — 7 juillet 1956.
Gerbaix (Joseph), 2 décembre 1921, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 12 juillet 1956.
Bogeat (Emile), 26 janvier 1918, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 26 juillet 1956.
Panteghini (Jacques), 23 novembre 1927, F. F. A., B. S. infanterie. — 25 août 1956.
Rebmann (Paul), 29 janvier 1918, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 5 septembre 1956.
Theveniot (Roger), 16 août 1922, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 6 septembre 1956.
Degore (Jean), 15 mars 1923, Maroc, B. S. infanterie. — 9 août 1956.
Le Goff (Joseph), 11 juillet 1923, 10e R. M., B. S. infanterie. — 19 septembre 1956.

Dsiamski (Edouard), 13 septembre 1925, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 23 septembre 1956.
Compois (Pierre), 13 juin 1923, 1re R. M., B. S. infanterie. — 23 septembre 1956.
D'Azevedo (Martial), 18 août 1925, 10e R. M., B. S. infanterie. — 30 septembre 1956.
Millasseau (Michel), 1er octobre 1926, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 11 octobre 1956.
Catillon (André), 17 juillet 1926, 9e R. M., B. S. comptabilité. — 12 novembre 1956.
Briet (Marcel), 31 mai 1925, 1re R. M., B. S. infanterie. — 22 novembre 1956.
Bonnin (Lucien), 29 janvier 1924, 10e R. M., B. S. infanterie. — 23 novembre 1956.
Kellermann (Henry), 5 novembre 1922, 10e R. M., B. S. infanterie. — 23 novembre 1956.
Coustillères (Georges), 15 janvier 1929, 10e R. M., B. S. infanterie. — 6 décembre 1956.
Tarrere (Roland), 9 juillet 1926, 10e R. M., B. S. infanterie. — 13 décembre 1956.

Adjudants.

Le Huancua (Louis), 11 août 1920, 9e R. M., B. C. S. infanterie. — 31 juillet 1955.
Bon (Jérôme), 29 janvier 1922, 10e R. M., B. S. infanterie. — 27 octobre 1955.
Le Berre (André), 7 octobre 1923, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 22 mai 1956.
Deluret (Pierre), 9 février 1955, 10e R. M., B. S. infanterie. — 10 juillet 1956.
Perrot (Baptiste), 26 octobre 1924, 9e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 9 août 1956.
Delabie (Louis), 1er février 1928, 9e R. M., B. C. S. infanterie. — 10 août 1956.
Richer (Eugène), 5 décembre 1926, 1re R. M., B. S. infanterie. — 10 août 1956.
Me Mougamadou Ibrahim, 31 octobre 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 15 août 1956.
Montauban (Jean), 15 mars 1928, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 25 août 1956.
Rolli (Dominique), 3 décembre 1926, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 29 août 1956.
Berrou (René), 27 juillet 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 1er septembre 1956.
Allonclе (Raymond), 12 mai 1925, 9e R. M., B. S. infanterie. — 20 septembre 1956.
Ribeyre (Camille), 20 mai 1926, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 20 septembre 1956.
Elie-Joseph (Raphaël), 24 octobre 1926, 9e R. M., B. S. infanterie. — 23 septembre 1956.
Oudart (Bernard), 4 mai 1927, 1re R. M., B. S. comptabilité. — 26 septembre 1956.
Gascoin (Claude), 19 août 1926, 1re R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 3 octobre 1956.
Le Derf (Emile), 14 janvier 1927, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 4 octobre 1956.
Rabillér (Antoine), 23 mai 1931, 4e R. M., B. S. infanterie. — 4 octobre 1956.
Cabioch (Claude), 3 février 1926, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 18 octobre 1956.
Simoes (Edouard), 4 août 1925, 10e R. M., B. S. infanterie. — 22 octobre 1956.
Balat (Hégésippe), 30 mai 1926, 10e R. M., B. S. infanterie. — 28 octobre 1956.
Durand (Maurice), 21 juin 1926, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 22 novembre 1956.
Ottavy (Jean), 7 juillet 1925, 10e R. M., B. S. infanterie. — 1er décembre 1956.
Guillaumont (Pierre), 19 mai 1927, 6e R. M., B. S. infanterie. — 17 décembre 1956.

Sergents-chefs.

Traore (Saydou), 7 décembre 1933, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 24 mars 1955.
Cozannec (Robert), 2 septembre 1932, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 13 juin 1955.
Pintado (Antoine), 5 janvier 1921, 5e R. M., B. S. infanterie. — 24 juin 1956.
Bachelin (Jean), 12 janvier 1928, 3e R. M., B. C. S. infanterie. — 1er août 1956.
Marchand (Albert), 2 novembre 1927, 3e R. M., B. S. infanterie. — 4 août 1956.
Morazin (Abel), 16 novembre 1929, 1re R. M., B. C. S., B. 1/551/T.A. — 7 août 1956.
Berdoula (Pierre), 28 avril 1931, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 11 août 1956.
Goalec (François), 4 janvier 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 11 août 1956.
Catouillard (Michel), 18 mai 1929, 1re R. M., B. C. S., B. 1 auto, E. B. — 15 août 1956.
Debray (Fernand), 16 septembre 1924, 1re R. M., B. S. comptabilité. — 16 août 1956.
Anasse (Raymond), 5 juillet 1926, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 20 août 1956.
Genestar (Marcel), 20 juin 1926, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 23 août 1956.
Chiron (Eugène), 28 octobre 1923, 3e R. M., B. C. S. infanterie. — 25 août 1956.
Lusteau (Georges), 11 septembre 1927, 3e R. M., C. A. T. 2 chiffreur, C. I. A. — 26 août 1956.
Besiade (Claude), 9 décembre 1932, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 3 septembre 1956.
Judith (Georges), 23 avril 1923, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 5 septembre 1956.
Petitjean (Roger), 7 février 1930, 10e R. M., B. S. infanterie. — 5 septembre 1956.
Caron (Jean), 2 juillet 1929, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 6 septembre 1956.
Delamare (André), 17 janvier 1930, 1re R. M., B. C. S. infanterie, C. A. T. 2 comptabilité. — 6 septembre 1956.
Dominici (Aphonse), 1er septembre 1925, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 6 septembre 1956.
Sainte-Catherine (Martial), 1er juillet 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 6 septembre 1956.
Dispagne (Louis), 3 avril 1926, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 11 septembre 1956.
Marchetti (Rock), 11 février 1923, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 22 septembre 1956.
Bonnet (René), 6 avril 1927, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 23 septembre 1956.
Boileau (Jean), 24 janvier 1924, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 26 septembre 1956.
Rivier (Roger), 10 mai 1927, 4e R. M., B. C. S. infanterie. — 27 septembre 1956.
Philippe (Max), 31 août 1926, 10e R. M., C. A. T. 2/251/Trans., C. I. A. — 4 octobre 1956.
Stanabady (Léon), 8 janvier 1926, 9e R. M., C. A. T. 2/trans., C. I. A. — 4 octobre 1956.
Le Bosse (Maurice), 15 décembre 1926, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 10 octobre 1956.
Barbeau (Roger), 4 mars 1929, 3e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 11 octobre 1956.
Scheider (René), 14 juin 1927, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 11 octobre 1956.
Large (Antoine), 17 décembre 1926, 3e R. M., B. C. S. infanterie. — 14 octobre 1956.
Blaud (Serge), 7 février 1928, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 17 octobre 1956.
Le Goff (François), 5 mars 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 20 octobre 1956.
Castillou (Jean), 22 août 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 21 octobre 1956.
Prévost (Robert), 17 août 1927, 1re R. M., C. A. T. 2/201/trans., C. I. A., C. A. T. 2 secrétariat. — 7 novembre 1956.
Saligue (Henri), 1er février 1929, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 19 novembre 1956.
Maury (Aimé), 5 mai 1926, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C I. A. — 29 novembre 1956.
Noemi (Raymond), 5 septembre 1932, 3e R. M., B. C. S. infanterie. — 4 décembre 1956.
Muller (Léon), 18 avril 1930, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 6 décembre 1956.
Neubert (André), 13 janvier 1928, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 6 décembre 1956.
Barjon (Jean), 24 octobre 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 11 décembre 1956.
Tristant (Charles), 7 juillet 1931, 4e R. M., B. C. S. infanterie. — 11 décembre 1956.
Fresi (Mathieu), 1er janvier 1929, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 13 décembre 1956.
Chenevet (Henri), 2 novembre 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 14 décembre 1956.
Pivan (Yves), 18 juin 1930, 9e R. M., B. C. S. infanterie. — 4 décembre 1960 (hors tour méhariste, volontaire deuxième séjour).
Lecherf (Paul), 12 avril 1932, 9e R. M., B. C. S. infanterie. — 27 février 1961 (hors tour méhariste, volontaire deuxième séjour).

Sergents.

Gerome (André), 16 septembre 1934, 9e R. M., C. A. T. 2 mécanicien auto, E. B. — N'a jamais servi.
Roussel (Gilbert), 13 juin 1933, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.

Marajo (Lucien), 8 janvier 1936, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Fraser (Martial), 2 décembre 1936, 9e R. M., C. A. T. 2/251/trans. — N'a jamais servi.
Robin (Henri), 4 février 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Nicolle (Michel), 29 mai 1937, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Rivière (Lucien), 16 février 1937, 9e R. M., C. A. T. 2/251/trans. — N'a jamais servi.
Vitalis (Yvan), 6 mars 1933, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — N'a jamais servi.
Peeters (Dick), 5 mai 1939, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Gérard (André), 22 janvier 1939, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Mazzoni (Ange), 8 juillet 1938, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Houelche (Jean), 16 novembre 1938, 10e R. M., C. A. T. 2/211/221/trans. — N'a jamais servi.
Pelletier (Guy), 17 mars 1939, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Kraemer (Jean), 2 janvier 1932, 10e R. M., C. A. T. 2/222/trans. — N'a jamais servi.
Vassal (Omer), 20 septembre 1937, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Sturtzer (Rémy), 14 décembre 1936, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Paul (Daniel), 28 juillet 1939, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Lavital (Etienne), 28 mai 1936, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Esparon (Michel), 28 janvier 1934, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — N'a jamais servi.
Navas (Guy), 28 février 1939, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Rault (Jean), 1er juillet 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 5 août 1953.
Boyard (Clément), 17 janvier 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 30 mai 1954.
Rollin (Sinnaya), 9 avril 1934, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 24 juillet 1955.
Normand (Paul), 30 août 1931, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 10 août 1955.
Motti (Roger), 3 avril 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 11 août 1955.
Czajkowski (Stanislas), 19 juin 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 8 décembre 1955.
Gramusset (Georges), 29 mai 1933, 10e R. M., C. A. T. 2 mécanicien auto, E. B., C. I. A. — 22 janvier 1956.
Aubert (Marceau), 8 mai 1926, 10e R. M., C. A. T. 2/trans., C. I. A. — 10 février 1956.
Lagorce (René), 11 juin 1929, 3e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 2 mars 1956.
Grimaud (Jacques), 29 juin 1930, 10e R. M., C. A. T. 2/251/trans., C. I. A. — 1er août 1956.
Trabon (Pierre), 29 juin 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 1er août 1956.
Julliard (Michel), 16 juin 1933, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 8 août 1956.
Sanjivi (Gilbert), 7 décembre 1936, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 10 août 1956.
Kniatzeff (Maurice), 12 février 1928, 10e R. M., C. A. T. 2/201/251/trans., C. I. A. — 11 août 1956.
Radjou (Chanemougatudivelou), 13 juillet 1923, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 14 août 1956.
Barret (Guy), 28 février 1929, 1re R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 16 août 1956.
Boucher (Claude), 2 février 1931, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. 16 août 1956.
Egilone (Canagassabé), 7 avril 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 19 août 1956.
Guibbert (Robert), 31 août 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 21 août 1956.
Patroni (Lucien), 24 février 1933, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 27 août 1956.
Large (Robert), 13 août 1926, 4e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 3 septembre 1956.
Dorr (Jacques), 17 août 1931, F. F. A., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. P. — 5 septembre 1956.
Gilles (Pierre), 13 avril 1930, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — — 5 septembre 1956.
Bac (Serge), 6 juin 1933, 10e R. M., C. A. T. 2 mécanicien auto, E. B., C. I. A. — 14 septembre 1956.
Battistini (Simon), 12 octobre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 15 septembre 1956.
Penven (Michel), 24 janvier 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 15 septembre 1956.
Farre (Geoffroy), 14 juillet 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 17 septembre 1956.
Hucteau (Albert), 18 juillet 1938, 10e R. M., C. A. T. 2/261/trans. — 20 septembre 1956.
Server (Albert), 3 février 1925, 10e R. M., C. A. T. 2/infanterie. — 22 septembre 1956.
Luton (Marcel), 9 février 1927, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 24 septembre 1956.
Bonnoron (Guy), 2 novembre 1934, 10e R. M., C. A. T. 2/211/221/trans. — 11 octobre 1956.
Lepetit (Claude), 22 mars 1928, 10e R. M., C. A. T. 2/211/trans. — 11 octobre 1956.
Levoin (Gérard), 21 janvier 1934, 1re R. M., C. A. T. 2/251/trans. — 11 octobre 1956.
Collin (Alexis), 21 juillet 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 moniteur chef F. R. A. C. — 18 octobre 1956.
Laleure (Guy), 13 janvier 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 18 octobre 1956.
Velane (Velou), 23 avril 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 21 octobre 1956.
Bill (Anatole), 2 juillet 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 25 octobre 1956.
Coll (René), 19 novembre 1926, 5e R. M., C. A. T. 2 génie, G. I. A. — 1er novembre 1956.
Boilereaux Raymond), 18 janvier 1936, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A. — 23 novembre 1956.
Capitaine (Yves), 15 mars 1931, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 23 novembre 1956.
Deshaies (Bernard), 14 janvier 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 23 novembre 1956.
Hodapp (Oscar), 15 octobre 1936, 10e R. M., C. A. T. 2/293/trans., C. I. A. — 23 novembre 1956.
Lalevée (Francis), 27 juin 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A. — 23 novembre 1956.
Mariais (François), 6 mai 1933, 10e R. M., C. A. T. 2/trans., C. I. A. — 27 novembre 1956.
Skop (Edmond), 4 octobre 1933, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 28 novembre 1956.
Christian (Lourdessamy), 25 janvier 1930, 3e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 3 décembre 1956.
Rey (Claude), 14 janvier 1937, 10e R. M., C. A. T. 2/251/trans., C. I. A. — 4 décembre 1956.
Duprat (Henri), 27 janvier 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 13 décembre 1956.
Degaey (Jacques), 8 juin 1933, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 14 décembre 1956.
Pineau (Alfred), 29 mai 1928, 10e R. M., C. A. T. 2/211/221/trans. — 16 décembre 1956.
Plumain (Maximin), 29 mai 1931, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 17 décembre 1956.
Solois (André), 25 décembre 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — 19 décembre 1956.
Tran Phu Sang (Christian), 8 octobre 1927, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 30 décembre 1956.

Infanterie de marine.

SPÉCIALISTES MUSICIENS

Sergent-chef.

Philippe-Damagnez (Robert), 28 décembre 1929, 9e R. M., B. C. S., B. 1 chef de fanfare. — 11 novembre 1960.

Sergents.

Groussard (Adrien), 21 février 1930, 5e R. M., C. A. T. 2 musicien. — 14 mars 1960.
Silliaume (Bernard), 8 novembre 1932, 5e R. M., C. A. T. 2 musicien. C. I. A. — 15 juillet 1960.
Coulon (Bernard), 9 décembre 1929, 1re R. M., C. A. T. 2 clairon. — 1er octobre 1960.

HOMMES DE TROUPE

Caporaux-chefs.

Jeanjean (François), 2 avril 1938, 5e R. M., C. A. T. 2 clairon. — N'a jamais servi.
Jayet (Clovis), 26 août 1931, 1re R. M., C. A. T. 1 clairon. — N'a jamais servi.
Trepon (Jean), 10 janvier 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 clairon. — 25 mai 1955.
Krysztofiak (Klément), 11 septembre 1931, 5e R. M., C. A. T. 2 musicien (flûte). — 27 juillet 1959.
Cardon (Henri), 4 février 1935, 1re R. M., C. A. T. 2 musicien (cor d'harmonie). — 5 juillet 1960.
Stoltz (Gérard), 23 octobre 1937, 5e R. M., C. A. T. 1 musicien (saxophone). — 8 octobre 1960.

Caporal.

Deswarte (Michel), 11 août 1936, 1re R. M., C. A. T. 2 musicien (hautbois). — 5 juillet 1960.

Soldat de 1re classe.

Zenzemba (Georges), 3 mai 1930, 1re R. M., tambour qualifié. — 17 juin 1960.

Infanterie de marine.

PARACHUTISTES

Sergents.

Bazin (Gilbert), 12 janvier 1930, 5e R. M., B. P., C. A. T. 2 autos-E. B., C. I. A. — 14 août 1955.
Gérard (Michel), 16 juillet 1931, 5e R. M., B. P., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 14 août 1955.
Pottier (Marcel), 27 novembre 1932, 5e R. M., B. P., C. A. T. 2 infanterie, autos-chars, C. I. A. — 31 août 1955.

Infanterie de marine.

SPÉCIALISTES BLINDÉS

Adjudants-chefs.

Gaillard (Georges), 26 novembre 1925, 10e R. M., B. S./A. B. — 20 mars 1959.
Robert (Yves), 8 septembre 1924, 3e R. M., B. S./A. B. — 9 avril 1959.
Girol (Pierre), 6 décembre 1926, 1re R. M., B. S./A. B. — 22 avril 1959.
Bertin (Pierre), 15 avril 1928, 4e R. M., B. S./A. B. — 29 avril 1959.
Prevost (Roger), 16 septembre 1921, 10e R. M., B. S./A. B. — 7 mai 1959.
Breton (Antoine), 30 octobre 1925, 10e R. M., B. S./A. B. — 13 mai 1959

Adjudants.

Drumel (Albert), 8 avril 1926, 10e R. M., B. C. S., B. 1/A. B. — 10 avril 1959.
Lorente (Ginès), 25 septembre 1927, 10e R. M., B. C. S., B. 1/A. B., B. S. infanterie. — 23 mai 1959.
Berthon (Guy), 21 juillet 1930, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., B. C. S., B. 1 infanterie. — 23 mai 1959.

Sergents-chefs.

Koleweski (Victor), 19 juillet 1929, F. F. A., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 17 janvier 1958.
Cordelier (Robert), 6 juillet 1932, 10e R. M., B. C. S., B. 1 autos-E. B. — 3 février 1958.
Nobili (André), 24 août 1931, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 13 mars 1958.
Geyer (Raymond), 2 octobre 1926, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., B. C. S., B. 1 infanterie. — 4 mars 1959.
Caron (Jean), 1er février 1928, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., B. C. S., B. 1 infanterie. — 8 mars 1959.
Felten (Claude), 15 octobre 1925, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 22 avril 1959.
Ortscheid (Joseph), 1er février 1928, 10e R. M., B. C. S., B. 1/A. B. — 23 avril 1959.
Maslonka (Rodolphe), 1er septembre 1926, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 23 avril 1959.
Troy (Raymond), 6 mai 1925, 10e R. M., B. C. S., B. 1/A. B. — 25 avril 1959.
Barbet (Georges), 9 avril 1927, 10e R. M., B. C. S., B. 1/A. B. — 12 mai 1959.
Caillaud (Henri), 23 décembre 1927, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., B. C. S., B. E. comptabilité. — 12 mai 1959.
Dubois (Roland), 8 octobre 1928, 10e R. M., B. C. S., B. 1 autos-E. B. — 15 mai 1959.
Payen (Michel), 2 janvier 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 armes spéciales A et B, B. C. S., B. 1/A. B. — 21 mai 1959.
Brasset (Christian), 3 avril 1931, 10e R. M., B. C. S., B. 1/A. B. — 4 juin 1959.
Ponchant (Guy), 23 septembre 1938, F. F. A., C. A. T. 2/A. B. — N'a jamais servi.
Blondeau (Michel), 7 janvier 1940, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — N'a jamais servi.
Palacoeur (Gérard), 4 octobre 1938, 9e R. M., C. A. T. 2/A. B. — N'a jamais servi.
Grandjean (Pierre), 26 mars 1940, 9e R. M., C. A. T. 2/A. B. — N'a jamais servi.
Proust (Camille), 15 décembre 1933, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 12 mars 1959.
Periner (Victor), 11 décembre 1930, 10e R. M., C. A. T. 2/ A. B., C. I. A. — 16 mars 1959.
Gustave (François), 19 juin 1930, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B. — 23 mars 1959.
Fixi (Maurice), 17 février 1934, F. F. A., C. A. T. 2/A. B. — 23 mars 1959.
Biellmann (Gérard), 2 mai 1929, 9e R. M., C. A. T. 2/A. B. — 4 avril 1959.
Bachmann (Alfred), 29 avril 1934, 9e R. M., C. A. T. 2/A. B. — 15 mai 1959.
Tressol (Octave), 31 août 1931, 10e R. M., C. A. T./2 A. B., C. I. A. — 5 juin 1959.
Fleureaud (Marc), 10 juillet 1930, 10e R. M., B. C. S., B. 1/A. B. — 8 juin 1959.
Nys (Honoré), 10 mars 1933, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. A. T. 2 chancellerie, C. I. A. — 8 juin 1959.
Bobineau (Gaëtan), 1er mars 1936, 9e R. M., C. A. T./2 A. B. — 8 juin 1959.
Bouzereau (Jean-Claude), 12 mars 1936, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 27 juin 1959.
Rennes (René), 2 octobre 1936, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 2 juillet 1959.

Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Lefebvre (François), 28 juin 1914, 10e R. M., 400/T. — 5 janvier 1959.

Adjudant.

Bonnevault (Bernard), 11 septembre 1927, 1re R. M., 490/T. — 19 décembre 1957.

Sergents-chefs.

Filippi (Mathieu), 11 juin 1929, 10e R. M., 333/T. — 3 septembre 1957.
Garnier (Louis), 21 mars 1929, 9e R. M., 490/T. — 4 janvier 1958.
Boiche (Pierre), 9 janvier 1927, 10e R. M., 450/T. — 7 janvier 1959.
Parage (Ariste), 17 octobre 1931, 10e R. M., 300/T. — 28 septembre 1959.
Pellier (Maurice), 22 octobre 1930, 10e R. M., 360/T. — 17 février 1960.

Sergents.

Bernard (Etienne), 25 août 1925, 1re R. M., 200/T. — 14 mars 1957.
Foret (François), 30 novembre 1930, 10e R. M., 350/T. — 27 septembre 1958.

Artillerie de marine.

Adjudants-chefs.

Sueur (André), 14 avril 1923, 1re R. M., B. 2 artillerie de campagne. — 30 juillet 1955.
Pancarte (Marie-Eugène), 9 avril 1921, 3e R. M., B. C. S., B. 1 artillerie. — 27 octobre 1955.
Desjardins (Pierre), 8 novembre 1919, 5e R. M., B. 2 détection électromagnétique. — 6 octobre 1955.
Viche (Gérard), 4 juillet 1922, 9e R. M., B. 2 artillerie de campagne. — 3 décembre 1955.
Olmeta (Jacques), 3 septembre 1925, 10e R. M., B. 2 comptabilité. — 14 décembre 1955.
Brouquier (Félix), 11 décembre 1922, 9e R. M., B. 2 artillerie de campagne, F. T. A. — 26 décembre 1955.

Adjudants.

Arpagaus (Jacques), 27 juillet 1928, 9e R. M., B. 2 artillerie de campagne, F. T. A. — 1er décembre 1955.
Quignon (André), 10 octobre 1928, 10e R. M., B. C. S., B. 1 artillerie de campagne. — 22 décembre 1955.
Sarty (René), 28 juin 1927, 5e R. M., B. C. S., B. 1 télémétrie. — 22 décembre 1955.

Maréchaux des logis-chefs.

Claverie (André), 23 octobre 1932, 5e R. M., B. C. S., B. 1 armement gros calibre, C. A. T. 2, 251/Trans. — 25 juillet 1955.
Simonneau (Pierre), 27 août 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 22 août 1955.
Esor (Didier), 5 juin 1926, 10e R. M., B. C. S., B. 1 artillerie. — 20 septembre 1955.
Loye (Bernard), 7 août 1927, 3e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 1er décembre 1955.

Quemeneur (Joseph), 18 mars 1927, 3e R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 1er décembre 1955.
Postaire (Pierre), 22 décembre 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 7 décembre 1955.
Hatil (Gérard), 8 novembre 1927, 1re R. M., B. 2 artillerie. — 26 décembre 1955.
Boissie (Jean), 27 juin 1925, 9e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 26 décembre 1955.
Hubert (Jules), 24 mars 1930, 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 26 décembre 1955.
Pironnet (Michel), 15 mars 1930, 5e R. M., B. C. S., B. 1 artillerie. — 26 décembre 1955.
Pepin (Jean), 25 novembre 1925, 10e R. M., B. C. S., B. 1 artillerie. — 26 décembre 1955.
Gelormini (Auguste), 18 mai 1930, 3e R. M., B. C. S., B. 1/trans., 551/T. A. — 26 décembre 1955.
Cartier-Millon (Pierre), 6 septembre 1929, 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 26 décembre 1955.
Delamare (Guy), 21 avril 1928, 10e R. M., B. 2 artillerie. — 26 décembre 1955.
Napol (Fernand), 2 octobre 1927, 1re R. M., B. C. S., B. 1 comptable. — 27 décembre 1955.
Rat (Henri), 14 juillet 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 20 janvier 1956.
Villeneuve (Louis), 11 septembre 1934, 1re R. M., B. 2 artillerie de campagne. — 22 janvier 1956.
Mauget (Marc), 5 février 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A., 29 janvier 1956.
Vialette (Paul), 27 janvier 1929, F. F. A., B. C. S., B. 1 artillerie. — 28 janvier 1956.
Didierlaurent (Jacques), 12 septembre 1925, 5e R. M., B. C. S., B. 1 armement gros calibre. — 30 janvier 1956.
Cossou (Camille), 3 février 1931, 1re R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 4 février 1956.
Quibon (Yves), 2 janvier 1929, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 6 février 1956.

Maréchaux des logis.

Jego (André), 17 avril 1931, 10e R. M., B. C. S., B. 1 artillerie. — 2 juillet 1955.
Pocher (André), 8 décembre 1930, 3e R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 1er décembre 1955.
Dieu (Roger), 28 janvier 1937, 9e R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 1er décembre 1955.
Lecurieux-Lafayette (Justin), 11 décembre 1934, 10e R. M., B. C. S., B. 1 artillerie. — 1er décembre 1955.
Perrat (Serge), 26 juillet 1935, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 1er décembre 1955.
Many (Massilamany), 15 juillet 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 8 décembre 1955.
Chassereau (Noël), 6 avril 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 19 décembre 1955.
Guillou (Yves), 30 août 1934, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 20 décembre 1955.
Rabieczynski (François), 5 avril 1927, F. F. A., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — 24 décembre 1955.
Hoet (Gilbert), 11 février 1931, 9e R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne. — 26 décembre 1955.
Deliot (Claude), 19 novembre 1930, 3e R. M., B. C. S., B. 1/trans. 551/TA. — 26 décembre 1955.
Jean-Pierre (Léon), 13 janvier 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 auto E. B., C. I. A. — 28 décembre 1955.
Jarrige (Guy), 27 avril 1931, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 8 janvier 1956.
Morisse (Morello), 27 août 1928, 9e R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne. — 15 janvier 1956.
Le Dirach (Francis), 11 avril 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne. — 15 février 1956.
Castelli (Pierre), 30 novembre 1937, 1re R. M., B. C. S., B. 1 artillerie, F. T. A., 251/trans. — 23 février 1956.
Pays (Gérard), 18 mars 1938, 10e R. M., C. A. T. 2 auto E. B. — N'a jamais servi.
Delnord (Henri), 26 septembre 1936, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — N'a jamais servi.
Martial (Paul), 24 janvier 1937, 10e R. M., C. A. T. 2/trans., 251/TA — N'a jamais servi.
Gaignet (Claude), 12 décembre 1936, 9e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — N'a jamais servi.
Lopez (René), 9 décembre 1936, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie de campagne, C. I. A. — N'a jamais servi.
Lesueur (Jacques), 3 octobre 1938, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Le Franc (Jules), 10 septembre 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 mécanicien auto E. B. — N'a jamais servi.
Divy (Marie-Serge), 6 juillet 1938, 10e R. M., B. C. S., B. 1 détection électro-magnétique 251/trans. — N'a jamais servi.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Maréchaux (Marcel), 14 janvier 1917, 1re R. M., B. S. comptable. — 10 juillet 1958.

Maréchaux des logis-majors.

Tessier (André), 17 juin 1929, 9e R. M., B. S. approvisionnement. — 19 juin 1958.
Hutin (Jules), 16 décembre 1926, 1re R. M., B. C. S., B. E. comptable — 26 mai 1960.

Maréchal des logis.

Arnaud (Henri), 27 novembre 1928, 9e R. M., B. C. S., B. E. comptable. — 2 mars 1958

ARMEMENT, OPTIQUE

Adjudants-chefs

Cau (Pierre), 5 septembre 1917, 9e R. M., B. S. armement petit calibre. — 22 mai 1958.
Laloum (Robert), 23 mars 1915, 9e R. M., B. S. artificier. — 16 juillet 1958.

Adjudants.

Christel (Pierre), 9 juin 1929, 6e R. M., B. S. optique. — 21 juin 1956.
Lojkiewiez (Henri), 12 février 1929, 10e R. M., B. S. armement petit calibre — 23 mars 1959.

Maréchal des logis chef.

Guegan (André), 6 novembre 1933, 10e R. M., B. S. armement petit calibre — 26 octobre 1956.

Maréchaux des logis.

Giard (Jean), 21 septembre 1932, 1re R. M., C. A. T. 2 armurier. — 18 juillet 1958.
Bacci (Lucien), 2 novembre 1935, 10e R. M., B. C. S., B. E. artificier. — 7 mai 1959.
Luzi (Antoine), 17 septembre 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 armement petit calibre, C. I. A. — 9 janvier 1960.
Loiseau (Robert), 26 mars 1940, 10e R. M., B. C. S., B. E. artificier. — N'a jamais servi.

AUTOS-CHARS

Adjudants.

Bahoff (René), 18 juin 1926, 1re R. M., B. S. auto E. B. — 18 avril 1957.
Guibert (Robert), 6 août 1916, 9e R. M., B. S. sellier bourrelier. — 19 mars 1960.

Maréchal des logis-major.

Caristan (Anatole), 6 août 1926, 1re R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 12 février 1959.

Maréchal des logis chef.

Lamarre (Roland), 8 décembre 1929, 1re R. M., B. S. engins mécaniques — 27 janvier 1957.

Maréchaux des logis.

Connesson (Michel), 20 décembre 1934, 9e R. M., C. A. T. 2 auto E. B., C. I. A. — 24 juillet 1957.
Vaillant (Maurice), 20 mai 1929, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 3 mai 1958
Lachatre (Jean), 21 avril 1928, 1re R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 4 mai 1958.

CONSTRUCTIONS

Adjudants-chefs.

Schmidlin (Robert), 24 mai 1912, 9e R. M., B. C. S., B. E. surveillant de travaux. — 6 septembre 1957.
Antier (Maurice), 27 février 1914, 9e R. M., B. S. charron. — 8 septembre 1958.
Borderie (Paul), 31 janvier 1912, 1re R. M., B. C. S., B. E. surveillant de travaux. — 6 avril 1959.
Lediberder (Pierre), 16 avril 1913, 3e R. M., B. E. surveillant de travaux. — 24 avril 1959.

Maréchal des logis-major.

Blanvillain (Yves), 24 janvier 1928, 1re R. M., B. S. monteur dépanneur frigoriste. — 3 mars 1959.

Maréchal des logis chef.

Boezennec (Yves), 17 octobre 1922, 1re R. M., B. C. S., B. E. ouvrier bois. — 23 mai 1956.

Maréchaux des logis.

Lescop (François), 19 octobre 1930, 1re R. M., C. A. T. 2 dessinateur, C. I. A. — 13 juin 1958.
Deghilage (Bernard), 9 octobre 1931, 1re R. M., C. A. T. 2 dessinateur, C. I. A. — 7 mai 1959.

Cadre des agents des corps de troupes d'outre-mer.

Adjudants-chefs.

Guillard (Marcel), 9 septembre 1922, F. F. A., B. S. comptabilité. — 10 septembre 1957.
Paoli (Félix), 7 mai 1910, 9e R. M., B. S. comptabilité. — 2 octobre 1957.
Nezereau (Raymond), 22 octobre 1912, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 23 décembre 1957.
Lucien (Philippe), 6 juin 1917, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 21 avril 1958.

Adjudants.

Breton (Henri), 1er juin 1914, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 21 mai 1957.
Gomez (Lucien), 8 janvier 1918, 1re R. M., B. E. comptabilité. — 1er avril 1958.
Roncin (André), 3 janvier 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 comptable vérificateur, B. C. S., B. E. comptable. — 26 avril 1958.
Leroux (Raphaël), 23 octobre 1920, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable. — 3 juillet 1958.
Guerin de Tourville (Jean), 28 avril 1925, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable. — 10 novembre 1958.

Sergent-major.

Legoff (Michel), 26 décembre 1927, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 9 avril 1959.

Sergent-chef.

Bras (Georges), 5 mars 1928, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 28 février 1959.

Cadre des agents de la chancellerie des troupes d'outre-mer.

Adjudants-chefs.

Marie (Georges), 12 mai 1915, 1re R. M., B. S. chancellerie. — 12 mai 1959.
Lebreton (Georges), 20 janvier 1922, 1re R. M., B. S. chancellerie. — 21 mai 1959.

Adjudants.

Dupin (Pol), 27 août 1923, 1re R. M., B. S. chancellerie. — 7 janvier 1959.
Le Merrer (Paul), 4 juin 1927, Maroc, B. S. chancellerie. — 17 avril 1959.

Cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Feraez (Antoine), 18 juin 1918, 1re R. M., B. S. comptable vérificateur. — 19 septembre 1960.

Adjudant.

Jaffrezo (Joseph), 9 mai 1914, 3e R. M., C. A. T. 2 exploitation, B. E. spécialiste des matériels de l'intendance. — 8 décembre 1959.

Sergents.

Allain (Paul), 8 décembre 1920, 9e R. M., C. A. T. 2. bureaux. — 14 mars 1959.
Lautier (Bernard), 24 mars 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 bureaux. — 25 mars 1959.

SPÉCIALISTES BLINDÉS

Caporaux-chefs.

Bechard (Gilbert), 17 avril 1932, 10e R. M., C. A. O. S. — 25 janvier 1959.
Grelard (Gaston), 18 septembre 1933, 1re R. M., C. A., O. S. — 14 mars 1959.

Cadre des infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudants-chefs.

Ancel (Paul), 29 octobre 1927, 1re R. M., B. S. secrétaire comptable. — 9 août 1959.
Pierrel (Max), 11 décembre 1913, 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier. — 16 novembre 1959.
Victoire (Georges), 13 août 1917, 9e R. M., B. S. mécanicien dentiste. — 15 juin 1960.
Nicoli (Jean), 20 juin 1913, 9e R. M., B. S. maître infirmier. — 3 août 1960.
Chambon (Georges), 29 juin 1920, 1re R. M., B. S. maître infirmier. — 4 août 1960.

Adjudants.

Boissière (Georges), 9 octobre 1916, 10e R. M., B. C. S., B. E. infirmier. — 8 avril 1959.
Pajot (Gérald), 14 avril 1927, 9e R. M., B. S. secrétaire comptable. — 23 juin 1959.
Duquerroy (Edouard), 23 août 1922, 9e R. M., B. S. secrétaire comptable. — 28 mars 1960.
Billerey (Jean), 11 juin 1926, 9e R. M., B. S. secrétaire comptable. — 23 avril 1960

Sergents-majors.

Compagnon (Charles), 6 décembre 1923, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 2 mai 1957.
Argenti (François), 26 mars 1927, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 12 octobre 1959.

Sergents-chefs.

Gazabre (Raymond), 9 février 1920, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 25 février 1957.
Arnold (Antoine), 17 juillet 1923, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 17 décembre 1957.
Gatt (Marcel), 20 octobre 1924, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 17 octobre 1958.
Richard (Jérôme), 16 janvier 1929, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 18 décembre 1958.
Obenans (Xavier), 9 juillet 1920, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 13 août 1959.
Duprat (Serge), 17 novembre 1929, 4e R. M., B. C. S., B. E. infirmier. — 14 avril 1960.
Millet (Emile), 21 novembre 1932, 9e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable. — 19 mai 1960.
Barbero (René), 2 juin 1931, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 6 juin 1960.

Sergents.

Bailbe (Pierre), 17 mars 1933, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — N'a jamais servi.
Mariani (François), 8 mai 1938, 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — N'a jamais servi.
Mangieri (Sylvain), 13 juin 1923, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 22 mars 1959.
Haffner (Jean-Pierre), 10 juin 1933, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 4 juin 1959.
Cadars (Michel), 7 juillet 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 1er juillet 1959.
Cottret (Bernard), 2 novembre 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 7 août 1959.
Poncet (Pierre), 5 mars 1922, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — 1er septembre 1959.
Delaunay (Gérard), 7 octobre 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 30 décembre 1959.
Suzzoni (Dominique), 23 septembre 1932, 9e R. M., C. A. T 2 infirmier, C. I. A. — 30 juillet 1960.
Domange (André), 23 janvier 1924, 9e R. M., C. A T. 2 infirmier C. I. A. — 25 août 1960.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 10 mai 1961 concernant le classement de deux trésoreries générales.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 54-122 du 1er février 1954 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier du corps des trésoriers-payeurs généraux, modifié par le décret n° 59-1056 du 7 septembre 1959 ;

Vu le décret n° 57-987 du 30 août 1957 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des personnels de la catégorie A des services extérieurs du Trésor,

Décrète :

Art. 1er. — La trésorerie générale du Haut-Rhin (2e catégorie) est classée en 3e catégorie.

Art. 2. — La trésorerie générale de l'Oise (3e catégorie) est classée en 2e catégorie.

Art. 3. — Le secrétaire d'Etat aux finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 mai 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Ouverture et annulation de crédits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 10 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Est annulé, sur 1961, un crédit de 109.000 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est ouvert, sur 1961, un crédit de 109.000 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mai 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
RENÉ MAGNIEZ.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT ANNULÉ
		Nouveaux francs.
FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES		
I. — CHARGES COMMUNES		
Dépenses éventuelles.....	37-94	109.000

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT OUVERT
		Nouveaux francs.
CONSTRUCTION		
Remboursement par l'Etat des prestations et indemnités de réquisition impayées par les bénéficiaires défaillants.....	46-41	109.000

Transfert de crédits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 14 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Est annulé, sur 1961, un crédit de 24.420 NF applicable au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est ouvert, sur 1961, un crédit de 24.420 NF applicable au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le transfert de crédit prévu ci-dessus s'accompagne du transfert d'un emploi d'aumônier militaire titulaire protestant (lieutenant de vaisseau).

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mai 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
RENÉ MAGNIEZ.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDITS annulés.
		Nouveaux francs.
ARMEES		
SECTION GUERRE		
Soldes et indemnités des officiers des armes et services.....	31-11	21.000
Prestations et versements obligatoires.....	33-91	3.420
Total pour le tableau A.....		24.420

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts.
		Nouveaux francs.
ARMEES		
SECTION MARINE		
Armes et services. — Soldes et indemnités des officiers.....	31-11	21.000
Prestations et versements obligatoires.....	33-91	3.420
Total pour le tableau B.....		24.420

FONDS DE CONCOURS

I. — BUDGET DE 1960

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS ouverts.
			Nouveaux francs.
Travaux publics et transports.			
I. — TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS			
Ponts et chaussées. — Rémunérations principales	31-11	14 mars 1961.	24.554
Ponts et chaussées. — Indemnités et allocations diverses	31-12	14 mars 1961.	3.025
Ports maritimes. — Etablissements de signalisation maritime. — Voies navigables. — Rémunérations principales	31-31	14 mars 1961.	23.475
Ports maritimes. — Etablissements de signalisation maritime. — Voies navigables — Indemnités et allocations diverses	31-32	14 mars 1961.	14.242
Chemins de fer et transports. — Organismes centraux et comités techniques départementaux. — Rémunérations principales — Indemnités et allocations diverses	31-42	14 mars 1961.	123.013
Indemnités résidentielles	31-91	14 mars 1961.	27.851
Prestations et versements obligatoires	33-91	14 mars 1961.	5.426
Chemins de fer et transports. — Matériel et remboursement de frais	34-41	14 mars 1961.	5.535
Total pour les travaux publics et transports			227.121

II. — CREDITS REPORTES DE 1960 A 1961

1960

SERVICE	CHAPITRE	DATE de l'arrêté.	CRÉDIT annulé sur 1960
			Nouveaux francs.
Justice.			
Administration centrale. — Matériel	34-02	8 avril 1961.	293

1961

SERVICE	CHAPITRE	DATE de l'arrêté.	CRÉDIT ouvert sur 1961
			Nouveaux francs.
Justice.			
Administration centrale. — Matériel	34-02	8 avril 1961.	293

III. — BUDGET DE 1961

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS ouverts.
			Nouveaux francs.
Affaires culturelles.			
TITRE III			
Arts et lettres. — Mobilier national et manufactures nationales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	31-24	8 avril 1961.	1.281
Monuments historiques. — Entretien, conservation, acquisitions et remise en état	35-31	8 avril 1961.	339.120
Bâtiments civils et palais nationaux. — Entretien, aménagement et restauration	35-32	8 avril 1961.	222
Restauration et rénovation du domaine national de Versailles	35-35	8 avril 1961.	183.451
Total (titre III)			524.074
TITRE V			
Monuments historiques. — Remise en état. — Réparation des dommages de guerre	56-30	8 avril 1961.	352.130
Restauration et rénovation du domaine national de Versailles	56-35	8 avril 1961.	201.199
Total (titre V)			553.329
Total pour les affaires culturelles			1.077.403
Affaires étrangères.			
Services à l'étranger. — Matériel	34-12	4 avril 1961.	326.027
Relations culturelles avec la Tunisie	42-25	4 avril 1961.	50.416
Total pour les affaires étrangères			376.443
Affaires étrangères.			
Missions. — Conférences internationales	34-95	19 avril 1961.	132.509
Dépenses de la commission internationale de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu en Indochine	41-01	19 avril 1961.	420.000
Relations culturelles avec la Tunisie	42-25	19 avril 1961.	30.528
Total pour les affaires étrangères			583.037
Education nationale.			
Bibliothèques — Matériel	34-62	19 avril 1961.	28.452
Services médicaux et sociaux. — Matériel	34-72	19 avril 1961.	252.077
Total pour l'éducation nationale.			280.529
Education nationale.			
Services médicaux et sociaux. — Rémunérations et vacations du personnel médical et social	31-71	24 avril 1961.	1.174.356
Bibliothèques. — Matériel	34-62	24 avril 1961.	18.117
Services médicaux et sociaux — Remboursement de frais	34-71	24 avril 1961.	602.566
Services médicaux et sociaux. — Matériel	34-72	24 avril 1961.	691.180
Total pour l'éducation nationale.			2.486.119

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS ouverts.	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Nouveaux francs.	
Finances et affaires économiques.				
II. — SERVICES FINANCIERS				
TITRE III				
Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Indemnités et allocations diverses.....	31-44	14 avril 1961.	9.993.307	»
Travaux à la tâche de la direction générale des impôts	31-47	14 avril 1961.	160.000	»
Services extérieurs de la direction générale des douanes et droits indirects. — Indemnités et allocations diverses.....	31-64	14 avril 1961.	645.396	»
Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Matériel.....	34-43	14 avril 1961.	978.406	»
Direction générale des douanes et droits indirects. — Matériel.....	34-63	14 avril 1961.	161.556	»
Totaux (titre III)....			11.938.665	»
TITRE V				
Travaux d'équipement du cadastre	57-92	14 avril 1961.	101.430	101.430
Totaux pour les services financiers.....			12.040.095	101.430

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS ouverts.
			Nouveaux francs.
Finances et affaires économiques.			
II. — SERVICES FINANCIERS			
Emoluments des receveurs buralistes non fonctionnaires.....	31-45	29 avril 1961.	1.029.166
Industrie.			
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	31-02	19 avril 1961.	34.740
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Rémunérations principales.....	31-11	19 avril 1961.	11.339
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses.	31-12	19 avril 1961.	346.180
Indemnités résidentielles.....	31-91	19 avril 1961.	3.030
Prestations et versements obligatoires	33-91	19 avril 1961.	3.189
Administration centrale. — Matériel.	34-02	19 avril 1961.	99.966
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Remboursement de frais.....	34-11	19 avril 1961.	113.178
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Matériel	34-12	19 avril 1961	87.269
Achat et entretien du matériel automobile	34-92	19 avril 1961	16.652
Remboursement à diverses administrations	34-93	19 avril 1961.	2.641
Travaux d'équipement et d'entretien.	35-91	19 avril 1961.	500
Total pour l'industrie.....			718.684

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS ouverts.
			Nouveaux francs.
Intérieur.			
Sûreté nationale. — Remboursement de frais.....	34-41	21 avril 1961.	48.100
Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile.....	34-92	21 avril 1961.	59.950
Total pour l'intérieur.....			108.050
Services du Premier ministre			
I. — SERVICES GÉNÉRAUX			
Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion.	34-03	21 avril 1961.	190.655
Travaux publics et transports.			
I. — TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS			
Chemins de fer et transports. — Matériel et remboursement de frais	34-41	14 mars 1961.	349.964
Travaux publics et transports.			
I. — TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS			
Ponts et chaussées. — Rémunérations principales.....	31-11	19 avril 1961.	207.850
Ponts et chaussées. — Indemnités et allocations diverses.....	31-12	19 avril 1961.	15.000
Ponts et chaussées. — Services annexes. — Rémunérations principales	31-17	19 avril 1961.	5.500
Indemnités résidentielles.....	31-91	19 avril 1961.	27.000
Prestations et versements obligatoires	33-91	19 avril 1961.	27.300
Ponts et chaussées. — Remboursement de frais.....	34-12	19 avril 1961.	70.000
Ponts et chaussées. — Services annexes. — Matériel et remboursement de frais.....	34-14	19 avril 1961.	309.350
Total pour les travaux publics et les transports.....			662.000

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS ouverts.	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Nouveaux francs.	
Travaux publics et transports.				
I. — TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS				
TITRE III				
Ports maritimes. — Etablissements de signalisation maritime. — Voies navigables. — Indemnités et allocations diverses	31-32	21 avril 1961.	15.500	»
Chemins de fer et transports. — Organismes centraux et comités techniques départementaux. — Rémunérations principales. — Indemnités et allocations diverses	31-42	21 avril 1961.	135.000	»
Indemnités résidentielles.	31-91	21 avril 1961.	1.800	»
Chemins de fer et transports. — Matériel et remboursement de frais.	34-41	21 avril 1961.	11.200	»
Routes et ponts. — Entretien et réparations.....	35-21	21 avril 1961.	162.630	»
Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations	35-31	21 avril 1961.	29.821	»

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS ouverts.	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Nouveaux francs.	
Etablissements de signalisation maritime. — Fonctionnement, entretien et réparations	35-33	21 avril 1961.	3.900	»
Totaux (titre III)..			359.851	»
TITRE V				
Voies de navigation intérieure. — Equipement..	53-30	21 avril 1961.	2.258.663	2.258.663
Travaux de défense contre les eaux.....	53-32	21 avril 1961.	52.250	52.250
Ports de commerce. — Equipement	53-34	21 avril 1961.	8.415.000	8.415.000
Ports de pêche. — Equipement	53-36	21 avril 1961.	391.375	391.375
Totaux (titre V)..			11.117.288	11.117.288
Totaux pour les travaux publics et transports			11.477.139	11.117.288

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de paiement ouverts.	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Nouveaux francs.	
Travaux publics et transports.				
II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE				
TITRE III				
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	31-02	19 avril 1961.	3.800	»
Navigation aérienne. — Indemnités et allocations diverses.....	31-22	19 avril 1961.	441.822	»
Administration centrale. — Matériel.....	34-02	19 avril 1961.	4.419	»
Ecole nationale de l'aviation civile. — Matériel.	34-42	19 avril 1961.	24.617	»
Météorologie nationale. — Armement et fonctionnement des navires météorologiques stationnaires	34-53	19 avril 1961.	194.667	»
Formation aéronautique. — Travail aérien et transports. — Matériel..	34-72	19 avril 1961.	1.047.223	»
Transports aériens. — Formation et examens en vol du personnel navigant nécessaire au transport aérien commercial.	34-81	19 avril 1961.	6.473	»
Total (titre III)...			1.723.021	»
TITRE IV				
Contribution de la République au fonctionnement de l'agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar.....	41-91	19 avril 1961.	165.000	»
TITRE V				
Equipement des aéroports et routes aériennes. — Métropole	53-90	19 avril 1961.	1.510.000	1.510.000
Totaux pour l'aviation civile			3.398.021	1.510.000
Travaux publics et transports.				
III. — MARINE MARCHANDE				
Administration centrale. — Matériel.....	34-02	8 avril 1961.	20.394	»

SERVICE	CHAPITRE	DATE de l'arrêté.	CRÉDIT ouvert.
			Nouveaux francs.
Armées.			
SECTION COMMUNE			
Infrastructure interalliée. — Travaux	55-81	19 avril 1961.	8.028.729

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de paiement ouverts.	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Nouveaux francs.	
Armées.				
SECTION GUERRE				
TITRE III				
Solde et indemnités du personnel militaire des fabrications d'armement.	31-13	19 avril 1961.	2.420.000	»
Traitement et indemnités des personnels civils non ouvriers des fabrications d'armement....	31-22	19 avril 1961.	12.160.000	»
Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers des fabrications d'armement	31-32	19 avril 1961.	19.900.000	»
Prestations et versements obligatoires du service des fabrications d'armement	33-71	19 avril 1961.	8.820.000	»
Totaux (titre III).			43.300.000	»
TITRE V				
Service du génie. — Equipement	54-61	19 avril 1961.	9.193.645	9.193.645
Totaux pour la section Guerre			52.493.645	9.193.645
SECTION MARINE				
TITRE V				
Equipement militaire et défense côtière.....	53-73	8 avril 1961.	440.000	440.000

SERVICE	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS ouverts.
			Nouveaux francs.
Armées.			
SECTION MARINE			
TITRE III			
Constructions et armes navales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers.....	31-33	27 avril 1961.	88.258
Entretien des bâtiments de la flotte et des matériels militaires et dépenses de fonctionnement des constructions et armes navales...	34-71	27 avril 1961.	51.552
Total (titre III).....			139.810
TITRE V			
Etudes techniques d'armement et prototypes	51-71	27 avril 1961.	1.023.292
Total pour la section Marine....			1.163.102

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS ouverts.	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Nouveaux francs.	
Postes et télécommunications.				
1re SECTION. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Salaires du personnel ouvrier	610	21 avril 1961.	494.000	»
Remboursement de frais..	613	21 avril 1961.	47.500	»
Matériel des télécommunications	6001	21 avril 1961.	1.313.444	»
Totaux (1re section).			1.854.944	»
2e SECTION. — DÉPENSES EN CAPITAL				
Equipement des services des télécommunications. — Transmissions	69512	21 avril 1961.	150.000	150.000
Equipement des lignes de télécommunications interurbaines. — Programme d'infrastructure	69513	21 avril 1961.	3.000.000	3.000.000
Equipement des services d'études et de recherches des télécommunications	69515	21 avril 1961.	89.150	89.150
Totaux (2e section).			3.239.150	3.239.150
Totaux pour les postes et télécommunications			5.094.094	3.239.150

IV. — LEGS ET DONATIONS

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS ouverts.
			Nouveaux francs
Affaires culturelles.			
Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	37-92	8 avril 1961.	2.040
Education nationale.			
Emploi de fonds provenant de legs et de donations	37-92	25 avril 1961.	5.510

Agents comptables.

Par arrêté en date du 15 octobre 1960, M. Vertut (Paul-René), trésorier-payeur général de Saône-et-Loire, a été nommé agent comptable des services industriels de l'armement, en remplacement de M. Grégoire, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Sociétés d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté en date du 24 avril 1961, la démission de M. Lucien Legroux de ses fonctions de liquidateur de la société anonyme d'habitations à loyer modéré L'Aiglonne, à Laigle (Orne), est acceptée et les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 6 novembre 1959 susvisé sont rapportées.

M. Marcel Soive, administrateur syndic des tribunaux de commerce de Laigle et Vimoutiers, domicilié 8, rue de la Halle, à Laigle (Orne), est désigné en qualité de liquidateur de la société anonyme d'habitations à loyer modéré L'Aiglonne.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Date d'ouverture des épreuves du concours d'agrégation des facultés de droit et des sciences économiques en 1961 (sections de droit privé et de droit romain-histoire du droit).

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi de finances du 24 mai 1951 et le décret du 7 juillet 1951 ;

Vu les arrêtés des 25 juillet 1929, 15 mars 1938, 6 mai 1949, 12 septembre 1950, 20 avril 1955 et 21 novembre 1960 fixant le règlement du concours d'agrégation des facultés de droit et des sciences économiques ;

Vu le décret du 31 octobre 1950 portant règlement d'administration publique relatif à certaines conditions de nomination et d'avancement des agrégés des facultés de droit et des sciences économiques ;

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 fixant les mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les épreuves du concours d'agrégation des facultés de droit et des sciences économiques (session 1961, section de droit privé et de droit romain-histoire du droit) s'ouvriront à partir du 15 septembre 1961.

Les registres d'inscription seront clos le 7 juillet 1961, à 16 heures.

Art. 2. — Le nombre de places mises au concours est fixé ainsi qu'il suit :

Droit privé : vingt.

Droit romain-histoire du droit : sept.

En application des dispositions de l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 susvisée, trois des emplois mis au concours (deux en droit privé, un en droit romain-histoire du droit) seront réservés aux Français musulmans d'Algérie, dans les conditions précisées par le décret du 31 décembre 1958 et la circulaire (fonction publique, affaires algériennes) n° 429 FP du 7 janvier 1959.

Les candidats susceptibles de bénéficier de ces dispositions devront l'indiquer lors du dépôt de leur candidature.

Art. 3. — La répartition des places entre les facultés métropolitaines, les facultés de droit et des sciences économiques d'Alger, d'Oran, de Constantine et de Dakar et les établissements d'enseignement supérieur d'outre-mer ainsi que ceux relevant du ministère des affaires étrangères sera fixée par le ministre de l'éducation nationale, selon les besoins du service.

Art. 4. — En l'absence de candidats déclarés reçus en application de l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 susvisée, les trois emplois réservés en priorité par l'article 2 ci-dessus pourront être reportés au concours normal.

Art. 5. — Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1961.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement supérieur,
LAURENT CAPDECOMME.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Administration centrale.

Par arrêté du 12 mai 1961, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 5 avril 1961 nommant sous-directeur M. Delaroche (Paul), administrateur civil.

Listes des candidats et candidates autorisés à prendre part aux concours d'entrée aux écoles normales supérieures (section Lettres et section Sciences) en 1961.

SECTION DES LETTRES

Par arrêté du 10 mai 1961, sont autorisés à prendre part au concours ouvert en 1961 pour l'entrée à l'école normale supérieure de jeunes filles les candidates dont les noms suivent :

SECTION DES LETTRES

Académie de Paris.

Option A.

Mlles		
Achaz (Elisabeth).	Fabre (Nicole).	Michaud (Noëlle).
Adda (Mady).	Ferec (Michelle).	Michel (Michèle).
Allard (Françoise).	Ficot (Françoise).	Milhaud (Danielle).
Ambrosino (Véronique).	Fivel-Demoret (Michèle).	Miquel (Geneviève).
Anne (Chantal).	Forget (Geneviève).	Mondszain (Marie-José).
Artous (Catherine).	Fougeron (Michèle).	Parisse (Marie-Claude).
Aubineau (Nicole).	Frachet (Françoise).	Payen (Marie-Claude).
Avril (Dominique).	Gacon (Françoise).	Peraldi (Marie-France).
Bardet (Brigitte).	Giorgi (Andrée).	Poisson (Martine).
Baron (Anne-Marie).	Girard (Maryvonne).	Prost (Aline).
Bergougnoux (Michèle).	Gratacap (Michèle).	Prunget (Anne-Marie).
Berland-Guy (Marcelle).	Grunfeld (Denise).	Racine (Marie-Claude).
Blaise (Monique).	Guerin (Michèle).	Ravoahangy (Jacqueline).
Blanchet (Jacqueline).	Hubert (Marie-Elisabeth).	Reichman (Monique).
Boutin (Claudine).	Ingremeau (Christiane).	Renon (Pierrette).
Bouveret (Lucile).	Jacquet (Gisèle).	Richaud (Renée).
Boyer (Michèle).	Jamme (Nicole).	Ripert d'Alauzier (Françoise).
Brutin (Monique).	Kervern (Mireille).	Rochat (Catherine).
Caron (Marianne).	Lacote (Christiane).	Rochette (Martine).
Celie (Francine).	Lamendin (Françoise).	Rouffianges (Jeanne).
Chancelier (Françoise).	Le Bon (Sylvie).	Rucheton (Marie-France).
Chanet (Anne-Marie).	Le Bourhis (Christine).	Safra (Nicole).
Chessel (Jeannette).	Lefas (Armelle).	Sainati (Danielle).
Chiniard (Marie-Claude).	Legée (Jacqueline).	Sallenave (Danièle).
Choyer (Marie-France).	Leherpeux (Danielle).	Salles (Catherine).
Christin (Anne-Marie).	Lemoine (Marie-France).	Sassot (France).
Cohen Tannoudji (Josselyne).	Leroy (Maryvonne).	Sauzeau (Jacqueline).
Collotte (Michelle).	Le Sonneur (Bérengère).	Sentenac (Maryvonne).
Cotton (Anne).	Longerey-Bibring (Jacqueline).	Schiltz (Véronique).
Couderc (Régine).	Lotte (Catherine).	Schmitt (Danièle).
Dahlquist (Marie).	Lubin (Jacqueline).	Schneider (Monique).
Darque (Pierrette).	Maisanie (Martine).	Schoenhals (Marianne).
Delbosc (Christiane).	Marchand (Marie-Paule).	Spartalis (Hélène).
Deleau (Michèle).	Matet (Claire).	Steffen (Josyane).
Delorme (Madeleine).	Mathieu (Françoise).	Suffe (Odile).
Devismes (Annie).	Mathis (Marie-Noëlle).	Tillier (Marie-José).
Duchene (Denise).	Meffre (Claude).	Trividic (Nicole).
Emperaire (Mireille).	Meunier (Catherine).	Turmorezoff (Alexandra).
Erny (Marie-France).	Meuraud (Maryvonne).	Vial-Molly (Simone).
Ertel (Evelyne).		Xavier (Annie).
Estrade (Francine).		
Eydoux (Laurence).		

Option B.

Allemand.

Mlles		
Blanot (Suzanne).	Doxcelin (Françoise).	Rama (Marie-Françoise).
Boitelle (Jacqueline).	Poncelet (Colette).	Vergnes (Josselyne).
Bricogne (Paule).	Quiguer (Nicole).	

Option B.

Anglais.

Mlles		
Armengaud (Françoise).	Henry (Michèle).	Robin (Nicole).
Baudart (Françoise).	Keller (Françoise).	Rocquemont (Marie-France).
Birman (Christine).	Leclere (Marie-Françoise).	Ruault (Marie-Louise).
Cezanne-Bert (Yolène).	Marvier (Françoise).	Sommereux (Anne-Marguerite).
Chamaillard (Nicole).	Neveu (Suzanne).	Tarpent (Marie-Lucie).
Corroler (Annick).	Olivier (Françoise).	Vincenti (Claude).
	Papon (Arlette)	
	Pinot (Régine)	

Option B.

Italien.

Mlle Albani (Hélène). | Mlle Garbarini (Françoise).

Option B.

Russe.

Mlle Tanguy (Hélène).

Centre de Versailles.

Option A.

Mlles		
Bluteau (Françoise).	Gedon (Elisabeth).	Momon (Edith).
Cluchague (Michèle).	Girodet (Suzanne).	Pieuchot (Denise).
Flusin (Marguerite).	Gonnet (Catherine).	Queney (Paulette).
	Le Goeffic (Nicole).	

Option B.

Anglais.

Mlle Petitbon (Danièle).

Option B.

Italien.

Mlle Cornier (Elisabeth).

Académie d'Aix.

Centre de Marseille.

Option A.

Mlles		
Dautremant (Geneviève).	Etienne (Monique).	Sabiani (Julie).
	Juhan (Jeanne).	Souville (Odile).
	Maitre (Anne-Marie).	

Option B.

Anglais.

Mlle Vidal (Marion).

Centre de Nice.

Option A.

Mlles		
Estienne (Michèle).	Gautier (Josette).	Luppi (Josette).
	Giroud (Christiane).	Patry (Claudine).

Option B.

Allemand.

Mlle Marchello-Nizia (Christiane).

Option B.

Italien.

Mlle Oprandi (Nicole). | Mlle Pastorelli (Eliane).

Académie d'Alger.

Option A.

Mlles		
Albertini (Véra).	Crappier (Claudine).	Seddik (Zoubida).
Cardonne (Elisabeth).	Delort (Dominique).	Stora (Charlette).
	Papritz (Danielle).	

Option B.

Anglais.

Mlle Boumendil (Lyne). | Mlle Lesch (Annie).

Option B.

Italien.

Mlle Migeon (Nicole).

Académie de Bordeaux.

Option A.

Mlles		
Clemente (Anne-Marie).	Dreyfuss (Andrée).	Mear (Annick).
Coulon (Hélène).	Hitier (Marie-Aline).	Pujolle (Thérèse).
	Liotard (Anne-Marie).	

Option B.

Allemand.

Mlle Lallemand (Françoise). | Mlle Muller (Hélène).

Anglais.

Mlle Baffert (Françoise).

Italien.

Mlle Mattei (Marie-Claude).

Académie de Caen.

Option A.

Mlle Ecolivet (Claire). | Mlle Philippe (Marie-Hélène).

Académie de Clermont.

Option A.

Mlle Novara (Antoinette). | Mlle Rochlin (Michèle).

Académie de Dijon.

Option A.

Mlles		
Petetin (Françoise).	Rochot (Monique).	Vernier (Mireille).

Option B.

Anglais.

Mlle Poinsot (Odile).

Académie de Lille.

Option A.

Mlles
Hecquet (Michèle). | Perin (Catherine). | Tricot (Thérèse).

Option B.

Allemand.

Mlle Dubar (Monique). | Mlle Roussel (Genevieve).

Académie de Lyon.

Option A.

Mlles
Blondel (Simone). | Giraud (Esther). | Malton (Michèle).
Bonfils (Marie-Claude). | Latreille (Noëlle). | Radovanovitch (Michèle).
Bonnefoy (Annie). | Laurence (Marcelle). | Vaysse (Michelle).
Dubarry (Christine). | De L'Hermuziere (Françoise).

Académie de Montpellier.

Option A.

Mlles
Frontin (Nicole). | Jacquet (Arlette). | Plessis (Nicole).
Galpin (Anne-Marie) | Meunier (Andrée).

Académie de Nancy.

Option A.

Mlles
Andres (Marie-France). | Marande (Michèle).
Leconte (Michelle). | Meyer (Geneviève).

Option B.

Allemand.

Mlles
Boespflug (Pascale). | Gury (Denise).
Goettelmann (Annette). | Nulans (Michèle).

Option B.

Anglais.

Mlle Beaudenon (Sylvette). | Mlle Sergy (Catherine).

Académie de Poitiers.

Option A.

Mlle Samoyault (Colette).

Académie de Rennes.

Option A.

Mlles
Damey (Chantal). | Lanternier (Anne-Marie). | Malet (Jacqueline).

Académie de Strasbourg.

Option A.

Mlle Delaruelle (Micheline).

Académie de Toulouse.

Option A.

Mlles
Carayon (Annette) | Koral (Christine). | Pince (Colette).
Delhom (Monique). | Laffont (Maryse). | Villeroux (Claudie).
| Laurent (Bernadette).

Sont autorisées à prendre part au concours ouverts en 1961 pour l'entrée à l'école normale supérieure de jeunes filles les candidates tunisiennes et marocaines dont les noms suivent :

Académie de Paris.

Option A.

Mlles Boublil (Michèle) (candidate tunisienne).
Benis (Hourya) (candidate marocaine).

Ces candidates ne pourront pas être nommées élèves de l'école normale supérieure de jeunes filles ni obtenir une bourse de licence. Si elles sont classées dans un rang qui leur aurait conféré le titre d'élève, elles seront classées avec un numéro *bis* et pourront être admises comme élèves hors cadre.

Art. 3. — Sont autorisées à prendre part au concours en 1961 à titre étranger :

Académie de Paris.

Centre de Versailles.

Option B.

Anglais.

Mlle Subak (Lucie) (de nationalité autrichienne).

Académie d'Alger.

Option B.

Allemand.

Mlle Czeskleba (Waltraud) (de nationalité allemande).

Ces candidates ne pourront pas être nommées élèves de l'école normale supérieure de jeunes filles ni obtenir une bourse de licence. Si elles sont classées dans un rang qui leur aurait conféré le droit au titre d'élève de l'école, elles pourront être admises à l'école normale supérieure de jeunes filles comme élèves hors cadre.

Par arrêté du 10 mai 1961, sont autorisés à prendre part au concours ouvert en 1961 pour l'entrée à l'école normale supérieure les candidats dont les noms suivent :

SECTION DES LETTRES

Académie de Paris.

Option A.

MM.
Aron (François).
Asselain (Jean-Charles).
Atlan (Georges).
Audibert (Pascal).
Aupert (Pierre).
Bardos (Jean-Pierre).
Barsby (Wilgrid).
Bazin (Yves).
Belin (Etienne).
Benoist (Jean-Marie)
Bernard (Michel).
Blachère (Michel).
Blanchard (Jean-Marie).
Boisset (Michel).
Bonnet-Dupeyron (Jean-Marie).
Bonnichon (Philippe).
Bouillon (Jean-Paul).
Bouloumie (Bernard).
Le Boulluec (Alain).
Bourbon (Hervé).
Bourguet (Pierre)
Bousquet (Claude)
Bouveresse (Jacques).
Bressolette (Michel).
Brouillet (Alain).
Brunel (Georges).
Buanic (Jean-Claude).
Cadoux (Jean-Louis).
Camus (Pierre-Marie).
Carette (Jean).
Castillon de Saint-Victor (Gérard).
Cesarie (Jean-Pierre).
Colombet (Jean).
Coulon (Alain).
Courtault Deslandes (Jean-Louis).
Cousteix (Bernard).
Daguerressar (Pierre).
Declercq (Albert).
Dedeyan (Gérard).
Dedeyan (Jacques).
Delclos (Jean-Claude).
Derivry (Bernard).
Desmarest (Eric).
Dortiguier (Pierre).
Durand (Jean-Louis).
Faroux (Gérard).
Fauquet (Bernard).
Ferry (Alain).
Frochen (Denis).
de Galle (Alain).
Garagnon (Jean).
Gardair (Jean-Michel).
Gérard (Michel).
Gérard (Philippe).
Giusto (Jean-Pierre).
Glasser (Jean-Claude).
Gobert (Michel).
Gourevitch (Paul)
Griscelli (Paul).
Grosrichard (Alain).
Guérin (Daniel).
Guidi (José).
Hamon (Philippe).
Hasenor (Jean).
Heilmann (Laurent).
Heuze (Philippe).
Hinard (François).
Hoffmann (Georges).
Hollier-Larousse (Denis).
Holtzmann (Bernard).
Jamme (Robert).
Jeanneney (Jean-Noël).
Kessedjian (François).
Kisch (Yves).
Koster (Serge).
Laizeau Gilles).
Lamon (Paul).
Lascoux (Jean-Michel).
Launey (Michel).
Lavagne (Henri).
Lavin (Michel).
Le Barrois d'Orgeval (Michel).
Lebensztein (Jean-Claude).
Le Goffic (Pierre).
Levillain (Philippe).
Loraux Patrice).
Loziot (Xavier).
Louis (Yves).
Maffre (Jean-Jacques).
Malherbe (Michel).
Mallet (Jean-Claude).
Marcenac (Jean).
Martin (Emmanuel).
Marty (Jacques).
Mas (Raymond).
Masson (Michel).
Mathiot (Jean).
de Medeiros (Richard).
Merlaut (Denis).
Merlet (Louis).
Mevel (Jean-Pierre).
Miannay (Denis).
Milner (Jean-Claude).
Miroux (Georges).
Monteil (Jean-François).
Montel (Robert).
Morel (Jean-Pierre).
Mosconi (Jean).
Nadjo (Léon).
Nancy (Jean-Luc).
Narcy (Michel).
Natali (Alain).
Neel (Jean-Charles).
Nordman (Daniel).
Olson (Patrick).
Pasquier (Alain).
Perraudin (Guy).
Picard (Jean-Charles).
Pinelli (François).
Pinson (Daniel).
Piquet (Hugues).
Pislor (Gérard).
Pouget (Gilles).
Pruner (Michel).
Raviart (Philippe).
Raymond (Pierre).
Rebuffat (François).
Rech (Michel).
Rey (Bernard).
Rey-Flaud (Henri).
Roche (Philippe).
Rolland (Pierre).
Rosset (Bertrand).
Rossignol (Abel).
Rousseau (Philippe).
Seris (Jean-Pierre).
Slama (Alain).
Sodini (Jean-Pierre).
Staropoli (André).
Sudres (Georges).
Teboul (Jacques).
Tison (Hubert).
Tort (Michel).
Tosel (André).
Du Tremolet de Lacheisserie (Guy).
Treuil (René).
Vallée (Gérard).
Vallet (Nicolas).
Willm (Charles).

Option B.

Allemand.

MM.
Bled (Jean-Paul).
Billy (Gérard).
Bouzerand (Jacques).
Castagnou (Pierre).
Deshusses (Laurent).
Drouard (Alain).
Duvert (Alain).
Gall (Hugues).
Guilcher (Yves).
Leca (François).
Nepenzahl (Michel).
Neuberger (Pierre).
Quirin (Jean-Claude).
Rigot (Alain).

Anglais.

MM.
Benoît (Alain).
Chrétien (Maurice).
Coulon (Claude).
Dargent (Michel).
Descoins (René).
Deshayes (Benoît).
Facon (Jean-Michel).
Guillaume (Eric).
Hermet (Jean).
Hervy (Pierre).
Labrusse (Hugues).
Peretz (Henri).
Ponsin (François).
Soundiradassou-Pouchepadasse (Jacques).
Prado (Patrick).
Quanquin (Francis).
Revel (Jacques).
Richez (François).
Rospars (Jean-Paul).
Savard (Jean-Pierre).
Vergne (Michel).

Espagnol.

MM.
Aubry (Yves).
Gromas (Jean-Pierre).
Lepetit (Jean-Claude).
Manier (Alain).
Vincent (Patrice).
Chiesa (Achille).

Italien.

M. Debeaux (Cyril).
M. Michel (Pierre).

Académie d'Aix.

Centre de Marseille.

Option A.

MM.
Foussard (Jean-Claude).
Grava (Yves).
Jugand (Jean-Philippe).
Maurel (Alain).
Mela (Charles).
Michel (Alain).
Raitcheff (Yvan).
Spina (André).
Valabrègue (Jean-Pierre).

Option B.

Allemand.

M. Darmaun (Jacques).

Anglais.

M. Clément (Bernard).
M. Jan (Henri).

Centre de Nice.

Option A.

MM.
André (Jean-Claude).
Fajardi (Fernand).
Martini (Edouard).
Rogolini (Alain).

Option B.

Allemand.

M. Lumediluna (Claude).

Anglais.

MM.
Defrêne-Chaigneau (Philippe).
Eleuche (Frédéric).
Narich (Richard).
Robion (Louis).

Académie d'Alger.

Option A.

MM.
Capdevielle (Jean-Paul).
Lamarque (Henri).
Lartigou (Paul).
Larue (Henri).
Morel (Henri).

Option B.

Anglais.

M. Marcangeli (Jean-Paul).

Académie de Bordeaux.

Option A.

MM.
Beugras (François).
Castaing (Michel).
Dupebe (Jean).
Joubert (Daniel).
Laduguie (Philippe).
Noguez (Dominique).
Schoull (Christian).
Tonnet (Henri).
Verten (Bernard).

Option B.

Anglais.

MM.
Bidegaray (Ernest-Christian).
Bodis (Jean-Pierre).
Dupouy (Georges).
Rodel (Patrick).

Espagnol.

M. Bouyer (Daniel).

Académie de Caen.

Option A.

MM.
Baudot (Alain).
Magnan (André).
Mahieu (Bernard).

Option B.

Allemand.

M. Goubin (René).

Académie de Clermont.

Option A.

MM.
Auserne (Philippe).
Bailly (Daniel).
Blondel (Eric).

Option B.

Allemand.

M. Servière (Michel).

Anglais.

M. Mimouni Hamida.

Académie de Dijon.

Option A.

M. Vasil (Paul).

Académie de Lille.

Option A.

MM.
Croquette (Bernard).
Hirsch (Jean-Pierre).
Lemaire (Jacques).
Morieux (Christian).
Vandenbussche (Robert).

Option B.

Allemand.

M. Toebat (Philippe).
M. Van Oosthuyse (Michel).

Anglais.

M. Chimot (Jean-Philippe).

Académie de Lyon.

Option A.

MM.
Aime (Gérard).
Bady (Paul).
Berchet (Jean-Claude).
Berthier (Philippe).
Beune (Francisque).
Blanc (Henri).
Boudot (Jacques).
Brunet-Jailly (Jean-Baptiste).
Cassaing (Jean-Claude).
Colin (Pierre).
David (Gérard).
Durand (Jean-Marie).
Grosbuis (Charles).
Joly (Bernard).
Lewi (Alain).
Loidreau (Jean-Claude).
Longeon (Claude).
Longre (Claude).
Noiray (Jacques).
Pascal (Ernest).
Pioche (Jean-François).
Pouilloux (Jean).
Serroy (Jean-Georges).
Silbermann (Alain).
Thiebaud (Noël).
Veaux (Bernard).
Zoto (Alexandre).

Option B.

Allemand.

M. Gaillarde (Jean-Jacques).
M. Pastre (Jean-Marc).

Anglais.

MM.
Bony (Alain).
Carre (Jacques).
Daubargues (Jean-Pierre).
Demanuelli (Jean).
Lust (Bernard).
Massiera (Daniel).
Petillon (Pierre).

Espagnol.

M. Saugnieux (Joël).

Académie de Montpellier.

Option A.

M. Combettes (Bernard).

Académie de Nancy.

Option A.

MM.
Clément (Jean-François).
Federspiel (Michel).
Fillet (Pierre).
Strauss (Richard).

Académie de Poitiers.

Option A.

MM.
Baudiffier (Serge).
Besnard (Philippe).
Breskoc (Jean-Claude).
Leroy (Géraldi).
Ranger (Jean-Claude).

Académie de Rennes.

Option A.

MM.
Guilbert (Maurice).
Le Gall (Jean).
Thomas (Michel).

Académie de Strasbourg.

Option A.

M. Garcin (Bernard-Michel). | M. Kehrli (Paul).

Option B.

Anglais.

M. Obrecht (Michel).

Russe.

M. Casalis (Matthieu).

Académie de Toulouse.

Option A.

MM.		
Averseing (Emile).		Peyroulan (Christian).
Chatelard (Jean-Jacques).		Pierson (Claude).
		Rouch (Alain).

Option B.

Anglais.

M. Escudier-Donnadieu (Denis).

Anglais.

M. Laval (Claude).

Espagnol.

M. Capot de Quissac (Jean). | M. Phalippou (Michel).

Art. 2. — Sont autorisés à prendre part au concours ouvert en 1961 pour l'entrée à l'école normale supérieure les candidats camerounais et vietnamiens dont les noms suivent :

Académie de Paris.

Option A.

Candidat camerounais. — M. Njambé-Makembé (Philippe).

Option B.

Candidat vietnamien. — M. Dangvan (Lien).

Ces candidats ne pourront pas être nommés élèves de l'école normale supérieure ni obtenir une bourse de licence. S'ils sont classés dans un rang qui leur aurait conféré le titre d'élève, ils seront classés avec un numéro *bis* et pourront être admis comme élèves hors cadres.

SECTION DES SCIENCES

(GROUPES A, B, C)

Par arrêté du 10 mai 1961, sont autorisés à prendre part au concours ouvert en 1961 pour l'entrée à l'école normale de jeunes filles les candidates dont les noms suivent :

SECTION DES SCIENCES

Académie de Paris.

Groupe A.

Mlles		
Baudry (Michelle).	Demazure (Marie-Alix).	Lecomte (Danièle).
Berger (Michèle).	Drezet (Gisèle).	Le Ray (Michèle).
Biancarelli (Annie).	Dubourdieu (Marie-Antoinette).	Lesieur (Anne-Marie).
Bibe (Nicole).	Emery (Annie).	Lesprit (Elisabeth).
Bidan (Jacqueline).	Esclangon(Suzanne).	Loisel (Françoise).
Bilbaut (Marie-Odile).	Feron (Janine).	Lougeot (Françoise).
Blandeau (Josette).	Ferrandon (Michèle).	Loussarar (Christiane).
Bonnard (Jacqueline).	Genolini (Marie-Berthe).	Magnant (Françoise).
Brouard (Marie-Claude).	Gorodetzky (Françoise).	Mangolye (Elisabeth).
Brousse (Lise).	Gravier (Nicole).	Martin (Nicole).
Bruyant (Annie).	Guitton (Marie-Hélène).	Meile (Françoise).
Buet (Christiane).	Hazard (Monique).	Milandre (Nicole).
Bugeac (Geneviève).	Hoise (Nicole).	Millet (Odile).
Calvez (Françoise).	Houel (Marie-Christine).	Monnot (Anne).
Chapeloux (Simone).	Kammerer (Marie-Françoise).	Monsarrat (Annie).
Charnon (Claire).	Langevin (Françoise).	Montillet (Claire).
Chatelet (Dominique).	Laroche (Jacqueline).	Mordelet (Mireille).
Chantard(Michèle).	Latouche-Halle (Yvonne).	More (Sylviane).
Chauvet (Bernadette).	Laure-Guerin (Monique).	Moreau (Claude).
Cottrell (Marie).		Nonotte (Monique).
Cristofini (Gisèle).		Oustalet (Janine).
Croset (Marie-Josèphe).		Perenne (Martine).
Courbin (Françoise).		Poinsignon (Mireille).
Daroussin (Joëlle).		Poussin (Françoise).
Dartinet (Viviane).		Rives-Weisager (Marianne).
Demarle (Suzanne).		Sechaud (Colette).
Teissedre (Annie).	Vasseur (Françoise).	Vilain (Josette).
Thys (Claudine).	Verrier (Hélène).	Vincent (Françoise).
Turbat (Christiane).	Via-Molly (Suzanne).	Vioche (Annick).
Urien (Eliane).	Vignes (Annick).	Walrave (Françoise).

Groupe B.

Mlles		
Bernede (Liliane).	Harari (Andrée).	Melieres (Marie-Antoinette).
Chabanon (Françoise).	Jacquinet (Nicole).	Pujol (Martine).
Cuenca (Nelly).	Krief (Annie).	Savigny (Nicole).
Dubois (France).	Lacas (Evelyne).	Sterne (Jacqueline).
Gueron (Martine).	Lataud (Elisabeth).	Suillerot (Arlette).
Guillebert (Claire).	Lepage (Maryse).	

Groupe C.

Mlles		
Bouillot (Marie-Josèphe).	Landraud (Anne-Marie).	Pare (Geneviève).
Ermange (Jacqueline).	Morin (Michèle).	Petho (Adrienne).
Gribenski (Martine).	Nollet (Marie-Claude).	Ramonet (Jacqueline).
		Ruaux (Odile).

Académie d'Aix.

Centre de Marseille.

Groupe A.

Mlles		
Bertrand (Michèle).	Chaussemy (Nicole).	Feautrier (Madeleine).
Brechet (Monique).	Cuffia (Monique).	Muret (Janine).
Cellai (Yolaine).	Davin (Martine).	Prunier (Nicole).

Centre de Nice.

Groupe A.

Mlles		
Beffa (Marie-Lise).	Grec (Gilberte).	Massiet (Jeanne).
Benois (Michèle).	Le Pivert (Jocelyne).	Viano (Marie-Claude).
	Lotter (Françoise).	

Académie d'Alger.

Groupe A.

Mlles		
Benhabiles (Jacqueline).	Chiapporee (Jacqueline).	Largeteau (Claude).
Charon (Laurence).	Daguenet (Maryvonne).	Louche (Marie-Paule).
		Oheix (Madeleine).

Académie de Besançon.

Groupe A.

Mlles		
Andrieu (Christiane).	Brochet (Marie-Anne).	Vernillet (Anne-Marie).

Académie de Bordeaux.

Groupe A.

Mlle Michaud (Jocelyne).

Groupe C.

Mlle Pujolle (Jeanne).

Académie de Caen.

Centre de Rouen.

Groupe A.

Mlle Morzadec (Anne).

Académie de Clermont.

Groupe A.

Mlles	
Defretin (Françoise).	Feneyrol (Yvette).
Dugne (Andrée).	Foure (Françoise).

Académie de Dijon.

Groupe A.

Mlles		
Bringer (Monique).	Demange (Ginette).	Fuchs (Nicole).

Académie de Grenoble.

Groupe A.

Mlle Pecher (Guillemette). | Mlle Roy (Annick).

Académie de Lille.

Groupe A.

Mlles		
Crouzet (Françoise).	Huyet (Danièle).	Joly (Edith).

Académie de Lyon.

Groupe A.

Mlles
Jacob (Françoise).
Laulagnet (Anne-Marie).
Lecomte (Jacqueline).
Marguin (Luce).
Tardy (Michelle).
Thevenet (Christiane).
Vernet (Huguette).

Académie de Nancy.

Groupe A.

Mlles
Rousseaux (Joëlle).
Schmitt (Aleth).
Schneider (Francine).

Académie de Poitiers.

Groupe A.

Mlles
Decourchelle (Brigitte).
Garestier (Thérèse).
Gassot (Nicole).
Henaux (Gisèle).
Villaneau (Françoise).

Groupe C.

Mlle Grimaudeau (Geneviève).

Académie de Strasbourg.

Groupe A.

Mlles
Dorr (Odile).
Grunenthal (Anne-Marie).
Kessler (Michèle).

Académie de Toulouse.

Groupe A.

Mlles
Blanchard (Claudine).
Boisdon (Madeleine).
Borrut (Nadine).
Cazaubon (Danièle).
Dufaure (Jacqueline).
Tournier (Annie).

Centre de Casablanca (Maroc).

Groupe A.

Mlle Ganem (Michèle).

Mlle de Botton (Mureil), ressortissante italienne, est autorisée à prendre part au concours de 1961 comme candidate étrangère (académie de Paris, section Sciences, groupe B).

Cette candidate ne pourra pas être nommée élève de l'école normale supérieure de jeunes filles, ni obtenir une bourse de licence. Si elle est classée dans un rang qui aurait conféré à une étudiante française le droit au titre d'élève de l'école, elle pourra être admise à l'école normale supérieure de jeunes filles comme élève hors cadre.

Par arrêté du 10 mai 1961, sont autorisés à prendre part au concours ouvert en 1961 pour l'entrée à l'école normale supérieure les candidats dont les noms suivent :

SECTION DES SCIENCES

Académie de Paris.

Groupe A.

MM.
Achard (Elie).
Andrieu (Pierre).
Atten (Pierre).
Aubin (Thierry).
Aubin (Michel).
Aupetit (Bernard).
Baguelin (François).
Bardin (Christian).
Beaud (Alain).
Benabou (Roger).
Benkheiri Salim.
Bernard (Alain).
Bernelle (Michel).
Blime (Philippe).
Boissaye (Daniel).
Bonnet (Michel).
Bony (Jean-Michel).
Du Boscq de Beaumont (Philippe).
Bossavit (Alain).
Bouchard (Jean-Marie).
Boulot (François).
Bourcier de Carbon (Philippe).
Bournay (Jacques).
Broche (Pierre).
Bruckert (Philippe).
Bruston (Paul).
Bureau (Bernard).
Burg (Jean-Marie).
Busko (Edmond).
Cade (Daniel).
Camarcy (Roger).
Chamaraux (Pierre).
Chapulut (Jean-Noël).
Claverie (Pierre).
Coppey (Laurent).
Coret (Jean).
Costa de Beauregard (Albert).
Coste (Thierry).
Cousquer (Yves).
Crestin (Jean-Pierre).
Dages (Michel).
Darmon (Claude).
Degrange (Bernard).
Delor (Michel).
Demeuldre (Guy).
Duharcourt (Pierre).
Duhurt (Michel).
Drocourt (Jean-Marc).
Eyer (Charles).
Eymard (Roger).
Eyraud (Régis).
Faraut (Jacques).
Farran (Pierre).
Feldmann (Michel).
Flamma (Alain).
Fischer (Jacques).
Fontana (Pierre).
Frebault (Jean).
Fremond (Michel).
Fuerxer (Pierre).
Gaubert (Jean).
Gayet (Robert).
Genemet (André).
Gensollen (Michel).
Gerardin (Paul).
Gibert (René).
Godin (Paul).
Gonnin (Jean-Pierre).
Goullet de Rugy (Olivier).
Grandil (Gilbert).
Hemeret (Jean-Louis).
Henry (Guy).
Hocquenghem (Serge).
Hofnung (Maurice).
Jablonka (Marcel).
Kerbrat (Yvan).
Koepp (Paul).
Labernede (Philippe).
De Lacroix de Lavalette (Pierre).
Lafon (Jean-Pierre).
Lantz (Claude).
Laroche (Vincent).
Lascar (André).
Lavergnat (Jean-Adolphe).
Layette (Maurice).
Leenhardt (Charles).
Leclerc (Jean-Yves).
Léger (Christian).
Legrand (Bernard).
Lemaire (Philippe).
Lepoutre (Alain).
Leveque (Etienne).
Lievens (Claude-Jean).
Longeot (Jean).
Loupias (Michel).
Maille (Michel).
Mandil (René).
Manset (Christian).
Marano (Philippe).
Martin (Paul).
Martinage (Bernard).
Mathey (François).
Maury (Claude).
Menez (Alain).
Mennessier (Gérard).
Meschemberg (André).
Micheli (Jacques).
Moisset (Philippe).
Monadier (Pierre).
Mondain (Jean-Charles).
Montluçon (Jacques).
Moquet (Jean-Gabriel).
Morando (Philippe).
Moreau de Montcheuil (Jean).
Mutafian (Claude).
Natta (Marc).
Nicolaenko (Basil).
Olivaud (Alain).
Pebereau (Michel).
Perdrizet (François).
Périer (Bernard).
Peyraud (Jean).
Piau (Jean-Michel).
Picard (Hugues).
Piron (Olivier).
Poulain (Jacques).
Pourchet (Yves).
Provost (Jean-Pierre).
Raimond (Jean-François).
Rajaona (Pierre).
Reille (Antoine).
Renonce (Olivier).
Riou (Jean-Claude).
Rogalski (Marc).
Rozen (Georges).
Rozenwaig (Boris).
Ruggiu (Gilles).
Saint-Raymond (Philippe).
Schmit (Charles).
Schmitt (Frantz).
Schreiber (Jean-Pierre).
Sene (Daniel).
Sitt (Bernard).
Sirot (Alain).
Smadja (Gérard).
Sornille (Denis).
Soury (Pierre).
Striebig (Jacques).
Szylowicz (Jean-Philippe).
Taille (Pierre).
Thouvenot (Jean-Paul).
Treheux (Michel).
Treps (Bernard).
Tron (Henri).
Varret (François).
Vautherin (Dominique).
Velut (Patrice).
Vigneron (Jacques).
Watteau (Michel).

Groupe B.

MM.
Bertin (Michel).
Boissier (Hubert).
Brosson (Philippe).
Cerisier (Jean-Claude).
Chasseriaux (Jean-Michel).
Coester (Jacques).
Coutanceau (Raymond).
Couturier (Pierre).
Damien (Jean-Claude).
Faure (Pierre).
Fillion (Gérard).
Garnier (Francis).
Goy (Philippe).
Lutz (Marc).
Mercier (Jean-Etienne).
Merenda (Pierre).
Morisse (Jean-Claude)
Rahmat (Gabriel).
Rodocanachi (Pierre).
Saugier (Bernard).
Spanjaard (Alain).
Weill (Alain).
Weisbuch (Gérard).

Groupe C.

MM.
Audouze (Jean).
Barbaroux (Lucien).
Bauquis (Pierre).
Berthet (Charles).
Bocchino (François).
Bonnin (Jean).
Carlotti (Vincent).
Cerf (Olivier).
Coquet (Pierre).
Dague (Philippe).
Daudet (François).
Desliens (Pierre).
Desmond (Philippe).
Destremau (Denis).
Ducrocq (Michel).
Dufaux (Gilbert).
Duval (Georges).
Frigola (Michel).
Gauchon (Michel).
Gicquiaux (Yvon).
Gruner (Lucas).
Guellec (Ambroise).
Gueniot (Jean-Paul).
Henry (Jean-Pierre).
Lamotte d'Incamps (François).
Le Guen (Jean-Yves).
Le Maguer (Marc).
Lemarie (Jean-Louis).
Le Prunennec (Michel).
Maillet (Jean-Claude).
Malvos (Claude).
Martin (Joel).
Moreau (Robert).
Moulherat (Jean-Louis).
Polge (Michel).
Pourquie (Jacques).
Rouviere (Alain).
Rouyard (Jean-François).
Roze (Philippe).
Schumacher (Jean-Pierre).
Simonin (Jean-Brice).
Thuau (Gérard).
Vigouroux (Denis).
Zante (François).

Académie d'Aix.

Centre de Marseille.

Groupe A.

MM.
Athane (Bernard).
Briançon (Joël).
Lajard (Jean-Claude).
Leloup (Jean-Yves).
Lombard (Didier).
Oddou (Claude).
Roux (Georges).

Centre de Marseille.

Groupe C.

MM.
Charmard (Jean-Jacques).
Mariotti (Gaëtan).
Nourtier (Christian).
Ronez (Pierre).

Centre de Nice.

Groupe A.

MM.
Huard (Yves).
Lenci (Claude).
Loubaton (Jean-Pierre).

Académie d'Alger.

Groupe C.

MM.
Aublette (Pierre).
Fernandez (Emilien).
Keller (Jean).

Académie de Besançon.

Groupe A.

M. Perrot (Jean-Lou). | M. Wagschal (Philippe).

Académie de Bordeaux.

Groupe A.

MM.		
Bodin (Jean-Louis).	Granel (Pierre).	Mandillon (Patrick).
Bouhet (Jacques).	Lafon (Guy-Michel).	Vinant (François).
	Laulan (François).	

Groupe C.

MM.	
Christian (Jean-Marie).	Despouy (André).
Descomps (Jean).	Soubie (Jean-Pierre).

Académie de Caen.

Centre de Rouen.

Groupe A.

MM.	
Delbos (Jean-Paul).	Lesueur (Daniel).
Drieu (Jean-Claude).	Vincent de Paule (Michel).

Groupe C.

MM.		
Bottin (Jean-Louis).	Thomas (Pierre).	Van Waerebeke (Daniel).

Académie de Clermont.

Groupe A

M. Gramain (André).

Académie de Dijon.

Groupe A.

MM.		
Desmazières (Jean-Gabriel).	Lespine (Edmond).	Malhomme (Claude).

Académie de Grenoble.

Groupe A.

MM.		
Auzimour (Jean-Pierre).	Bourgarit (Jean-Jacques).	Gauthier (François).
Barberis (Pierre).	Brochier (Bruno).	Jadot (Jean-Pierre).
Baroin (Jean-Michel).	Danel (François).	Lautier (Daniel).
Basset (Jean-Michel).	Denicola (Claude).	Nenciarini (Gérard).
		Perrier (Jean-Pierre).

Académie de Lille.

Groupe A.

MM.		
Caron (Daniel).	Dhermy (Alain).	Montet (Alain).
Crombez (Michel).	Heude (Jacky).	Parent (Christian).
D'Almagne (Bernard).	Lecomte (Daniel).	Slowick (Albert).
Dellacherie (Jacques).	Legrain (Didier).	Watrelot (Maurice).

Académie de Lyon.

Groupe A.

MM.		
Anselmini (Jean-Pierre).	Lauriac (Georges).	Paillet (Jean-Pierre).
Artru (Xavier).	Lazarovici (Claude).	Perrot (Bernard).
Baroux (Bernard).	Le Bars (Yves).	Romestain (Robert).
Bernard (Georges).	Masnou (Thierry).	Roude (Jean-Claude).
Collin (Michel).	Mischler (Bernard).	Roussier (Claude).
Depeyre (Dominique).	Moreau (Michel).	Sauvage (Bernard).
Deschamps (Claude).	Odoux (Jacques).	Solelhac (Bernard).
Dubost (Robert).	Pabion (Jean-François).	Viennois (Jean-Paul).
Gillot (Jean-Loup).		Vidiani (Georges).

Groupe C.

MM.		
Bonnefoy (Jacques).	Lapillonne (Pierre).	Paturel (Jean-Louis).
Catton (Bruno).	De Martin de Viviès (Michel).	Pery (Pierre).
Chambolle (Marc).	Melet (Louis).	Roux (Bernard).
Estrade (Alfred).	Pages (Jean).	Serre (Yves).
Florida (Bernard).		

Académie de Montpellier.

Groupe A.

M. Salvinien (Jean-Dominique). | M. Volte (Alain).

Académie de Nancy.

Groupe A.

MM.		
Aubertel (Jean-Pierre).	Gergondey (Robert).	Ruth (Jean-Claude).
Daubie (Michel).	Herbeuval (Ivan-Jean).	Tancrédi (Bernard).
	Hummel (Francis).	Yoncourt (Bernard).

Académie de Poitiers.

Groupe A.

MM.	
	Moutonnet (Jacques).
Cartier (Michel).	Pichot (Michel).
Fourre (Michel).	Salais (Robert).

Académie de Rennes.

Groupe A.

MM.	
Ayrault (Bernard).	Desnoyer (André).
Babin (Pierre).	Laurent (François).

Académie de Strasbourg.

Groupe A.

MM.		
Auberger (Philippe).	Helmstetter (Jacques).	Marvillet (Jacques).
Dietrich (Robert).	Lauer (André).	Pflimlin (Etienne).

Académie de Toulouse.

Groupe A.

MM.		
Arnaudies (Jean-Marie).	Darles (Gérard).	Pomeau (Yves).
Cambefort (Jean-Louis).	Gresse (Hervé).	Pousse (Alain).
	Maille (Philippe).	Rey (Alain).

Sont autorisés à prendre part au concours ouvert en 1961 pour l'entrée à l'école normale supérieure les candidats marocains, tunisiens et vietnamiens dont les noms suivent :

SECTION DES SCIENCES

Académie de Paris.

Groupe A.

M. Guessous Abderrafih (candidat marocain).
M. Rekik Kémal (candidat tunisien).

Groupe B.

M. Kadiri Abderrafin (candidat marocain).
M. Phan Ngoc (candidat vietnamien).

Ces candidats ne pourront pas être nommés élèves de l'école normale supérieure ni obtenir une bourse de licence. S'ils sont classés dans un rang qui leur aurait conféré le titre d'élève, ils seront classés avec un numéro *bis* et pourront être admis comme élèves hors cadres.

Sont autorisés à prendre part au concours en 1961, comme candidats étrangers :

SECTION DES SCIENCES

Académie de Paris.

Groupe A.

MM. Matthey de L'Etang (Edmond) (ressortissant suisse).
Saffari Bahman (ressortissant iranien).
Salami (Emilio) (ressortissant espagnol).
Vidal-Madjar (Alfred) (ressortissant égyptien).

Groupe C.

M. Nasser (Jamil) (candidat possédant la nationalité française depuis moins de cinq ans).

Académie de Grenoble.

Groupe A.

M. Harfouche (Georges) (ressortissant libanais).

Ces candidats ne pourront pas être nommés élèves de l'école normale supérieure ni obtenir une bourse de licence. S'ils sont classés dans un rang qui aurait conféré à des étudiants français le droit au titre d'élève de l'école, ils pourront être admis à l'école normale supérieure comme élèves hors cadres.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 61-474 du 3 mai 1961 relatif à l'organisation du marché du riz pour la campagne 1961-1962.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, du ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer,

Vu le décret de codification modifié du 23 novembre 1937 relatif à l'office national interprofessionnel du blé et le texte y annexé ;

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix ;

Vu le décret n° 53-974 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation des marchés agricoles ;

Vu le décret n° 53-975 du 30 septembre 1953 modifié relatif à l'organisation du marché des céréales et de l'office national interprofessionnel des céréales ;

Vu le décret n° 57-1017 du 18 septembre 1957 relatif aux conditions d'établissement des prix agricoles, modifié et complété notamment par le décret n° 60-207 du 3 mars 1960 ;

Vu le décret n° 58-658 du 31 juillet 1958 modifié relatif à l'office national interprofessionnel des céréales et à l'organisation du marché des céréales en Algérie ;

Vu l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole ;

Vu l'avis du comité national des prix ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — L'organisation du marché du riz pour la campagne 1961-1962 est régie par le décret du 18 septembre 1957 susvisé modifié et complété et par les dispositions du présent décret.

Art. 2. — Les prix indicatifs des riz paddy à la production sont fixés, pour la campagne 1961-1962, à :

60 NF le quintal pour le riz rond.

80 NF le quintal pour le riz long.

Ces prix s'appliquent à un riz de qualité saine, loyale et marchande.

Pour l'application du décret susvisé du 3 mars 1960, le coefficient particulier de revision des prix indicatifs du riz sera le coefficient retenu pour les autres céréales dans le tableau annexé dudit décret.

Art. 3. — Le prix de campagne du riz est égal au prix indicatif annuel.

Toutefois, en cas de collecte inférieure aux quantités visées à l'article 5 ci-dessous, il peut être fait application d'une majoration calculée en fonction du déficit prévisible de la collecte et au plus égale à 10 p. 100.

La commission du riz instituée au sein de l'office national interprofessionnel des céréales formule son avis sur l'établissement des prix de campagne, les barèmes de bonifications et réfactions, les primes de conservation et la rémunération des organismes stockeurs, ainsi que sur le montant prévisionnel du quantum et le taux des prélèvements prévus à l'article 5.

Les prix de campagne sont fixés, le 31 octobre au plus tard, par décret pris sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre chargé de l'Algérie et du ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer.

Des prix ainsi fixés sont déduits la taxe statistique, la moitié de la taxe de stockage, la taxe alimentant le fonds national de vulgarisation du progrès agricole et, pour le riz long, le prélèvement prévu à l'article 5.

Art. 4. — Les prix fixés en exécution de l'article précédent s'appliquent à un quantum correspondant aux quantités de riz estimées nécessaires pour assurer l'approvisionnement des départements métropolitains, algériens et sahariens et la constitution ou le maintien d'un stock régulateur en organismes stockeurs dans la limite de 12.000 tonnes de riz blanchi. Il est tenu compte, pour la détermination des ressources, de la collecte métropolitaine, de la collecte algérienne et des importations.

La couverture des frais afférents au financement et à l'entretien du stock régulateur est assurée par la taxe de stockage.

Art. 5. — Les riz collectés en excédent des quantités fixées à l'article précédent sont exportés aux frais des producteurs.

Toutefois, la participation des riz longs aux charges de résorption est limitée à un prélèvement forfaitaire et définitif fixé en début de campagne.

Un prélèvement forfaitaire est également opéré sur les riz importés, par application de l'article 16 du décret de codification du 23 novembre 1937 et de l'article 17 du décret du 30 septembre 1953, compte tenu du taux de conversion résultant de la transformation de riz paddy en riz blanchi.

Art. 6. — Il peut être perçu sur les riz longs métropolitains et sur les riz importés une taxe destinée à financer, dans les conditions qui seront fixées par un arrêté ministériel, la campagne entreprise pour le développement de la consommation du riz. Le montant de cette taxe est fixé, pour chaque campagne, par décret en Conseil d'Etat à un chiffre tel que son produit ne puisse excéder le produit global de l'ensemble des prélèvements prévus aux deux derniers alinéas de l'article 5.

Art. 7. — Les apports de riz rond sont réglés comme suit aux producteurs :

Avant le 1er novembre, versement d'un acompte égal aux deux tiers du prix de la récolte précédente ;

A partir du 1er novembre, sous retenue des taxes à la charge du producteur, versement d'un acompte fixé, après avis de la commission du riz, par le décret prévu à l'article 3 ci-dessus ;

En fin de campagne, ajustement définitif, en fonction de la collecte effective, du résultat financier des exportations et du rendement des prélèvements prévus à l'article 5.

Cet ajustement est fixé par arrêté du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 8. — Les dispositions du présent décret sont applicables dans les départements algériens et sahariens.

Art. 9. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre d'Etat, le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le secrétaire d'Etat aux finances, le secrétaire d'Etat au commerce intérieur et le secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale en Algérie.

Fait à Paris, le 3 mai 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'agriculture,
HENRI ROCHEREAU.

Le ministre d'Etat,
ROBERT LECOURT.

Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,
LOUIS JOXE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté,
JEAN FOYER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,
JOSEPH FONTANET.

MINISTERE DU TRAVAIL

Honoraires dus aux praticiens à l'occasion des examens prévus par l'article 293 du code de la sécurité sociale et par l'article 2 du décret du 7 janvier 1959 relatif à l'expertise médicale en matière d'assurances sociales et d'accidents du travail.

Le ministre du travail, le ministre de la santé publique et de la population et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article 293 ;

Vu le décret n° 58-1291 du 22 décembre 1958, modifié par le décret n° 59-341 du 27 février 1959, relatif au contentieux de la sécurité sociale, et notamment les articles 20, 35, 47 et 52 ;

Vu le décret n° 59-160 du 7 janvier 1959 relatif à l'expertise médicale en matière d'assurances sociales et d'accidents du travail, et notamment les articles 2 et 9 ;

Vu le décret n° 60-451 du 12 mai 1960 relatif aux soins médicaux dispensés aux assurés sociaux ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 1959 fixant les honoraires dus aux praticiens à l'occasion des examens prévus par l'article 293 du code de

la sécurité sociale et par l'article 2 du décret du 7 janvier 1959 relatif à l'expertise médicale en matière d'assurances sociales et d'accidents du travail ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1960 relatif à la commission interministérielle des tarifs, et notamment l'annexe 1 ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 1960 relatif à la Nomenclature générale des actes professionnels des médecins et autres praticiens ;

Sur le rapport du directeur général de la sécurité sociale,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est alloué au médecin traitant de l'assuré ou de la victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle des honoraires fixés sur la base du tarif de la consultation ou de la visite de l'omnipraticien affecté du coefficient auquel ce praticien peut prétendre en application des articles 23 à 26 de la Nomenclature générale des actes professionnels des médecins et autres praticiens annexée à l'arrêté du 4 juillet 1960 (C. 1, C. 2, C. 3) :

1° Pour sa participation à l'examen spécial prévu à l'article 293 du code de la sécurité sociale ;

2° A l'occasion de l'expertise médicale prévue par le décret du 7 janvier 1959 susvisé :

Pour son assistance ou sa participation à l'expertise médicale en matière d'accident du travail ou de maladie professionnelle ;

Pour sa participation à l'expertise médicale en matière d'assurance maladie, lorsque ce praticien fait partie du comité de trois médecins prévu à l'article 2 dudit décret.

Le tarif de la consultation ou de la visite pris comme base est le tarif conventionnel plafond de la consultation ou de la visite prévu à l'annexe 1 de l'arrêté du 12 mai 1960 susvisé et applicable au domicile professionnel du praticien.

Art. 2. — Il est alloué au médecin expert, pour l'exécution :

1° De l'examen spécial prévu à l'article 293 du code de la sécurité sociale ;

2° De l'expertise effectuée conformément aux dispositions du décret du 7 janvier 1959,

un honoraire égal au double de l'honoraire afférent à la consultation ou à la visite de l'omnipraticien affecté du coefficient prévu à l'article 1er ci-dessus.

Le tarif de la consultation ou de la visite pris comme base est le tarif conventionnel plafond défini à ce même article.

Art. 3. — Les frais de déplacement dus, le cas échéant, aux médecins dans les cas visés aux articles 1er et 2 sont calculés sur la base du tarif conventionnel plafond de l'indemnité kilométrique fixé à l'annexe 1 de l'arrêté du 12 mai 1960 susvisé.

Art. 4. — L'arrêté du 13 octobre 1959 fixant les honoraires dus aux praticiens à l'occasion des examens prévus par l'article 293 du code de la sécurité sociale et par l'article 2 du décret du 7 janvier 1959 relatif à l'expertise médicale en matière d'assurances sociales et d'accidents du travail est abrogé.

Art. 5. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 avril 1961.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique,
JEAN CHEYLUS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation :
Le directeur général de la santé publique,
Dr AUJALEU.

Sociétés mutualistes.

Département du Nord

Par arrêté du ministre du travail en date du 3 mai 1961, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Groupement des anciens combattants et mobilisés d'Anzin, n° 59-1731, à Anzin, avec la société mutualiste dite Société mutuelle de retraite des anciens combattants et victimes de la guerre de Valenciennes, n° 59-1988, à Valenciennes.

Département de la Seine

Par arrêté du ministre du travail en date du 3 mai 1961, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Caisse de solidarité du personnel des établissements Freins Jourdain et Monneret, n° 75-2653, à Paris, avec la société mutualiste dite Société mutualiste panotechnique, n° 75-3, à Paris.

Approbation du règlement d'une caisse autonome mutualiste.

Par arrêté du ministre du travail en date du 3 mai 1961, a été approuvé le règlement de la caisse autonome mutualiste d'assurance annuelle en cas de décès créée, sous le titre de Caisse autonome de l'association générale des médecins de France, par l'union de sociétés mutualistes, n° 75-405, dite Association générale des sociétés de prévoyance et de secours mutuels des médecins de France, à Paris.

Inspection générale de la sécurité sociale.

Par arrêté du 10 mai 1961, M. Wellhoff (Edmond), inspecteur général, est chargé d'une mission permanente auprès du directeur général de la sécurité sociale en vue de lui prêter son concours pour assurer le fonctionnement du comité interministériel de coordination dans le cadre des dispositions de l'article 1er (alinéa 3) du décret n° 61-19 du 11 janvier 1961 ; de le représenter, en tant que de besoin, dans divers conseils d'administration, réunions ou commissions.

Circulaire n° 56 S. S. du 5 mai 1961 relative aux tarifs d'honoraires en matière de soins aux assurés sociaux.

Paris, le 5 mai 1961.

Le ministre du travail
à Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

La commission interministérielle des tarifs, au cours de sa réunion du 26 avril 1961, a été amenée à approuver un certain nombre de conventions et d'avenants fixant les tarifs d'honoraires des praticiens ou les tarifs applicables dans plusieurs dispensaires.

PREMIERE PARTIE

Tarifs médicaux.

La commission a approuvé la convention intervenue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Rennes et le syndicat des médecins électroradiologistes du Morbihan, convention qui entrera en vigueur à compter du 15 mai 1961.

Les tarifs applicables sont les suivants :

C.	V.	V. D.	V. N.	P.C. et K.	R.	I. K.
7	8 avec I. K. 9 sans I. K.	17	23	3,60	2,60	0,50 (1)

(1) L'abattement prévu à l'article 17 (§ B) de la Nomenclature générale des actes professionnels est réduit de 2 km à 1 km.

La commission a également approuvé un avenant signé avec le syndicat médical de la Creuse fixant le forfait de surveillance médicale des cures thermales à 60 NF, avenant immédiatement applicable.

DEUXIEME PARTIE

Tarifs des honoraires des chirurgiens dentistes.

Une approbation conditionnelle, intervenue antérieurement, est devenue définitive, l'avenant demandé ayant été signé par les parties intéressées et communiqué à la direction régionale de la sécurité sociale des Antilles-Guyane. Il s'agit de la convention conclue avec le syndicat des chirurgiens dentistes de la Guyane. Les tarifs applicables à compter du 22 avril 1961 et fixés en anciens francs sont les suivants :

C.	V.	V. D.	V. N.	D.	R.	I. K.
600	700	1.200	1.800	330	260	45

TROISIEME PARTIE

Conventions avec les dispensaires.

La commission a donné son approbation aux conventions signées avec de nombreux dispensaires de la région parisienne ou de province.

Les conventions concernant les départements autres que ceux de la région parisienne entreront en vigueur à compter du 15 mai 1961.

Par contre, pour les conventions intéressant les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, la date d'entrée en vigueur a été reportée au 1er juin 1961, de façon à permettre la mise en application à une date unique de l'ensemble des conventions de la région parisienne, y compris celles qui seront examinées au cours des séances tenues par la commission interministérielle des tarifs au mois de mai.

Les conventions approuvées intéressent les dispensaires suivants :

Région de Lyon :

Dispensaire de soins de l'institut Zander, à Aix-les-Bains (Savoie).

Région de Nancy :

Dispensaire de la fédération mutualiste de Reims (à l'exception des honoraires prévus pour le cabinet dentaire).

Cabinet dentaire de l'union mutualiste de la Meuse, 37, rue Saint-Louis, à Verdun.

Région de Rennes :

Clinique dentaire scolaire du Don suisse, à Brest.

Région parisienne.

Enfin, 142 conventions concernant les dispensaires polyvalents et 46 conventions intéressant des cabinets ou services dentaires ont été approuvées pour la région parisienne.

Ces conventions ont été signées avec les dispensaires ci-après :

A. — Dispensaires polyvalents

Catégorie A 1.

(— 10 p. 100 d'abattement.)

Dispensaire de l'œuvre de secours aux enfants, 106, rue Vieille-du-Temple, à Paris (3e).

Dispensaire du comité parisien des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire, 24, rue de la Harpe, à Paris (5e).

Dispensaire de soins de la fédération mutualiste de la Seine, 1, square de la Mutualité, et 24, rue Saint-Victor, à Paris (5e).

Centre d'exploration fonctionnelle de la F. M. S., 24, rue Saint-Victor, à Paris (5e).

Dispensaire de l'institution nationale des sourds-muets, 254, rue Saint-Jacques, à Paris (5e).

Centre médico-social du bâtiment et des travaux publics, 57, boulevard du Montparnasse, à Paris (6e).

Dispensaire de l'amicale de la préfecture de police, 17, rue du Four, à Paris (6e).

Dispensaire de la société mutualiste Daru, 6, rue Daru, à Paris (8e).

Dispensaire interentreprise de diagnostics et traitements, 63, rue de Miromesnil, à Paris (8e).

Dispensaire du centre médical Europe, 44, rue d'Amsterdam, à Paris (9e).

Centre médical de l'association nouvelle Défense de la santé, 10, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris (9e).

Dispensaire de la polyclinique de la Trinité, 2, rue de Clichy, à Paris (9e).

Dispensaire populaire de Paris, 11, rue Saulnier, à Paris (9e).

Dispensaire du docteur Got, 6, rue d'Athènes, à Paris (9e).

Polyclinique et œuvres sociales, 4, avenue Richerand, à Paris (10e).

Centre médico-social du ministère de la santé publique et de la population, 8, rue Bossuet, à Paris (10e).

Polyclinique et œuvres sociales, 22, rue René-Boulanger, à Paris (10e).

L'Aide médicale, 14, rue de Paradis, à Paris (10e).

Dispensaire de l'association paritaire d'action sociale du bâtiment et des travaux publics de la région parisienne, 52, avenue Michel-Bizot, à Paris (12e).

Dispensaire médico-chirurgical des agents du chemin de fer, 2 et 4, place des Peupliers, à Paris (13e).

Centre de soins du Moulinet F. M. S., 21, rue du Moulinet, à Paris (13e).

Dispensaire de l'hôpital-école de la Croix-Rouge française, 9, place des Peupliers, à Paris (13e).

Dispensaire de l'hôpital Notre-Dame-du-Bon-Secours, 66, rue des Plantes, à Paris (14e).

Dispensaire de l'hôpital Léopold-Bellan, 7, rue du Texel, à Paris (14e).

Dispensaire Guy-Renard, 11, rue Joannès, à Paris (14e).

Centre médico-social de l'association paritaire d'action sociale du bâtiment et des travaux publics, 50, rue Balard, à Paris (15e).

Centre médical psychiatrique de la mutuelle générale de l'éducation nationale, 3, rue Cimarosa, à Paris (16e).

Dispensaire de la fédération des déportés et internés de la Résistance, 8, rue des Bauches, à Paris (16e).

Dispensaire de la caisse des écoles, 20, impasse Compoint, à Paris (17e).

Dispensaire de la fondation Henri-de-Rothschild, 199, rue Marcadet, à Paris (18e).

Centre médico-social de l'association paritaire d'action sociale du bâtiment et des travaux publics, 31, rue Lamarck, à Paris (18e).

Dispensaire de la fédération mutualiste de la Seine, 20, rue Edouard-Pailleron, à Paris (19e).

Centre médico-social Sainte-Marguerite-Marie, 13, rue Lamartine, à Asnières.

Dispensaire municipal, 2, avenue Louis-Pasteur, à Bagneux.

Centre médico-social Saint-Vincent-de-Paul, 20, rue d'Arcueil, à Bagneux.

Dispensaire municipal, 172, rue Sadi-Carnot, à Bagnolet.

Dispensaire municipal, 15, place Albert-Thomas, à Bondy.

Dispensaire de la société mutualiste de la Régie Renault, 9, rue de Clamart, à Boulogne-Billancourt.

Dispensaire municipal, rue Séverine, à Champigny-Cœuilly.

Centre médico-social, 15, rue Sembat, à Champigny-Cœuilly.

Dispensaire municipal, 18, rue Benoît-Malon, à Châtenay-Malabry.

Centre médical municipal Pierre-Rouques, 23, rue Timbaud, à Châtillon.

Dispensaire municipal, 55, rue Jean-Jaurès, à Clamart.

Dispensaire de la fondation Winburn, 2, rue Michel-Winburn, et 32, boulevard Aristide-Briand, à Courbevoie.

Centre médico-social municipal, 33, avenue Gabriel-Péri, à la Courneuve.

Dispensaire Saint-Vincent-de-Paul, 31, rue Maurice-Ténine, à Fresnes.

Dispensaire municipal, 4 *bis*, avenue du Président-Wilson, à Joinville-le-Pont.

Dispensaire municipal, 19, rue Pasteur, au Kremlin-Bicêtre.

Dispensaire de l'hôpital Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, 2, rue Kléber, à Levallois-Perret.

Centre de consultation et de diagnostic de l'aéronautique, rue de Rouen, à Nanterre.

Dispensaire du groupement interprofessionnel de la région Ouest de Paris, 17, avenue du Maréchal-Joffre.

Dispensaire médical de l'aéroport d'Orly, à Orly.

Dispensaire de la Sainte-Famille, 58, rue Jules-Châtenay, à Pierrefitte.

Dispensaire municipal, 6, rue du Cygne, à Saint-Denis.

Centre médico-social municipal, 2, rue Henri-Barbusse, à Saint-Denis.

Dispensaire du foyer des cités-jardins, 36, avenue Paul-Vaillant-Couturier, à Stains.

Dispensaire de l'hôpital Foch, 40, rue Worth, à Suresnes.

Dispensaire municipal, 159, avenue de Paris, à Villejuif.

Dispensaire de la Croix-Rouge française, 196, boulevard Gallieni, à Villeneuve-la-Garenne.

Seine-et-Oise.

Dispensaire municipal, 66, avenue de la République, au Blanc-Mesnil.

Dispensaire du centre de postcure hôtel Royal, à Maisons-Laffitte.

Dispensaire du centre psychiatrique, au château de la Verrière, le Mesnil-Saint-Denis (zone 2).

Dispensaire du centre d'essais des propulseurs, à Saclay.

Dispensaire du centre anticancéreux René-Huguenin, 5, rue Gaston-Latouche, à Saint-Cloud.

Seine-et-Marne.

Dispensaire A.-Thiebault, 1, rue de Paris, à Brou-sur-Chantereine.
Dispensaire de la S. N. E. C. M. A., au centre d'essais de Melun-Villaroche, à Moissy-Cramayel.

Catégorie A

(— 20 p. 100 d'abattement.)

Dispensaire du service social des Halles, 15, rue du Louvre, à Paris (1er).
Dispensaire du comité d'entreprise des Nouvelles Messageries de la presse parisienne, 111, rue Réaumur, à Paris (2e).
Dispensaire de soins Sainte-Marie, 9, rue Poulletier, Paris (4e).
Dispensaire de l'association belge de bienfaisance, 28, rue de Bourgogne, à Paris (7e).
Dispensaire Saint-Pierre du Gros-Caillou des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, 105, rue Saint-Dominique, à Paris (7e).
Dispensaire de la caisse des écoles, 1, rue Oudinot, à Paris (7e).
Dispensaire La Providence, 3, rue Oudinot, à Paris (7e).
Centre médico-social de la Croix-Rouge française, 18, rue de La Tour-d'Auvergne, à Paris (9e).
Dispensaire de la Croix-Rouge espagnole, 28, passage du Génie, à Paris (12e).
Dispensaire de soins Notre-Dame-de-Lourdes, 59, avenue Daumesnil, à Paris (12e).
Centre médico-social, 26, place Jeanne-d'Arc, à Paris (13e).
Centre médico-social Notre-Dame-de-la-Médaille-Miraculeuse, 20, rue Charles-Divry, à Paris (14e).
Dispensaire de l'Espérance, 48, rue de la Convention, à Paris (15e).
Dispensaire Saint-Christophe, 30, rue Robert-Keller, à Paris (15e).
Dispensaire de la Croix-Rouge française, 93, rue Michel-Ange, à Paris (16e).
Dispensaire-hôpital-école de la Croix-Rouge française Suzanne-Pérouse, 32, rue de la Jonquière, à Paris (17e).
Centre d'hygiène sociale du chemin de fer du Nord, 22, rue Marcadet, à Paris (18e).
Société philanthropique Dispensaire Sainte-Hélène, 166, rue de Crimée, à Paris (19e).
Centre médico-social des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, 2, rue de la Citadelle, et 3 *bis*, rue Etienne-Dolet, à Cachan.
Hôpital Gouin (dispensaire), 2, rue Gaston-Paymal, à Clichy.
Dispensaire Léon-Chassaing, 17, rue d'Evreux, à Courbevoie.
Centre Saint-Vincent-de-Paul, 90, rue Sadi-Carnot, à Drancy.
Dispensaire médico-social de la Croix-Rouge française, 1, rue Jules-Siegfried, à Epinay-sur-Seine.
Dispensaire de Saint-Vincent-de-Paul, 6, avenue Aristide-Briand, à l'Haÿ-les-Roses.
Dispensaire Marie-Magdeleine de la Croix-Rouge française, 102, rue Aristide-Briand, à Levallois-Perret.
Centre médico-social Sainte-Geneviève des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, 65 *bis*, rue Voltaire, à Montreuil-sous-Bois.
Dispensaire municipal, 14, rue Eugène-et-M.-L.-Cornet, à Pantin.
Dispensaire de la Croix-Rouge française Joncherolles, 13, rue Nungesser-et-Coli, à Pierrefitte.
Dispensaire de Saint-Vincent-de-Paul, 91, rue Jean-Jaurès, à Puteaux.
Dispensaire de la société Prévoyance mutuelle des corporations de la revendication, 11, rue Mars-et-Roty, à Puteaux.
Dispensaire de la Croix-Rouge française, œuvre d'assistance maternelle et infantile, 3, rue Charles-Michels, à Saint-Denis.
Dispensaire de soins de l'œuvre d'assistance maternelle et infantile, 105, boulevard Victor-Hugo, à Saint-Ouen.
Dispensaire de la fondation Chantepie-Mancier, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).
Dispensaire-centre médico-social de la Croix-Saint-Jacques, 44, avenue du Général-Leclerc, à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne).

Catégorie B.

(— 30 p. 100 d'abattement.)

Seine.

Dispensaire de soins de l'union du commerce, 12, quai de la Mégisserie, à Paris (1er).
Dispensaire Saint-Vincent-de-Paul Les Blancs Manteaux, 2, rue Elzévir, à Paris (3e).
Dispensaire de la Croix-Rouge française, 131, rue de Turenne, à Paris (3e).
Dispensaire du ministère des affaires étrangères, 37, quai d'Orsay, à Paris (7e)
Dispensaire des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, 10, rue Alexandre-Parodi, à Paris (10e).
Dispensaire Saint-Joseph des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, 145, avenue Parmentier, à Paris (10e).
Centre médico-social Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, 15, passage René, et 140, rue du Chemin-Vert, à Paris (11e).
L'Œuvre du poupon de la Croix-Rouge française, 33, rue de la Folie-Regnault, à Paris (11e).
Dispensaire de soins Saint-Vincent, 15, rue Marsoulan, à Paris (12e).
Centre médico-social, 39, rue Jenner, à Paris (13e).
Dispensaire des usines Brodard et Taupin, 15 et 17, rue Brancion, à Paris (15e).
Annexe du dispensaire du ministère des affaires étrangères, 23, rue La Pérouse, à Paris (16e).
Dispensaire Jean-Marcel, 68, rue de Passy, à Paris (16e).
Dispensaire des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, 20, rue Bouret, à Paris (19e).
Dispensaire Lumière et Santé, 50, boulevard de Ménilmontant, à Paris (20e).
Centre médico-social de la Croix-Rouge française, 20, rue Sorbier, à Paris (20e).
Centre familial et social, 122, avenue Gambetta, à Bagnolet.
Annexe du centre médico-social municipal, 29 et 31, rue Raymond-Lefèvre, à Bagnolet.
Dispensaire Saint-Vincent-de-Paul, 3, boulevard Carnot, et 7, place Condorcet, à Bourg-la-Reine.
Foyer cité-jardins, 175, avenue Aristide-Briand, à Cachan.
Dispensaire de soins Saint-Vincent-de-Paul, 7, rue des Vallées, à Châtenay-Malabry.
Dispensaire de l'O. N. E. R. A., 25, avenue de la Division-Leclerc, à Châtillon-sous-Bagneux.
Dispensaire de la Croix-Rouge française, 39, rue du Landy, à Clichy.
Dispensaire Saint-Louis de la Croix-Rouge française, 136, avenue du Bourget, à Drancy.
Dispensaire Le Foyer des cités-jardins, 17, boulevard Bokanowski, à Dugny.
Dispensaire de Notre-Dame-du-Rosaire, association Santé et Loisirs, 35, rue de Pantin, aux Lilas.
Dispensaire de Charentonneau, 35, avenue Georges-Clemenceau, à Maisons-Alfort.
Annexe du centre médico-social Docteur-Tenine, 71, rue du Colonel-Fabien, à Malakoff.
Dispensaire du foyer des cités-jardins, 23, allée Jourde, à Nanterre.
Dispensaire du foyer des cités-jardins, 2, allée G.-Courteline, à Pantin.
Dispensaire municipal, 28, rue Sainte-Marguerite, à Pantin.
Dispensaire de la cité-jardins, 12, avenue Payret-Dortail, au Plessis-Robinson.
Dispensaire de Saint-Vincent-de-Paul, 3, avenue du Général-Leclerc, au Plessis-Robinson.
Dispensaire d'Adamville, 107, boulevard de Créteil, à Saint-Maur.
Dispensaire Lannelongue, 29, rue Diderot, à Vanves.
Dispensaire de la cité-jardins du Moulin-Vert, route de Fontainebleau, à Vitry.

Seine-et-Oise.

Dispensaire de la manufacture des câbles de Lyon, 84, rue Jean-Jaurès, à Bezons.
Centre médico-social de la batellerie, 37, quai de la République, à Conflans-Sainte-Honorine.
Dispensaire Gaston-Plateau, 30, rue Maurice-Berteaux, à Ermont.
Dispensaire des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, 7, boulevard du Nord, au Raincy.
Dispensaire municipal, 27, rue de Montfort, à Trappes.
Dispensaire société maternelle La Pouponnière, Nouvelle Etoile des Enfants de France, 3 *bis*, impasse des Gendarmes, à Versailles.

B. — Cabinets ou services dentaires

Catégorie A 1.

(— 10 p. 100 d'abattement.)

Service dentaire du dispensaire de l'œuvre de secours aux enfants, 106, rue Vieille-du-Temple, à Paris (3e).
Service dentaire du centre de la Garantie mutuelle familiale, 18, boulevard Montmartre, à Paris (9e).
Service dentaire du centre médical de la Mutuelle générale de l'éducation nationale, 5, rue du Commandant-Lamy, à Paris (11e).
Clinique dentaire de l'association de perfectionnement, de recherches et de documentation odonto-stomatologique, 45 et 47, boulevard Voltaire, à Paris (11e).
Service dentaire de la polyclinique des métallurgistes Docteur-Rouques, 9, rue des Bluets, à Paris (11e).
Service dentaire du dispensaire médico-chirurgical des agents de chemin de fer, 2 et 4, place des Peupliers, à Paris (13e).
Service dentaire de la polyclinique Caulaincourt, 85, rue Caulaincourt, à Paris (18e).

Seine.

Service dentaire du dispensaire de la polyclinique d'Aubervilliers, 120, avenue de la République, à Aubervilliers.

Service dentaire du centre médico-social municipal Irène-Joliot-Curie, 2, rue de la République, à Bobigny.

Service dentaire du dispensaire municipal centre médico-social, 15, rue Marcel-Sembat, à Champigny-sur-Marne.

Service dentaire du centre médico-social municipal, 33, avenue Gabriel-Péri, à la Courneuve.

Service dentaire du dispensaire du centre médico-chirurgical Foch, 40, rue Worth, à Suresnes.

Catégorie A.

(— 20 p. 100 d'abattement.)

Service dentaire du centre médico-social de l'association paritaire d'action sociale du bâtiment et des travaux publics, 57, boulevard du Montparnasse, à Paris (6e).

Centre de prophylaxie dentaire de la caisse des écoles, 1, rue Oudinot, à Paris (7e).

Service dentaire du dispensaire de la chambre des métiers de la Seine, 42, rue de Bassano, à Paris (8e).

Service dentaire du dispensaire de la société mutualiste Daru, 6, rue Daru, à Paris (8e).

Service dentaire de la polyclinique et œuvres sociales, 4, avenue Richerand, à Paris (10e).

Service dentaire du dispensaire de la S. N. E. C. M. A., 88 et 90, boulevard Kellermann, à Paris (13e).

Service dentaire du centre de consultations et de diagnostics du service médical du personnel civil de la cité de l'air Bâtiment Webert, 4, rue de la Porte-d'Issy, à Paris (15e).

Service dentaire de prophylaxie Lumière et Santé, 205, rue Marcadet, à Paris (18e).

Service dentaire du dispensaire de l'aide amicale du Plateau, 3, rue du Dispensaire, à Arcueil.

Service dentaire du dispensaire municipal, 172, rue Sadi-Carnot, à Bagnolet.

Service dentaire de l'annexe du centre médico-social municipal, 29-31, rue Raymond-Lefebvre, à Bagnolet.

Service dentaire du dispensaire Saint-Dominique, 4, rue de Rome, à Bobigny.

Service dentaire du dispensaire municipal, 15, place Albert-Thomas, à Bondy.

Service dentaire du dispensaire de la société mutualiste du personnel de la S. N. E. C. M. A., 167 *bis*, rue de Silly, à Boulogne-Billancourt.

Clinique dentaire du centre médical de la société mutualiste de la Régie Renault, 9, rue de Clamart, à Boulogne-Billancourt.

Service dentaire du centre médico-social des sœurs de Saint-Vincent-de Paul, 2, rue de la Citadelle, et 3 *bis*, rue Etienne-Dolet, à Cachan.

Service dentaire de l'annexe du dispensaire municipal, 1, rue Séverine, à Champigny-Cœuilly.

Service dentaire du centre médico-social municipal, 22 à 25, rue J.-P.-Timbaud, à Châtillon-sous-Bagneux.

Service dentaire du centre de consultation et de soins de Nord-Aviation, 12, rue Béranger, à Châtillon-sous-Bagneux.

Service dentaire du dispensaire municipal, rue Guynemer, à Dugny.

Service dentaire du dispensaire municipal, 3, rue de la Paix, à Gennevilliers.

Service dentaire du dispensaire municipal, 4 *bis*, avenue du Président-Wilson, à Joinville-le-Pont.

Service dentaire du dispensaire du foyer des cités-jardins, 36, avenue Paul-Vaillant-Couturier, à Stains.

Service dentaire du dispensaire de la Croix-Rouge française, 196, boulevard Gallieni, à Villeneuve-la-Garenne.

Seine-et-Oise.

Service dentaire du dispensaire municipal, 21, rue Defresne-Bast, à Argenteuil.

Service dentaire du dispensaire Saint-Charles des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, 44, rue du Capitaine-Fonck, au Blanc-Mesnil.

Service dentaire du centre de consultations et de diagnostics du centre d'essais en vol, à Brétigny-sur-Orge.

Catégorie B.

(— 30 p. 100 d'abattement.)

Service dentaire de la société mutualiste du personnel du ministère de l'agriculture, 78, rue de Varenne, à Paris (7e).

Service dentaire du centre médico-scolaire de la caisse des écoles du 20e arrondissement, 15, rue Ramus, à Paris (20e).

Seine.

Service dentaire du dispensaire municipal, 19, rue Pasteur, au Kremlin-Bicêtre.

Service dentaire du dispensaire San-Fernando, 121, boulevard Bineau, à Neuilly-sur-Seine.

Service dentaire du dispensaire de soins de l'œuvre d'assistance maternelle et infantile, 105, boulevard Victor-Hugo, à Saint-Ouen.

Seine-et-Oise.

Service dentaire du dispensaire « Manufacture des câbles de Lyon », 84, rue Jean-Jaurès, à Bezons.

Service dentaire du dispensaire de la société maternelle « La Nouvelle Etoile des enfants de France », 10, avenue Victor-Hugo, à Montmorency.

La commission interministérielle des tarifs a noté avec satisfaction que, parmi les conditions retenues par la caisse régionale de sécurité sociale de la région parisienne pour le classement des dispensaires dans la première catégorie, figure l'organisation des consultations dans des conditions telles « que les consultants n'aient pas une période d'attente très longue ».

C'est ainsi que doivent être retenues :

La possibilité de consultations sur rendez-vous ;

La possibilité de consultations du soir pour les travailleurs n'ayant pas arrêté leur travail.

La commission attache le plus grand prix à ce que les organismes de sécurité sociale veillent au respect de ces clauses, notamment en ce qui concerne l'organisation de consultations sur rendez-vous.

CINQUIEME PARTIE

Fixation d'un tarif d'autorité applicable aux dispensaires n'ayant pas passé convention.

La commission interministérielle des tarifs a enfin fixé un tarif d'autorité pour l'ensemble des lettres-clés applicables à tous les dispensaires n'ayant pas passé convention sur le territoire métropolitain.

Ces tarifs, qui entreront en vigueur à compter du 15 juin 1961, sont les suivants :

I. — SOINS MÉDICAUX

DÉPARTEMENTS OU VILLES	C.	V. (1)	V. D. (1)	V. N. (1)	P. C.	K.	R.	I. K.
Paris, Seine, Seine-et-Oise (zone I)	3,60	4,68	7,92	10,80	2,16	1,80	1,44	
Lyon et Marseille	3,15	3,96	6,75	9,45	1,85	1,80	1,44	
Villes de plus de 100.000 habitants : Seine-et-Oise (zone II), Seine-et-Marne	2,88	3,60	6,30	8,10	1,76	1,80	1,44	
Ensemble des départements	2,52	3,24	5,04	7,20	1,67	1,80	1,44	0,27 plaine. 0,32 montagne. 0,36 haute montagne.

(1) Les visites doivent rester exceptionnelles.

II. — Soins dispensés par chirurgiens dentistes

DÉPARTEMENTS OU VILLES	C.	D.	R.
Seine, Seine-et-Oise (zone I), Lyon et Marseille	2,34	1,35	1,44
Ensemble des départements	1,89	1,22	1,44

III. — Soins dispensés par sages-femmes

A. — *Soins de maternité.*

DÉPARTEMENTS OU VILLES	C.	V. (1)	V. D. (1)	V. N. (1)	S. F.
Seine, Seine-et-Oise (zone I), Lyon et Marseille	1,53	1,80	3,06	4,50	0,95
Ensemble des départements	1,17	1,44	2,52	3,56	0,68

(1) Les visites doivent rester exceptionnelles.

B. — *Soins infirmiers.*

DÉPARTEMENTS OU VILLES	S. F. I.	INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE DÉPLACEMENT		
		Jour.	Majoration supplémentaire pour déplacement.	
			Dimanche.	Nuit.
Seine, Seine-et-Oise (zone I), Lyon et Marseille	1,26	0,45	0,54	0,86
Ensemble des départements	1,08	0,36	0,54	0,86

C. — *Indemnité kilométrique.*

(Pour les soins maternité et les soins infirmiers.)

Plaine : 0,18 ; montagne : 0,21 ; haute montagne : 0,24.

IV. — Soins dispensés par auxiliaires médicaux

DÉPARTEMENTS OU VILLES	A. M. M.	A. M. I.	A. M. P.	INDEMNITÉ FORFAITAIRE de déplacement.			I. K.
				Jour.	Majoration supplémentaire.		
					Dimanche.	Nuit.	
Paris, Seine, Seine-et-Oise (zone I), Lyon, Marseille	1,44	1,26	1,31	0,45	0,54	0,86	
Villes de plus de 100.000 habitants	1,35	1,17	1,22	0,45	0,54	0,86	
Ensemble des départements	1,26	1,08	1,13	0,36	0,54	0,86	0,18 plaine. 0,23 montagne. 0,26 haute montagne.

Vous voudrez bien porter les indications qui précèdent à la connaissance des caisses de sécurité sociale de votre circonscription et leur donner le maximum de publicité.

Pour le ministre et par délégation :

Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale,

ALAIN BARJOT.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 3 mai 1961 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms et libération de l'allégeance française.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète :

Art. 1er. — Sont naturalisés français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent :

ACCORSO (Filippo), Valguarnera (Italie), 02-02-07, NAT (1), 13392 × 60—38.

ACCORSO, née GIANCONE, Sommatino (Italie), 03-06-23, NAT, 13392 × 60—38.

ACCORSO (Giuseppa), Valguarnera (Italie), 03-02-45, EFF (1), 13392 × 60—38.

ACCORSO (Grazia), la Tronche (Isère), 16-06-48, EFF, 13392 × 60—38.

ACCORSO (Noël), la Tronche (Isère), 24-12-60, EFF, 13392 × 60 —38.

AGUILAR (Bonaventure), Cervera (Espagne), 24-01-20, NAT, 1765 × 61—13.

AGUILAR, née SOLA, Massanet de Cabrenys (Espagne), 18-03-22, NAT, 1765 × 61—13.

AGUILAR (Geneviève), Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales), 28-02-46, EFF, 1765 × 61—13.

AGUILAR (Rose-Marie), Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales), 03-12-48 EFF 1765 × 61—13.

ALASTRA (Ange), Gafsa (Tunisie), 01-10-10, NAT, 1764 × 61—78.

ALASTRA, née ARNALDO, Tunis (Tunisie), 30-08-12, NAT, 1764 × 61—78.

ALBERTI (Giuseppe), Capriano del Colle (Italie), 25-02-18, NAT, 1351 × 57—38.

ALBERTI, née ARIOLI, Piazzatorre (Italie), 02-10-21, NAT, 1351 × 57—38.

ALBERTI (Roland), Aix-les-Bains (Savoie), 04-01-46, EFF, 1351 × 57—38.

ALBERTI (Josette), Aix-les-Bains (Savoie), 28-01-47, EFF, 1351 × 57—38.

ALBERTI (Joseph), Aiguebelle (Savoie), 22-05-48, EFF, 1351 × 57 —38.

ALBERTI (Marcelle), Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), 14-09-49, EFF, 1351 × 57—38.

ALBERTI (Christiane), Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), 18-10-50, EFF, 1351 × 57—38.

ALBERTI, née CALANDRI, Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes), 25-06-95, NAT, 1763 × 61—06.

ALLOUCHE (Jonas), Sfax (Tunisie), 10-12-13, NAT, 37298 × 34 —75.

ALLOUCHE, née ATTOUN, Sfax (Tunisie), 19-11-21, NAT, 37298 × 34—75.

ALLOUCHE (Mina), Sfax (Tunisie), 29-06-49, EFF, 37298 × 34—75.

ALLOUCHE (Hubert), Sfax (Tunisie), 15-06-53, EFF, 37298 × 34 —75.

ALLOUCHE (Chantal), Paris (20e), 08-08-59, EFF, 37298 × 34—75.

ALONSO (Vicente), Valence (Espagne), 19-02-23, NAT, 12830 × 56—89.

ALONSO, née TRINIDAD, Penarroya Pueblonuevo (Espagne), 15-08-21, NAT, 12830 × 56—89.

ALONSO (Jorge), Madrid (Espagne), 20-07-51, EFF, 12830 × 56 —89.

ALONSO (Isabel), Auxerre (Yonne), 08-05-53, EFF, 12830 × 56—89.

ALONSO (Vicente), Auxerre (Yonne), 28-10-54, EFF, 12830 × 56—89.

ALONSO (Sylvie), Auxerre (Yonne), 18-11-57, EFF, 12830 × 56—89.

ALTOUNIAN (Krikor), Brousse (Turquie), 14-06-02, NAT, 6994 × 49—75.

ALVART (Ruben), Fès (Maroc), 26-09-33, NAT, 13804 × 58—75.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient : NAT, naturalisé français ; REI, réintégré dans la nationalité française ; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents ; LIB, libéré de l'allégeance française.

ANDRUSZCZAK (Stanislas), Rokutow (Pologne), 16-12-21, NAT, 13225 × 60—57.

ANDRUSZCZAK, née KOCAN, Przybyszowka (Pologne), 13-12-23, NAT, 13225 × 60—57.

ANSALDI (Sauveur), Tunis (Tunisie), 07-01-08, NAT, 4234 × 60 —38.

ANSALDI, née POLIZZI, Tunis (Tunisie), 04-01-08, NAT, 4234 × 60—38.

ANZARDI (Vicenzo), Carthage (Tunisie), 04-03-35, NAT, 14533 × 59—57.

ARDAGNA (Giuseppe), Ferryville (Tunisie), 14-03-08, NAT, 10075 × 60—95.

ARDAGNA, née AMORE, Tunis (Tunisie), 30-04-10, NAT, 10075 × 60—95.

ARDAGNA (Anne), Rabat (Maroc), 18-09-41, EFF, 10075 × 60—95.

ARDAGNA (Louis), Rabat (Maroc), 06-11-42, EFF, 10075 × 60—95.

ARDAGNA (Jean), Rabat (Maroc), 10-01-45, EFF, 10075 × 60—95.

ARQUE (Andres), Torrelameo (Espagne), 29-07-21, NAT, 125 × 61 —64.

AZEROUAL (Salomon), Erfoud (Maroc), 12-05-08, NAT, 10592 × 60 —92.

AZOULAY (Raphaël), Sale (Maroc), 12-07-21, NAT, 1970 × 61—75.

AZOULAY, née ENCAOUA, Rabat (Maroc), 01-01-25, NAT, 1970 × 61—75.

AZOULAY (Emily), Rabat (Maroc), 20-07-48, EFF, 1970 × 61—75.

AZOULAY (Sultana), Rabat (Maroc), 22-10-49, EFF, 1970 × 61—75.

AZOULAY (Albert), Rabat (Maroc), 12-09-51, EFF, 1970 × 61—75.

AZOULAY (Adrienne), Rabat (Maroc), 13-10-53, EFF, 1970 × 61 —75.

AZOULAY (Simon), Rabat (Maroc), 29-05-56, EFF, 1970 × 61—75.

AZOULAY (Salomon), Paris (12e), 02-03-61, EFF, 1970 × 61—75.

BARRA, née PETRY, Volklingen (Allemagne), 22-07-21, NAT, 5191 × 49—57.

BARRAN (Jean), Maury (Pyrénées-Orientales), 06-04-31, NAT, 14680 × 52—66.

BARRAN, née CASADESUS, Setcasas (Espagne), 30-03-29, NAT, 14680 × 52—66.

BARRAU (Joaquin), Bisaurri (Espagne), 26-11-03, NAT, 13181 × 60—32.

BARRIO (José), Mosteiro (Espagne), 17-02-31, NAT, 12456 × 60 —91.

BAUER (Maria), Graz (Autriche), 27-12-21, NAT, 8305 × 60—75.

BAUER (Norbert), Graz (Autriche), 26-04-45, EFF, 8305 × 60—75.

BELMONTE (Juan), Limoges (Haute-Vienne), 21-03-39, NAT, 11768 × 60—34.

BELTRAN (Francisco), Soller (Espagne), 31-10-20, NAT, 7326 × 55 —75.

BELTRAN, née REUS, Palma de Majorque (Espagne), 31-03-21, NAT, 7326 × 55—75.

BELTRAN (Antoinette), Antony (Seine), 24-09-59, EFF, 7326 × 55 —75.

BELTRAN (Marie-Thérèse), Antony (Seine), 27-10-60, EFF, 7326 × 55—75.

BENSASSON (Albert), Tunis (Tunisie), 25-09-10, NAT, 10623 × 53 —78.

BERNAL (Tomas), Fortuna (Espagne), 21-12-1900, NAT, 9691 × 60 —69.

BERNAL, née HERNANDEZ, Cartagena (Espagne), 24-07-08, NAT, 9691 × 60—69.

BERNAL (Josefa), Hospitalet (Espagne), 03-11-45, EFF, 9691 × 60 —69.

BERREBY (David), Tunis (Tunisie), 28-10-25, NAT, 1731 × 60—77.

BEULLENS (Roger), Kampenhout (Belgique), 18-04-28, NAT, 5711 × 60—33.

BEZAN (Frédéric), Graz (Autriche), 08-05-27, NAT, 4728 × 59—57.

BEZAN, née LOEBERT, Hasenfeld (Allemagne), 11-03-31, NAT, 4728 × 59—57.

BIBASSE, née COHEN, Rabat (Maroc), 04-08-19, NAT, 11358 × 58 —95.

BOAS (Helena), Zgierz (Pologne), 10-05-14, NAT, 10448 × 56—42.

BONGIORNO (Yolanda), Massicault (Tunisie), 25-12-27, NAT, 2448 × 60—71.

CANDELA, née MACCAGNO, Piozzo (Italie), 13-07-12, NAT, 53225 × 45—06.

CANIGUERAL (Vincent), La Cenia (Espagne), 24-04-10, NAT, 13604 × 60—66.

CANIGUERAL, née CID, La Cenia (Espagne), 20-06-11, NAT, 13604 × 60—66.

CANIGUERAL (Denise), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 15-03-50, EFF, 13604 × 60—66.

CANINO (Bruno), Tunis (Tunisie), 20-11-32, NAT, 6053 × 60—96.

CAPOGNA (Giuseppe), Corato (Italie), 17-03-22, NAT, 16914 × 54 —38.

CAPOGNA, née PISANI, Medesano (Italie), 06-06-24, NAT, 16914 × 54—38.

CAPOGNA (Silvia), Noceto (Italie), 25-04-46, NAT, 16914 × 54 —38.

CAPOGNA (Michèle), Noceto (Italie), 25-03-48, EFF, 16914 × 54 —38.

CARCELER (Lina), Molinos (Espagne), 15-02-38, NAT, 14199 × 56 —11.

CARDINALE (Nicolas), Tunis (Tunisie), 30-10-37, NAT, 2170 × 60 —39.

CAROLLO (Giobatta), Lugo di Vicenza (Italie), 02-03-25, NAT, 2351 × 57—54.

CASANOVA (Ida), Vas (Italie), 28-07-09, NAT, 10189 × 60—82.

CATONI (Marcello), Montemassi (Italie), 03-09-23, NAT, 12181 × 57—57.

CAVALIERI (Joseph), Ras Tabia (Tunis), 09-04-18, NAT, 564 × 61 —83.

CETOJEVIC (Antoine), Stare Matintman (Yougoslavie), 31-01-06 NAT, 1860 × 61—10.

CETOJEVIC, née MULLER, Radziejowa (Pologne), 24-08-09, NAT, 1860 × 61—10.

CHIALVA, née BIANCHERI, Vintimille (Italie), 24-11-05, NAT, 731 × 61—06.

CHIAPPETTA (Vincenzo), Scalea (Italie), 03-08-26, NAT, 2600 × 60—01.

CHIAPPETTA, née BELCASTRO, Santa Domenica Talao (Italie) 31-12-29, NAT, 2600 × 60—01.

CHIAPPETTA (Maria), Scalea (Italie), 25-07-50, EFF 2600 × 60 —01.

CHIAPPETTA (Salvatore), Santa Domenica Talao (Italie), 06-11-51 EFF, 2600 × 60—01.

CHIAPPETTA (Stella), Scalea (Italie), 11-10-53, EFF, 2600 × 60 —01.

CHIAPPETTA (Mario), Bourg-en-Bresse (Ain), 02-05-55, EFF, 2600 × 60—01.

CHIAPPETTA (Ida), Bourg-en-Bresse (Ain), 24-01-57, EFF, 2600 × 60—01.

CIERPUCHA (Pierre), Juliampol (Pologne), 07-06-18, NAT, 961 × 61—59.

CIRILLO (Victor), Bellante (Italie), 14-05-20, NAT, 7554 × 60—54.

COASSIN (Angelo), San Vito Al Tagliamento (Italie), 06-09-10 NAT, 2650 × 60—11.

COASSIN, née QUARIN, San Vito Al Tagliamento (Italie), 25-10-14, NAT, 2650 × 60—11.

COASSIN (Ottorino), San Vito Al Tagliamento (Italie), 05-04-43 EFF, 2650 × 60—11.

COASSIN (Brigitte), Carcassonne (Aude), 20-09-55, EFF, 2650 × 60 —11.

COHEN (Moïse), Tunis (Tunisie), 03-11-23, NAT, 11962 × 60—75.

COHEN, née COHEN, Nabeul (Tunisie), 01-03-26, NAT, 11962 × 60—75.

COHEN (Rachel), Tunis (Tunisie), 11-08-45, EFF, 11962 × 60—75.

COHEN (Albert), Tunis (Tunisie), 19-03-47, EFF, 11962 × 60—75.

COHEN (Ginette), Tunis (Tunisie), 15-09-48, EFF, 11962 × 60—75.

COHEN (Joseph), Tunis (Tunisie), 27-12-49, EFF, 11962 × 60—75.

COHEN (Juliette), Tunis (Tunisie), 22-04-51, EFF, 11962 × 60—75.

COHEN (Sidney), Tunis (Tunisie), 01-01-54, EFF, 11962 × 60—75.

COHEN (Alain), Saint-Denis (Seine), 29-08-58, EFF, 11962 × 60—75.

COHEN (Salomon), Le Caire (Egypte), 27-05-21, NAT, 5496 × 60 —75.

COLOT (Nestor), Hour (Belgique), 21-12-15, NAT, 164 × 61—08.

COMPAIN, née RODYCZ, Cyaplaki (Pologne), 19-10-03, NAT, 7651 × 53—72.

COMPANY (Manuel), La Pedra (Espagne), 23-01-19, NAT, 483 × 61—81.

CORADAZZI (Carlo), Socchieve (Italie), 16-10-28, NAT, 4191 × 57 —31.

DEGIOVANNI (Pietro), Dronero (Italie), 10-09-15, NAT, 12442 × 60—13.

DEGIOVANNI, née LOMBARDO, Busca (Italie), 27-01-20, NAT, 12442 × 60—13.

DEGIOVANNI (Esmaralda), Cuneo (Italie), 04-10-41, EFF, 12442 × 60—13.

DELGADO (Jean), Algamitas (Espagne), 05-09-06, NAT, 912 × 61—84.

DELLA PIETRA (Albino), Feldkirchen (Autriche), 28-08-10, NAT, 1596 × 60—57.

DELLA PIETRA, née CRISTOFOLI, Spilimbergo (Italie), 21-08-11, NAT, 1596 × 60—57.

DELLA PIETRA (Luciana), Milan (Italie), 22-02-46, EFF, 1596 × 60—57.

DELLA PIETRA (Marie), Saint-Avold (Moselle), 09-09-52, EFF, 1596 × 60—57.

DELPUYEO (Dalia), Alpicat (Espagne), 18-10-35, NAT, 11955 × 60—63.

DEL RIO (Gérardo), Barcelone (Espagne), 02-03-16, NAT, 9992 × 60—92.

DE MARCHI (Luigi), Godega di Sant'Urbano (Italie), 28-09-13, NAT, 8968 × 60—24.

DE MARCHI, née MARIN, Colle Umberto (Italie), 17-05-18, NAT, 8968 × 60—24.

DE MARCHI (Liliane), Libourne (Gironde), 17-03-49, EFF, 8968 × 60—24.

DE MARCHI (Nathalie), le Pizou (Dordogne), 12-08-53, EFF, 8968 × 60—24.

DEMI, née NOBLIN, Menton (Alpes-Maritimes), 03-04-98, REI (1), 20732 × 39—83.

DE SMET (Norbert), Hillegem (Belgique), 10-11-38, NAT, 1384 × 61—78.

DI STASI (Francesco), Lavello (Italie), 12-02-22, NAT, 11173 × 60 —38.

DI STASI, née CONTE, Lavello (Italie), 11-12-25, NAT, 11173 × 60 —38.

DI STASI (Antonio), Lavello (Italie), 27-11-45, EFF, 11173 × 60 —38.

DI STASI (Maurina), Lavello (Italie), 16-06-48, EFF, 11173 × 60 —38.

D'ODORICO, née FANTI, Camugnano (Italie), 16-07-99, NAT, 3133 × 40—06.

DONAT (Vicenta), Valencia (Espagne), 19-04-46, NAT, 12577 × 60 —92.

DONAT, née CEBRIA, Valencia (Espagne), 02-02-26, NAT, 9869 × 59—92.

DONDA (Alfonso), San Giorgio Della Richinvelda (Italie), 01-08-17, NAT, 2680 × 60—17.

DONDA, née VOLPATTI, San Giorgio Della Richinvelda (Italie), 14-10-24, NAT, 2680 × 60—17.

DONDA (Minosca), Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 15-07-50, EFF, 2680 × 60—17.

DONDA (Edit), Royan (Charente-Maritime), 26-04-52, EFF, 2680 × 60—17.

DONDA (Aristide), Vaux-sur-Mer (Charente-Maritime), 30-12-54, EFF, 2680 × 60—17.

DUCHON (Lajos), Zombor (Yougoslavie), 04-01-15, NAT, 7184 × 56—98.

ENGEL (Roland), Monaco (Principauté), 01-06-41, NAT, 12599 × 59—75.

ENRIQUEZ SARANO (Flaviano), Tunis (Tunisie), 12-03-14, NAT, 11709 × 60—96.

ESTEBAN (Andrès), Zaragoza (Espagne), 11-09-09, NAT, 38132 × 45—34.

FARUCCI, née LOIODICE, Corato (Italie), 16-01-17, NAT, 19429 × 35—42.

FERRARI (Sante), Roccheta Vara (Italie), 01-11-15, NAT, 2614 × 53—03.

FERRARI, née CHIODI, Calice al Cornoviglio (Italie), 14-09-19, NAT, 2614 × 53—03.

FERRARI (Nadia), Roccheta Vara (Italie), 28-03-46, EFF, 2614 × 53—03.

FERRARI (Danièle), Le-Mayet-de-Montagne (Allier), 27-09-51, EFF, 2614 × 53—03.

FERRARI (Christine), Vichy (Allier), 19-01-56, EFF, 2614 × 53 —03.

FIOROT (Fiorello), Fontanafredda (Italie), 01-01-27, NAT, 1538 × 60—47.

FIOROT, née GIACOMEL, Vittorio Venetto (Italie), 05-02-27, NAT, 1538 × 60—47.

FORT (Adolphe), Prague (Tchécoslovaquie), 20-07-11, NAT, 13900 55—75.

FORT (Alexandre), Prague (Tchécoslovaquie), 05-05-40, EFF, 13900 × 55—75.

FORT (Marie-Louise), Prague (Tchécoslovaquie), 26-07-42, EFF, 13900 × 55—75.

FRANCESCUT (Angelo), Casarsa Della Delizia (Italie), 14-10-20, NAT, 2529 × 60—52.

FRANCESCUT, née CULOS, Casarsa Della Delizia (Italie), 20-03-25, NAT, 2529 × 60—52.

FRANCESCUT (Roseline), Saint-Dizier (Haute-Marne), 20-08-55, EFF, 2529 × 60—52.

FRANCESCUT (Marylène), Saint-Dizier (Haute-Marne), 21-02-57, EFF, 2529 × 60—52.

FRANCESCUT (Yolande), Saint-Dizier (Haute-Marne), 03-09-59 EFF, 2529 × 60—52.

FRANZO (Emilio), Jesolo (Italie), 14-11-07, NAT, 14755 × 59—24.

FRANZO, née BOTTAN, Jesolo (Italie), 22-07-09, NAT, 14755 × 59—24.

FRANZO (Romeo), Belgioioso (Italie), 12-07-45, EFF, 14755 × 59 —24.

FREDERICK (André), Londres (Grande-Bretagne), 04-07-15, NAT, 2457 × 53—57.

FREDERICK, née HOCHMANN, Darmstadt (Allemagne), 18-02-15, NAT, 2457 × 53—57.

FREDERICK (Alain), Thionville (Moselle), 17-05-47, EFF, 2457 × 53—57.

FREDERICK (Nicole), Paris (16e), 05-03-50, EFF, 2457 × 53—57.

GALLEGO (Andrès), Casablanca (Maroc), 06-02-13, NAT, 6785 × 60—31.

GALLEGO, née BENCHIMOL, Casablanca (Maroc), 15-04-17, NAT, 6785 × 60—31.

GARCIA (Antonio), Malaga (Espagne), 14-04-25, NAT, 254 × 61—11.

GARCIA (Félix), Librilla (Espagne), 15-01-20, NAT, 15465 × 48—30.

GARCIA, née GARCIA, Bou Tlelis (Oran), 30-06-1900, REI, 1396 × 60—92.

GAVILA (José), Javea (Espagne), 23-04-26, NAT, 7895 × 60—91.

GAVILA, née FERRER, Gata de Gorgos (Espagne), 29-09-28, NAT 7895 × 60—91.

GAVILA (Vincent), Alger (département d'Alger), 16-05-55, EFF, 7895 × 60—91.

GELI (Amadeo), S. Joan les Fonts (Espagne), 25-03-06, NAT, 761 × 61—63.

GELI, née PARES, Roda de Ter (Espagne), 13-04-09, NAT, 761 × 61—63.

GELI (Dionisio), Roda de Ter (Espagne), 08-02-38, NAT, 762 × 61 —63.

GERMON (Joseph), Sousse (Tunisie), 30-09-16, NAT, 8328 × 60—75.

GIACHERO (Franca), Cartosio (Italie), 21-01-41, NAT, 1643 × 61 —83.

GIL (Antonio), Dolorès (Espagne), 27-11-20, NAT, 11513 × 60—92.

GIL, née GONZALEZ, Rojales (Espagne), 12-03-25, NAT, 11513 × 60—92.

GIROLAMO, née SCARAMOZZINO, Gioia Tauro (Italie), 21-04-19, NAT, 11295 × 51—83.

GNESOTTO (Giampaolo), Crespano del Grappa (Italie), 01-09-42, NAT, 1312 × 61—82.

GNOCCHI (Gianfranco), Fontanellato (Italie), 02-06-42, NAT, 343 × 61—32.

GOLDACH (Mieczyslaw), Czestochowa (Pologne), 10-11-13, NAT. 11901 × 60—75.

GOLDACH, née NADELBERG, Krolewska Huta (Pologne), 04-02-24, NAT, 11901 × 60—75.

GOLDACH (Miryam), Bad Reichenhall (Allemagne), 17-06-47, EFF, 11901 × 60—75.

GOLDACH (Alice), Paris (14e), 09-01-56, EFF, 11901 × 60—75.

GOMEZ (Lucia), Rabat (Maroc), 11-01-43, NAT, 3828 × 60—64.

GONZALEZ (Ginès), Cuevas (Espagne), 13-02-05, NAT, 10835 × 60 —69.

GONZALEZ, née MARTINEZ, Cuevas (Espagne), 15-01-08, NAT, 10835 × 60—69.

GONZALEZ (José), Alicante (Espagne), 24-09-42, EFF, 10835 × 60 —69.

GONZALEZ (José), Cangas (Espagne), 16-04-07, NAT, 13653 × 60 —33.

GONZALEZ, née GARCIA, Puerto Seguro (Espagne), 24-06-02, NAT, 13653 × 60—33.

GONZALO (Angel), Calera (Espagne), 02-08-15, NAT, 1644 × 61—22.

GRAMMATICO (Louis), Tunis (Tunisie), 20-08-10, NAT, 4904 × 58—96.

GRAZIANO (Leonardo), Fedala (Maroc), 09-04-15, NAT, 13061 × 60—75.

GRAZIANO, née TERRANOVA, Casablanca (Maroc), 28-07-23, NAT, 13061 × 60—75.

GRODZKI (François), Dobrzechow (Pologne), 26-05-07, NAT, 40284 × 38—54.

GRODZKI, née WOJCIK, Kalembina (Pologne), 19-06-99, NAT, 40284 × 38—54.

GULLO (Italo), Tunis (Tunisie), 13-07-34, NAT, 2219 × 58—75.

HALYK (Simon), Nowosiolki (Pologne), 03-03-05, NAT, 13945 × 60—37.

HALYK, née ROZMUS, Majdan (Pologne), 02-07-09, NAT, 13945 × 60—37.

HALYK (Bernard), Dolus-le-Sec (Indre-et-Loire), 21-05-52, EFF, 13945 × 60—37.

HENRY (Paulette), Tournai (Belgique), 11-12-26, NAT, 13256 × 60—49.

HERM (Karl), Michelbach (Allemagne), 23-11-1900, NAT, 23049 × 32—13.

HERNANDEZ (Juan), Barcelone (Espagne), 04-01-39, NAT, 1074 × 61—34.

HERRAIZ (Alfredo), Barcelone (Espagne), 03-09-39, NAT, 12815 × 60—82.

HOMA (Michaël), Kaszyna (Pologne), 14-09-04, NAT, 35 × 61 —27.

HOMA, née MIKLUSZ, Zagorze (Pologne), 04-06-14, NAT, 35 × 61 —27.

HUTTER (Richard), Klinjavas (Yougoslavie), 25-11-06, NAT, 4989 × 60—57.

HUTTER, née GLAVIC, Zwirce (Yougoslavie), 19-01-17, NAT, 4989 × 60—57.

INTERNICOLA (Pascal), Mateur (Tunisie), 24-10-27, NAT, 3833 × 52—96.

INTERNICOLA, née INTERNICOLA, Mateur (Tunisie), 31-08-26, NAT, 3833 × 52—96.

IRACI (Giuseppe), Palerme (Italie), 06-11-04, NAT, 4386 × 60 —59.

IRACI, née ABBINANTE, Montemaggiore Belsito (Italie), 14-08-10, NAT, 4386 × 60—59.

IRACI (Rosalia), Palerme (Italie), 27-08-43, EFF, 4386 × 60—59.

IRACI (Giovanni), Palerme (Italie), 15-08-46, EFF, 4386 × 60 —59.

IRACI (Etienne), Roubaix (Nord), 24-12-51, EFF, 4386 × 60 —59.

JAGODZINSKI, née NOWAK, Patnow (Pologne), 30-01-17, NAT, 4227 × 59—78.

JANUSZCZAK (Jozef), Rozpucin (Pologne), 19-03-15, NAT, 16760 × 55—78.

JESUS DE LA ASUNCION (José), Monserrat (Espagne), 11-03-05, NAT, 14291 × 38—92.

JESUS DE LA ASUNCION, née MARTINEZ, Valmy (Oran), 08-09-11, NAT, 14291 × 38—92.

KACZMAR (Etienne), Kupnowice Stare (Pologne), 04-12-05, NAT, 1688 × 60—62.

KACZMAR, née JAREMA, Pleskowie (Pologne), 27-03-06, NAT, 1688 × 60—62.

KACZMAREK, née PRZYBYSZ, Jaskovlci (Pologne), 16-10-08, NAT, 1525 × 61—62.

KAHL (Hellmut), Medias (Roumanie), 21-11-24, NAT, 13885 × 60 —75.

KEILBAR (Edmar), Naila (Allemagne), 12-03-28, NAT, 13052 × 60 —52.

KLEINER (Henriette), Vienne (Autriche), 28-02-23, NAT, 920 × 60 —75.

KOZA (Kazimierz), Odporyszow (Pologne), 06-03-05, NAT, 2540 × 60—51.

KOZA, née KACZOWKA, Zabno (Pologne), 11-05-04, NAT, 2540 × 60—51.

KOZA (Joseph), Riom-es-Montagne (Cantal), 23-06-42, EFF, 2540 × 60—51.

KOZA (Louis), Champigneul (Marne), 24-08-48, EFF, 2540 × 60 —51.

KREPPS (Szana), Varsovie (Pologne), 06-02-22, NAT, 11785 × 60 —78.

KWIECINSKI (Casimir), Pleszew (Pologne), 16-06-95, NAT, 10171 × 60—75.

LE THE TU, Haïphong (Nord Viet-Nam), 08-06-27, REI, 13436 × 52—13.

LEVY (Marco), Varna (Bulgarie), 25-09-09, NAT, 12 × 61—87.

LIN KWANG, Canton (Chine), 14-11-21, NAT, 5239 × 60—94.

LO PAPA (Oswaldo), Tarante (Italie), 05-01-25, NAT, 2751 × 60 —78.

LUPI (Giovanni), Coli (Italie), 30-07-10, NAT, 13977 × 60—75.

MAGGIO (Sauveur), Tunis (Tunisie), 22-06-31, NAT, 4620 × 60 —78.

MARTINEZ (François), Casablanca (Maroc), 03-11-27, NAT, 6018 × 60—95.

MARTINEZ, née GALANTE, Casablanca (Maroc), 04-03-31, NAT, 6018 × 60—95.

MARTINEZ (Anne-Marie), Casablanca (Maroc), 16-12-58, EFF, 6018 × 60—95.

MATHEOSSIAN (Sarkis), Bagtchedjik (Asie Mineure), 28-02-10, NAT, 1623 × 61—38.

MATHEOSSIAN, née AVAKIAN, Patras (Grèce), 01-01-25, NAT, 1623 × 61—38.

MATHEOSSIAN (Jacques), Lyon (Rhône), 24-07-48, EFF, 1623 × 61—38.

MATHEOSSIAN (Hermine), Lyon (Rhône), 29-08-51, EFF, 1623 × 61—38.

MEIMOUN (Joseph), Tunis (Tunisie), 18-06-22, NAT, 10016 × 60 —75.

MENIS (Mario), Rome (Italie), 16-07-26, NAT, 2257 × 60—45.

MICHALAK (François), Horsthausen (Allemagne), 16-08-03, NAT, 1631 × 61—57.

MICHALAK, née PRZYBYSZ, Osterfeld (Allemagne), 22-05-08, NAT, 1631 × 61—57.

MIHOLIC (Josef), Vienne (Autriche), 22-02-41, NAT, 637 × 61 —55.

MIKULANS (Gelena), Griva (Lettonie), 02-10-98, NAT, 11242 × 60—57.

MILAN (Stéphan), Radochance (Pologne), 25-12-04, NAT, 4669 × 60—78.

MILAN, née WIACEK, Przedborz (Pologne), 08-02-09, NAT, 4669 × 60—78.

MLINAR (Raphaël), Podkraj (Yougoslavie), 20-10-03, NAT, 1622 × 61—57.

MLINAR, née BEHR, Wiesa (Tchécoslovaquie), 25-04-03, NAT, 1622 × 61—57.

MODIANO (Suzanne), Allenhurst-New Jersey (U. S. A.), 14-08-18, NAT, 10517 x 60—75.
MURILLO (Ramon), Binefar (Espagne), 13-01-16, NAT, 5228 x 60—54.
NAPOLITANO (Francesco), Casalvieri (Italie), 01-11-22, NAT, 16000 x 55—75.
NAPOLITANO, née PUZZUOLI, Casalvieri (Italie), 20-07-25, NAT, 16000 x 55—75.
NASCIMBENI (Jean), Paularo (Italie), 12-03-25, NAT, 2072 x 53—88.
NAVARRO (Antoine), Murcie (Espagne), 02-12-03, NAT, 8625 x 55—69.
NAVARRO, née RODRIGUEZ, Murcie (Espagne), 03-05-09, NAT, 8625 x 55—69.
NAVARRO (Edouard), Cuevas (Espagne), 15-04-14, NAT, 1632 x 61—42.
NAVARRO, née RIOS, Grand'Croix (Loire), 25-05-21, NAT, 1632 x 61—42.
NAVARRO (Francisca), Lerida (Espagne), 20-12-42, EFF, 1632 x 61—42.
NAVARRO (Rosario), Lerida (Espagne), 14-02-44, EFF, 1632 x 61—42.
NICOLAS (Teofilo), Rodenas (Espagne), 13-10-20, NAT, 104 x 61—63.
NOVARA (Giovanni), Modugno (Italie), 06-09-27, NAT, 4300 x 60—75.
NOWAKOWSKI (Tadeusz), Smuszewo (Pologne), 09-10-27, NAT, 4860 x 60—63.
OJADOS (Juana), Alumbres (Espagne), 24-07-02, NAT, 1441 x 61—30.
OSUNA (Miguel), Fernan Nunez (Espagne), 16-04-15, NAT, 3254 x 57—51.
OSUNA, née NICAISE, Chaintrix-Bierges (Marne), 27-10-24, REI, 3254 x 57—51.
SAIVE (Monique), Liège (Belgique), 30-07-48, EFF, 3254 x 57—51.
PACHOLCZYK (Florian), Dorsten (Allemagne), 30-12-11, NAT, 13545 x 60—75.
PACHOLCZYK, née SZUTKA, Bremen (Allemagne), 03-12-12, NAT, 13545 x 60—75.
PARIETTI (Gérard), le Noirmont (Suisse), 11-10-14, NAT, 5397 x 56—59.
PASCASIO (Matheo), Alberca (Espagne), 21-09-20, NAT, 12572 x 60—83.
PASSOLUNGHI (Pierre), Codogno (Italie), 14-10-23, NAT, 4836 x 60—38.
PASTOR (Gabriel), Canjayar (Espagne), 14-08-95, NAT, 105 x 61—92.
PASTOR, née GALVEZ, Sorvilan (Espagne), 01-02-98, NAT, 105 x 61—92.
PAWLOWSKI (Tadeusz), Klauschtal (Allemagne), 15-04-24, NAT, 5066 x 60—89.
PAWLOWSKI, née TRUCH, Kotow (Pologne), 15-08-25, NAT, 5066 x 60—89.
PAWLOWSKI (Zdzislaw), Cobourg (Allemagne), 02-07-47, EFF, 5066 x 60—89.
PAWLOWSKI (Irène), Flogny (Yonne), 27-01-49, EFF, 5066 x 60—89.
PAWLOWSKI (Edmond), Flogny (Yonne), 12-12-50, EFF, 5066 x 60—89.
PEREZ (Avelino), Almeria (Espagne), 08-03-19, NAT, 23997 x 46—31.
PEREZ (Montserrat), Barcelone (Espagne), 15-09-36, NAT, 5068 x 60—75.
PESSARELLI (Brunello), Aix-les-Bains (Savoie), 21-08-25, NAT, 1545 x 61—26.
PIASCO, née DELFINO, Nice (Alpes-Maritimes), 27-07-97, REI, 21601 x 14—06.
PIQUERAS (Gabriel), Caspe (Espagne), 22-06-40, NAT, 11569 x 60—91.
PODYMA (Marian), Grebien (Pologne), 23-04-02, NAT, 1432 x 61—38.
PODYMA, née PATYK, Laski (Pologne), 22-12-05, NAT, 1432 x 61—38.
PRENTKI (Jacques), Lyon (Rhône), 17-04-20, NAT, 12340 x 59—99.
PONZO (Barthélemy), Chiusa Pesio (Italie), 14-08-25, NAT, 16172 x 55—06.
PONZO, née OCCELLI, Chiusa Pesio (Italie), 03-07-27, NAT, 16172 x 55—06.
PREUSS (Alfons), Gdansk Oliwa (Pologne), 08-05-14, NAT, 13819 x 59—91.
PRIETO (Francisco), Puebla de Alcocer (Espagne), 21-04-17, NAT, 11973 x 60—31.
PRIETO, née PRIETO, San Pablo de los Montes (Espagne), 18-11-20, NAT, 11973 x 60—31.
PRIETO (Paulette), Pamiers (Ariège), 22-12-50, EFF, 11973 x 60—31.
PRIETO (José), Carcassonne (Aude), 07-08-52, EFF, 11973 x 60—31.
PRIETO (Salvador), Carcassonne (Aude), 15-08-53, EFF, 11973 x 60—31.
PUCCI (Luigi), Cervaro (Italie), 05-02-27, NAT, 12863 x 60—13.
PUGLISI (François), Tunis (Tunisie), 18-02-24, NAT, 9833 x 60—06.
PUGLISI, née VAIARELLI, Tunis (Tunisie), 27-01-29, NAT, 9833 x 60—06.
PUGLISI (Annonciade), Nice (Alpes-Maritimes), 23-06-59, EFF, 9833 x 60—06.
PUIG (Isabel), Barcelone (Espagne), 18-05-35, NAT, 1542 x 61—65.
PUJOL, née ITIE, Negrepelisse (Tarn-et-Garonne), 26-07-96, REI, 12548 x 39—31.
PUJOLS (Jean), Berga (Espagne), 02-05-09, NAT, 13274 x 60—78.
PUJOLS, née SOLSONA, Casseras (Espagne), 24-09-13, NAT, 13274 x 60—78.
RICCI (Pietro), Acqualagna (Italie), 17-01-18, NAT, 1714 x 61—78.
RICCI, née LIGI, Urbino (Italie), 26-02-17, NAT, 1714 x 61—78.
RICCI (Novella), Urbino (Italie), 23-09-43, EFF, 1714 x 61—78.
RICCI (Tonina), Urbino (Italie), 17-01-48, EFF, 1714 x 61—78.
RICCI (Jean-Marie), Pavillons-sous-Bois (Seine), 15-04-53, EFF, 1714 x 61—78.
RIZZO (Antonin), Tunis (Tunisie), 15-09-25, NAT, 10547 x 60—96.
RODRIGUEZ (Agustin), Villaseca (Espagne), 15-08-15, NAT, 5429 x 60—31.
RODRIGUEZ (Eustaquio), Valdelacasa de Tajo (Espagne), 20-09-16, NAT, 4180 x 60—76.
RODRIGUEZ, née GARCIA, Valdelacasa de Tajo (Espagne), 16-10-21, NAT, 4180 x 60—76.
ROFES (Rosario), Lerida (Espagne), 10-02-42, NAT, 864 x 61—19.
ROZANES (Jacques), Constantinople (Turquie), en 1905, NAT, 17352 x 52—75.
RUDNIK (Gerhard), Bernstadt (Allemagne), 23-06-24, NAT, 923 x 61—34.
SADLER (Jean), Homorod (Roumanie), 02-11-24, NAT, 9143 x 60—59.
SAMAIN (Gustave), Fleurus (Belgique), 21-05-13, NAT, 773 x 61—60.
SAMAJEAN (Joseph), Grand Lahou (Côte d'Ivoire), 18-03-33, NAT, 8502 x 58—98.
SANCHEZ (Joaquin), Tahal (Espagne), 04-02-18, NAT, 1451 x 61—92.
SANCHEZ, née MORENO, Tahal (Espagne), 25-11-25, NAT, 1451 x 61—92.
SANCHEZ (Marie-Dolorès), Oran (département d'Oran), 04-08-44, EFF, 1451 x 61—92.
SANCHEZ (Victorine), Oran (département d'Oran), 19-08-47, EFF, 1451 x 61—92.
SANCHEZ (Gilbert), Oran (département d'Oran), 26-08-49, EFF, 1451 x 61—92.
SANCHEZ (Jean-Louis), Oran (département d'Oran), 18-06-60, EFF, 1451 x 61—92.
SANCHEZ (Rodrigo), Carthagène (Espagne), 16-07-37, NAT, 922 x 61—63.
SANTONASTASI (Giuseppe), Castelpoto (Italie), 11-03-24, NAT, 15617 x 56—78.
SANTONASTASI, née ZAMPELLI, Cautano (Italie), 22-12-24, NAT, 15617 x 56—78.
SANTONASTASI (Caroline), Montfermeil (Seine-et-Oise), 04-09-59, EFF, 15617 x 56—78.
SAS (Lorand), Mako (Hongrie), 24-02-99, NAT, 8705 x 58—06.
SBERNA (Giuseppe), San Cataldo (Italie), 06-11-30, NAT, 4203 x 58—30.
SBERNA, née NOVARA, Castronovo di Sicilia (Italie), 26-11-34, NAT, 4203 x 58—30.
SEGURA (Manuel), Cenicientos (Espagne), 23-03-22, NAT, 1343 x 61—82.
SHOURICK (Raoul), Alexandrie (Egypte), 03-06-37, NAT, 229 x 58—31.
SIDIOT (Ibrahim), Bombay (Inde), 25-06-97, NAT, 4805 x 53—94.
SIDIOT, née SULLIMAN, Port Louis (Ile Maurice), 25-05-10, NAT, 4805 x 53—94.
SIDIOT (Ismaël), Saint Denis (La Réunion), 07-09-46, EFF, 4805 x 53—94.
SIMEONI (Valerino), Cassacco (Italie), 04-06-29, NAT, 13012 x 60—42.
SIX (Urbain), Ichtegem (Belgique), 29-03-24, NAT, 4807 x 60—62.
SKOPIK (Michel), Staje (Pologne), 11-04-24, NAT, 5880 x 60—91.
SKROBACKI (Joseph), Riemke (Allemagne), 07-01-19, NAT, 4809 x 60—62.
SKROBACKI, née KOZA, Strzelce (Pologne), 07-07-26, NAT, 4809 x 60—62.
SKROBACKI (Jean-Claude), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 02-12-49, EFF, 4809 x 60—62.

SOTO (Riccardo), Bilbao (Espagne), 08-09-21, NAT, 9542 × 60—65.
SOVRAN (Alfredo), San Giorgio della Richinvelda (Italie), 15-07-21, NAT, 1781 × 61—78.
SOVRAN, née TOMMASINI, Vivaro (Italie), 25-11-27, NAT, 1781 × 61—78.
SOVRAN (Dario), San Giorgio della Richinvelda (Italie), 10-07-48, EFF, 1781 × 61—78.
SOVRAN (Eliane), Garches (Seine-et-Oise), 02-12-51, EFF, 1781 × 61—78.
SOVRAN (Serge), Garches (Seine-et-Oise), 10-04-53, EFF, 1781 × 61—78.
SOVRAN (Patricia), Garches (Seine-et-Oise), 11-03-54, EFF, 1781 × 61—78.
SPERANDIO (Pietro), Caoria (Italie), 23-04-14, NAT, 13233 × 60—47.
SPERANDIO, née RANZA, Fino del Monte (Italie), 16-02-22, NAT, 13233 × 60—47.
STIGLIANI (Alfonso), Vedelago (Italie), 18-09-24, NAT, 924 × 61—32.
STIGLIANI, née JANOTTO, Codogne (Italie), 07-05-28, NAT, 924 × 61—32.
STIGLIANI (Maryse), Samatan (Gers), 17-08-50, EFF, 924 × 61—32.
STIGLIANI (Marc), Samatan (Gers), 11-12-55, EFF, 924 × 61—32.
STIGLIANI (Fabien), Lombez (Gers), 27-06-57, EFF, 924 × 61—32.
STOPINSKI (Joseph), Blizanow (Pologne), 05-08-25, NAT, 1341 × 61—51.
TAUFER (Anna), Cracovie (Pologne), 02-09-02, NAT, 5309 × 60—75.
TELESE (Antonio), Ischia (Italie), 20-07-26, NAT, 14980 × 59—91.
THOME (Elias), Choucifat (Liban), en 1900, NAT, 1630 × 60—98.
TOMCZYK, née KOHLMAN, Gornja Lendava (Yougoslavie), 09-10-13, NAT, 1604 × 61—03.
TRAN DINH TUY, Bo La (Nord Viet-Nam), en 1916, NAT, 4895 × 56—13.
TRAN DINH TUY (Alain), Marseille (Bouches-du-Rhône), 14-02-50, EFF, 4895 × 56—13.
TRAN DINH TUY (André), Marseille (Bouches-du-Rhône), 12-04-51, EFF, 4895 × 56—13.
TRAN DINH TUY (Serge), Marseille (Bouches-du-Rhône), 17-12-52, EFF, 4895 × 56—13.
TRAN DINH TUY (Jean-Claude), Marseille (Bouches-du-Rhône), 25-04-54 EFF, 4895 × 56—13.
USAN (Italo), Noventa Vicentina (Italie), 18-07-39, NAT, 1601 × 61—46.
VECINA (José), San Benito (Espagne), 31-01-10, NAT 11055 × 60—78.
VECINA, née BADIOLA, Santona (Espagne), 01-03-22, NAT, 11055 × 60—78.
VIPIANA (Riccardo), Turin (Italie), 07-10-18, NAT, 26525 × 38—75.
WIENSKOL (Edouard), Katowice (Pologne), 13-10-13, NAT, 12325 × 60—78.
WIENSKOL, née KONITZER, Grudziadz (Pologne), 15-09-22, NAT, 12325 × 60—78.
WIENSKOL (Sylvie), Paris (14e), 25-08-47, EFF, 12325 × 60—78.
WIENSKOL (Janusz), Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), 15-09-51, EFF, 12325 × 60—78.
WIENSKOL (André), Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), 13-04-56, EFF, 12325 × 60—78.
WINDEGGER (Josef), Feeberg (Autriche), 21-06-31, NAT, 1362 × 61—91.
WOJTYRA (Czeslaw), Lelity (Pologne), 30-06-10, NAT, 182 × 61—63.
WOJTYRA, née FUJARSKA, Dabrowa Gornicza (Pologne), 19-09-10, NAT, 182 × 61—63.
WOJTYRA (Czeslawa), Buxières-sous-Montaigut (Puy-de-Dôme), 21-05-48, EFF, 182 × 61—63.
WOJTYRA (Aline), Buxières-sous-Montaigut (Puy-de-Dôme), 09-07-49, EFF, 182 × 61—63.
WOJTYRA (Florentine), Buxières-sous-Montaigut (Puy-de-Dôme), 16-04-52, EFF, 182 × 61—63.
ZGAGA (Maximilian), Rudolfswerth (Yougoslavie), 23-07-21, NAT, 1334 × 61—25.
ZORGNIOTTI, née GUIDO, Tende (Alpes-Maritimes), 26-07-06, NAT, 13488 × 60—06.
ZUCARO (Pietro), Corato (Italie), 23-08-17, NAT, 929 × 56—38.
ZUCARO, née CIALDELLA, Corato (Italie), 13-10-17, NAT, 929 × 56—38.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir :

ALONSO (Vincent). — ALONSO (Vicente), Valence (Espagne), 19-02-23, 12830 × 56—89.
ALONSO (Georges). — ALONSO (Jorge), Madrid (Espagne), 20-07-51, 12830 × 56—89.
ALONSO (Isabelle). — ALONSO (Isabel), Auxerre (Yonne), 08-05-53, 12830 × 56—89.
ALONSO (Vincent). — ALONSO (Vicente), Auxerre (Yonne), 28-10-54, 12830 × 56—89.
AZOULAY (Marcelle). — AZOULAY (Messoda), Rabat (Maroc), 01-01-25, 1970 × 61—75.
BELMONTE (Jean). — BELMONTE (Juan), Limoges (Haute-Vienne), 21-03-39, 11768 × 60—34.
BELTRAN (François). — BELTRAN (Francisco), Soller (Espagne), 31-10-20, 7326 × 55—75.
CAPOGNA (Joseph). — CAPOGNA (Giuseppe), Corato (Italie), 17-03-22, 16914 × 54—38.
CORADAZZI (Charles). — CORADAZZI (Carlo), Socchieve (Italie), 16-10-28, 4191 × 57—31.
GNOCCHI (Jean-François). — GNOCCHI (Gianfrauco), Fontanellato (Italie), 02-06-42, 343 × 61—32.
HERRAIZ (Alfred). — HERRAIZ (Alfredo), Barcelone (Espagne), 03-09-39, 12815 × 60—82.
KREPPS (Marcel). — KREPPS (Szama), Varsovie (Pologne), 06-02-22, 11785 × 60—78.
MIKULANS (Hélène). — MIKULANS (Gelena), Griva (Lettonie), 02-10-98, 11242 × 60—57.
RODRIGUEZ (Auguste). — RODRIGUEZ (Agustin), Villaseca (Espagne), 15-08-15, 5429 × 60—31.
STIGLIANI (Alphonse). — STIGLIANI (Alfonso), Vedelago (Italie), 18-09-24, 924 × 61—32.
STIGLIANI (Danièle). — STIGLIANI (Danilla), Codogne (Italie), 07-05-28, 924 × 61—32.
ZUCARO (Pierre). — ZUCARO (Pietro), Corato (Italie), 23-08-17, 929 × 56—38.
ZUCARO (Rose). — ZUCARO (Rosa), Corato (Italie), 13-10-17, 929 × 56—38.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France les Français dont les noms suivent :

BREAUD (Eric), Lausanne (Suisse), 25-12-34, LIB (1), 6042 × 60—99.
BREAUD (Philippe), Lausanne (Suisse), 13-11-36, LIB, 7893 × 60—99.
BUISSET (Roger), Forge Philippe (Belgique), 27-07-35, LIB, 3907 × 57—99.
BUISSET, née LEBEAU, Virelles (Belgique), 03-12-37, LIB, 3907 × 57—99.
DEBOIS (André), Mettet (Belgique), 05-09-37, LIB, 13593 × 60—99.
DEBOIS, née CHALLE, Roselies (Belgique), 07-07-40, LIB, 13593 × 60—99.
DEBOIS (Martine), Charleroi (Belgique), 12-06-59, LIB, 13593 × 60—99.
DOULIEZ (Jacques), Bonsecours (Belgique), 19-07-42, LIB, 6882 × 60—99.
DUHAMEL (Arthur), Mouscron (Belgique), 22-07-37, LIB, 6878 × 59—99.
DUHAMEL, née COUVREUX, Mouscron (Belgique), 25-08-40, LIB, 6878 × 59—99.
GARNY (Robert), Namur (Belgique), 20-04-22, LIB, 15193 × 56—99.
GARNY, née LALOUX, Marche-en-Famenne (Belgique), 17-04-26, LIB, 15193 × 56—99.
GARNY (Béatrice), Marche-en-Famenne (Belgique), 23-10-47, LIB, 15193 × 56—99.
GARNY (Dominique), Marche-en-Famenne (Belgique), 26-11-48, LIB, 15193 × 56—99.
GARNY (Bernadette), Aye (Belgique), 23-04-53, LIB, 15193 × 56—99.
GARNY (Bruno), Marche-en-Famenne (Belgique), 21-07-54, EFF, 15193 × 56—99.
GARNY (Pascal), Namur (Belgique), 02-10-58, LIB, 15193 × 56—99.
LITTY (Ingo), Dörlinbach (Allemagne), 25-03-55, LIB, 8445 × 60—99.
MARGAIT (Detlef), Nordrach (Allemagne), 04-08-43, LIB, 5424 × 60—67.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Décret du 8 mai 1961 rapportant un décret portant naturalisation.

Le Premier ministre,

Vu les articles 60, 62, 68 et 111 du code de la nationalité française ;

Vu le décret du 12 août 1960 portant naturalisation ;

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret du 12 août 1960 (*Journal officiel*, du 21 août 1960) est rapporté en tant qu'il naturalisait :

MOUROTTE (André), Renteria (Espagne), 06-12-27, 8552 × 58—81.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mai 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de la santé publique et de la population,

BERNARD CHENOT.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

RÉUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION ET 2e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Ordre du jour du mardi 16 mai 1961.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi de programme (n° 1113) relative à l'équipement sportif et socio-éducatif. (Rapport n° 1161 de M. Félix Mayer au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; avis n° 1159 de M. Laudrin au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

2. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi (n° 1158) instituant une redevance d'équipement

3. — Discussion du projet de loi (n° 735) relatif à la lutte contre les pollutions atmosphériques. (Rapport n° 1160 de M. Boulin au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 1176 de M. Japiot au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1177 de Mme Marcelle Devaud au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

4. — Discussion du projet de loi (n° 666) relatif à la protection des animaux.

Démission de membre de commission.

En application de l'article 38 (alinéa 3) du règlement, M. Ali Mallem, démissionnaire du groupe de l'Union pour la Nouvelle République, cesse d'appartenir à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Convocation de commissions.

La **commission de la défense nationale et des forces armées** se réunira le mercredi 17 mai 1961, à dix heures trente (nouvelle salle n° 213, étage des commissions) :

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 1116) de M. Frédéric-Dupont tendant à permettre de conférer l'honorariat du grade supérieur à certains officiers de réserve et assimilés.

II. — Rapports de M. Buot sur :

Les projets de loi (nos 574 et 1105) portant ratification des décrets relatifs à la formation des classes 1962 et 1963 ;

Les projets de loi (nos 520 et 1012) portant ratification des décrets concernant la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité des classes 1960 et 1961.

III. — Rapport de M. Dutheil sur le projet de loi (n° 991) portant approbation de la convention relative au service militaire des doubles nationaux signée avec le Gouvernement de l'Etat d'Israël.

IV. — Avis de M. Bourgund sur le projet de loi (n° 1102) rendant applicables aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'ordonnance du 29 décembre 1958 sur la protection des installations d'importance vitale.

V. — Questions diverses.

La **commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République** se réunira le jeudi 18 mai 1961, à dix heures (7e bureau) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 1142) de M. Collette complétant l'article 344 du code civil ;

La proposition de loi (n° 1147) de M. Billoux modifiant la loi de 1889 sur la protection des enfants moralement abandonnés ;

La proposition de loi (n° 1153) de M. Ballanger portant amnistie ;

La proposition de loi (n° 1139) de M. Charret complétant la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers ;

La proposition de loi (n° 1132) de M. Boscher tendant à la revalorisation des assurances dotales ;

La proposition de loi (n° 1154) de M. Sy réservant le qualificatif « national » aux sociétés nationalisées ;

La proposition de loi (n° 1145) de M. Charret tendant à instituer un ordre des experts judiciaires ;

La proposition de loi (n° 1138) de M. Pasquini instituant un mérite judiciaire ;

La proposition de loi (n° 1117) de M. Catayée abrogeant l'ordonnance du 15 octobre 1960 relative au rappel d'office des fonctionnaires des D. O. M. ;

La proposition de loi (n° 1171) de M. Laurin permettant aux communes d'obtenir des concessions trentenaires pour l'exploitation des bains de mer et des plages ;

La proposition de loi (n° 1150) de M. Hénault instituant le crédit privé à l'élevage bovin ;

La proposition de loi (n° 1131) de M. E. Denis codifiant et normalisant la vente à crédit ;

La proposition de loi (n° 1120) de M. Féron concernant les créances privilégiées sur certains meubles ;

La proposition de loi (n° 1121) de M. Féron modifiant le décret du 30 septembre 1953 relatif à la vente à crédit des véhicules automobiles ;

La proposition de loi (n° 1141) de M. Van der Meersch modifiant les lois sur les sociétés ;

La proposition de loi (n° 1125) de M. Boscher relative à la tenue des assemblées générales de sociétés ;

La proposition de loi (n° 1124) de M. Voisin tendant à organiser la préparation des élections extrapolitiques.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de loi (n° 902) de M. Guillon tendant à interdire la vente des salmonidés sauvages.

III. — Nomination d'un rapporteur et examen des propositions de loi (nos 1140-1146) de M. Radius et de M. Nilès prorogeant l'ordonnance du 24 octobre 1958 relative au maintien dans les lieux de certains clients d'hôtels et meublés.

IV. — Suite du rapport de M. Hoguet sur le projet de loi (n° 863) modifiant les articles 815, 832 et 866 du code civil.

SENAT

RÉUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION ET 2e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Ordre du jour du mardi 16 mai 1961.

A dix heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. — M. Jacques Duclos attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'émotion unanime et grandissante causée par la décision gouvernementale consistant à ne plus considérer le jour anniversaire de la victoire de 1945 comme fête nationale et jour férié. Il estime qu'une telle décision s'inscrit dans la politique d'alliance avec les

militaristes revanchards de l'Allemagne de l'Ouest et qu'elle tend à minimiser l'importance de la victoire du 8 mai 1945 sur les armées hitlériennes et à jeter le voile de l'oubli sur celle-ci. Il est certain qu'une telle décision heurte profondément les sentiments patriotiques de tous ceux qui ont contribué à cette victoire, au moment où séjournent en France des bataillons de la Bundeswehr. Afin d'accéder aux vœux de tous ceux qui veulent une commémoration digne de l'importance de la victoire du 8 mai 1945, il lui demande s'il n'envisage pas de rapporter cette ordonnance du 11 avril 1959 afin que le 8 mai soit rétabli comme fête nationale et jour férié au même titre que le 11 novembre (n° 280).

(*Question transmise à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.*)

II. — M. Georges Portmann appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation injuste dans laquelle sont maintenus les professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (mêmes traitements et retraites que les professeurs de sixième, service hebdomadaire supérieur de deux heures à celui des classes littéraires homologues, obligation d'assurer des heures supplémentaires mal rémunérées), cause incontestable d'une crise de recrutement qui met en danger l'avenir de nos grandes écoles. Il lui demande s'il n'estime pas indispensable d'établir rapidement, en faveur de ces personnels hautement qualifiés, un statut comportant des avantages analogues à ceux des maîtres assistants de faculté, afin d'attirer les jeunes agrégés de valeur vers les chaires scientifiques des classes préparatoires aux grandes écoles, de plus en plus délaissées (n° 281).

III. — M. Paul Ribeyre rappelle à M. le Premier ministre que, lors de son passage dans des départements sous-développés, et notamment en Lozère, il a déclaré que « ce département qui se dépeuple serait considéré comme une zone spéciale d'action rurale. L'État lui accorderait dans ces conditions une certaine priorité et des taux de subventions supérieurs à la normale ». La loi d'orientation agricole précise en effet que les zones spéciales d'action rurale caractérisées par leurs sous-aménagement, leur surpeuplement ou leur sous-peuplement, et par l'exode des populations rurales, bénéficieront d'une priorité dans les investissements publics. En outre l'installation de petites unités industrielles y sera encouragée par l'octroi des avantages prévus au décret du 15 avril 1960 sans que puisse être opposée la création minimum de vingt emplois prévue audit décret. Enfin ces zones bénéficieront également d'efforts particuliers sur le plan de l'équipement rural et de l'équipement touristique. Pour que ces avantages ne restent pas théoriques, il lui demande si, conformément à l'article 20 de la loi d'orientation agricole adoptée par le Parlement au cours de la précédente session, il est actuellement procédé à la préparation du décret fixant la liste des zones spéciales d'action rurale où doivent être compris notamment les départements en voie de dépopulation (n° 283).

(*Question transmise à M. le ministre de l'agriculture.*)

IV. — M. Charles Durand expose à M. le ministre de l'agriculture que le montant des crédits de subventions alloué au département du Cher pour le programme triennal 1961-1962-1963 fait ressortir une diminution extrêmement sensible sur les programmes précédents, entraînant un abaissement considérable du volume des travaux d'adduction d'eau. Cette régression est particulièrement regrettable. En effet, 30 p. 100 seulement des communes du département disposent d'une adduction d'eau et à la cadence actuelle, trente-deux années seront nécessaires pour équiper le département. C'est pourquoi il lui demande avec insistance s'il ne lui serait pas possible d'augmenter d'une façon sensible les crédits pour adduction d'eau pour le département du Cher (n° 291).

V. — M. Charles Durand expose à M. le ministre de l'agriculture les conséquences déplorables de l'autorisation donnée le 30 mars dernier d'importer sans limitation de quantité des pommes de table originaires des pays du Marché commun. Des quantités importantes de pommes de variétés tardives étant encore disponibles sur le marché français, un véritable effondrement des cours se manifeste actuellement. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre dans un avenir immédiat pour faire cesser cet état de choses (n° 292).

VI. — M. Abel Sempé demande à M. le ministre de l'agriculture les mesures qu'il compte prendre pour hâter l'extension des travaux ruraux d'adduction d'eau et rajuster les tarifs exorbitants qui font l'objet de vives critiques dans les départements ruraux ; il lui demande notamment s'il est envisagé l'institution d'un fonds national de péréquation et d'amortissement des charges des collectivités rurales résultant des travaux d'alimentation en eau, et si les ressources de ce fonds seront suffisantes pour alléger convenablement le prix de vente du mètre cube d'eau dans nos campagnes (n° 294).

VII. — M. Georges Portmann expose à M. le ministre de l'agriculture que de nombreuses communes rurales possèdent un réseau de voirie très étendu, dont l'entretien exige l'emploi d'un matériel agricole onéreux ; que les services du génie rural leur refusent le bénéfice de la ristourne de 10 p. 100 sur ce matériel si elles ne disposent, par ailleurs, de biens communaux permettant de considérer la collectivité comme exploitant agricole, ce qui exclut les communes les plus pauvres. Il lui demande s'il ne juge pas équitable d'accorder le même avantage à toutes les communes qui, pour leurs besoins reconnus par l'autorité de tutelle, doivent se procurer du matériel agricole (n° 298).

VIII. — M. Charles Naveau demande à M. le ministre de l'agriculture : 1° si, en contresignant l'arrêté fixant le prix du lait et des produits laitiers, paru au *Journal officiel* du 29 mars 1961, qui se réfère à divers décrets antérieurs et entre autres à la loi du 5 avril 1960 d'orientation agricole, il est certain d'appliquer à la lettre l'esprit de ladite loi qu'il a défendue personnellement devant le Parlement, et en particulier les articles 1er et 31 qui doivent assurer la rentabilité des exploitations agricoles et fixer des prix en tenant compte intégralement de la rémunération du travail et du capital ; 2° si, en contresignant le décret n° 61-268, pris en application du décret n° 54-1011 du 12 octobre 1954 tendant à la régularisation du marché du lait et instituant une cotisation professionnelle à la charge des producteurs à compter du 1er avril 1961, il trouve normal de faire une discrimination entre les producteurs de lait en imposant ceux qui se sont associés en coopérative pour améliorer la qualité, l'homogénéité et la présentation de leur production et en exonérant ceux qui livrent directement à la consommation ; 3° si c'est cette méthode qu'il entrevoyait lorsqu'il déclarait vouloir faire participer plus étroitement les producteurs à la commercialisation de leurs produits, formule qu'il a tant de fois énoncée devant le Parlement. Et il lui signale combien il est pénible de constater en l'occurrence la rapidité de la décision prise par le Gouvernement pour régler le sort des producteurs de lait au mépris des avis des organisations professionnelles spécialisées et du comité national consultatif interprofessionnel du lait, ceci pendant que les pouvoirs publics, au mépris des règlements et des textes, s'agissant de la margarine, usent d'atermoiements en ce qui concerne l'interdiction de l'aromatisation par le diacétyl et l'application du taux de la T. V. A. prévu par la loi de finances pour 1961 et tolèrent l'importation en franchise de l'huile de baleine (n° 303).

IX. — M. Antoine Courrière demande à M. le ministre de l'intérieur les mesures qu'il compte prendre, en application du décret réglementaire du 2 février 1852, pour permettre aux citoyens nés entre le 8 janvier 1940 et le 31 mars 1940 d'être inscrits sur les listes électorales et de participer aux élections cantonales du mois de juin 1961 alors que ce droit leur est actuellement enlevé en vertu du texte d'exception que constitue le décret n° 60-1252 du 28 novembre 1960 (n° 286).

A quinze heures trente. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses de M. le ministre des finances et des affaires économiques aux deux questions orales suivantes :

I. — M. Bernard Chochoy appelle l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur le problème de la revalorisation des traitements des personnels de la gendarmerie ; il lui rappelle que ce problème a fait l'objet de plusieurs interventions dans le cadre parlementaire lors du vote du budget de l'année 1961 ; que, devant le Sénat, lors de cette discussion, M. le ministre des armées a notamment déclaré que « la partie du programme de revalorisation de la condition militaire qui concerne la gendarmerie consiste dans le rétablissement de la parité avec les indices de solde correspondants de la police ». Et, tenant compte des promesses ainsi faites en même temps que de la légitime impatience des intéressés, il lui demande : 1° si les crédits nécessaires ont été dégagés pour rétablir une parité intégralement réalisée par le Gouvernement en 1957 ; 2° dans l'affirmative, quelle est la date prévue pour le rétablissement des dispositions existant avant le 1er janvier 1960 ; 3° si le rappel, à dater du 1er janvier, aura lieu à la même date (n° 290).

II. — M. Charles Durand attire l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur la très vive émotion provoquée parmi les planteurs de betteraves industrielles du département du Cher par la lenteur avec laquelle le paiement de la récolte est effectué. Il lui signale en outre que le décret n° 61-285 du 27 mars 1961 relatif à la réduction des droits de production d'alcool de betterave pour la campagne 1961-1962 ne pourra qu'amener le découragement parmi les planteurs d'une région relativement pauvre qui, sur les conseils de l'administration elle-même, s'étaient consacrés à cette culture. Il lui demande donc instamment s'il ne lui serait pas possible de modifier ce décret pour permettre d'étaler la résorption des excédents de l'année 1961 sur cinq ans (n° 293).

2. — Discussion des questions orales avec débat jointes suivantes :

I. — M. Antoine Courrière appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la situation difficile dans laquelle se trouvent certaines catégories sociales de notre pays ; lui signale que, devant la hausse constante du coût de la vie, les salariés, les retraités, les pensionnés, les rentiers viagers, les économiquement faibles voient journellement leur pouvoir d'achat diminuer ; que, parallèlement, les agriculteurs, les viticulteurs, victimes de la disparité entre les prix agricoles et les prix industriels, connaissent une situation analogue, aggravée par les cours très bas à la production en face d'une montée constante du coût de la vie ; et, tenant compte de ces faits, lui demande : 1° quels moyens il va mettre à la disposition des travailleurs de la fonction publique, des retraités, des économiquement faibles et des bénéficiaires des lois sociales pour faire disparaître le décalage existant entre leurs traitements, leurs retraites, leurs pensions et le niveau actuel des prix et tenir ainsi les promesses trop longtemps restées sans effet ; 2° quelle politique il compte promouvoir pour mettre les prix agricoles au niveau du coût de la vie et des prix industriels ; 3° et, d'une manière générale, quelles mesures il entend prendre pour améliorer le sort des travailleurs qui ont été jusqu'ici les seuls à supporter les conséquences de la politique économique et sociale du Gouvernement.

(*Question transmise à M. le ministre des finances et des affaires économiques.*)

II. — M. Jacques Duclos demande à M. le Premier ministre quelles mesures il compte prendre pour donner satisfaction aux légitimes revendications des travailleurs, tant du secteur public que du secteur privé, qui ont joué un rôle déterminant dans

l'écrasement du coup de force militaire d'Alger, ainsi qu'à celles des différentes catégories de la population laborieuse de notre pays, victimes de la politique économique et sociale du Gouvernement, qui revendiquent notamment : 1° l'augmentation des salaires, traitements et retraites; 2° la réduction de la durée du travail, le retour à la semaine de 40 heures sans diminution de salaire ; 3° la suppression des abattements de zone ; 4° la sauvegarde et l'amélioration des conquêtes sociales ; 5° l'aide à la paysannerie laborieuse, notamment par l'abaissement des prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture et la suppression des mesures qui frappent les exploitations familiales ; 6° la garantie de la propriété commerciale, la réforme de la fiscalité et l'institution en faveur des professions commerciales et artisanales de régimes autonomes de sécurité sociale, englobant tous les risques.

(*Question transmise à M. le ministre des finances et des affaires économiques.*)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 60-1018 du 19 septembre 1960 portant modification du tarif des droits de douane d'importation applicable à l'entrée dans le territoire douanier, en ce qui concerne certains produits sidérurgiques [N°s 88 et 193 (1960-1961). — M. René Jager, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 59-1497 du 28 décembre 1959 portant réduction provisoire, quant à la perception, du droit de douane d'importation applicable, en régime de droit commun, en tarif minimum, à certaines ébauches en rouleaux pour tôles [N°s 89 et 194 (1960-1961). — M. René Jager, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 59-268 du 7 février 1959 rétablissant la perception des droits de douane d'importation sur certaines fontes et ébauches en rouleaux pour tôles. [N°s 90 et 195 (1960-1961). — M. René Jager, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 59-1250 du 31 octobre 1959 suspendant provisoirement la perception du droit de douane d'importation sur les travertins et autres pierres calcaires d'une densité apparente ou égale à 2,5 en blocs bruts ou équarris (n° 25-15 Bb du tarif des droits de douane d'importation). [N°s 91 et 196 (1960-1961). — M. Maurice Lalloy, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 60-160 du 20 février 1960 relevant le taux de perception des droits de douane applicables au glucose du numéro 17-02 B du tarif des droits de douane d'importation en régime de droit commun. [N°s 137 et 197 (1960-1961). — M. Auguste-François Billiemaz, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

8. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 59-636 du 5 mai 1959 portant réduction provisoire, quant à la perception, de certains droits de douane d'importation en régime de droit commun et en tarif minimum. [N°s 138 et 198 (1960-1961). — M. Henri Cornat, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

9. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 59-1085 du 19 septembre 1959 portant réduction provisoire, quant à la perception, de certains droits de douane d'importation en régime de droit commun et en tarif minimum. [N°s 139 et 199 (1960-1961). — M. Henri Cornat, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

10. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 59-1299 du 17 novembre 1959 portant réduction provisoire, quant à la perception, de certains droits de douane d'importation en régime de droit commun et en tarif minimum. [N°s 140 et 200 (1960-1961). — M. Henri Cornat, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

11. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 60-624 du 29 juin 1960 portant réduction, en régime de Communauté économique européenne, des droits de douane d'importation applicables dans le territoire douanier. [N°s 141 et 201 (1960-1961). — M. Henri Cornat, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

12. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 59-1151 du 1er octobre 1959 suspendant la perception du droit de douane d'importation sur le benzène (n° 29-01 Da du tarif des droits de douane d'importation) dans la limite d'un contingent. [N°s 142 et 202 (1960-1961). — M. Pierre de Villoutreys, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

13. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification du décret n° 60-635 du 2 juillet 1960 relatif à la perception, en régime de droit commun, d'un droit de douane d'importation sur le styrolène (styrène) monomère (n° 29-01 De du tarif des droits de douane d'importation). [N°s 144 et 203 (1960-1961). — M. Pierre de Villoutreys, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

14. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 60-625 du 29 juin 1960 portant, pour certains produits, modification du tarif des droits de douane applicable à l'entrée dans le territoire douanier et, pour d'autres produits, réduction de la perception des droits. [N°s 143 et 204 (1960-1961). — M. Marcel Lebreton, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

15. — Discussion du projet de loi rendant applicables les articles 12 à 27 de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer à certaines entreprises de transport public. [N°s 162 et 205 (1960-1961). — M. Jean Bertaud, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 29 du règlement (vice-présidents du Sénat, présidents des commissions permanentes et présidents des groupes) est convoquée par M. le président pour le jeudi 18 mai 1961, à onze heures, au local 213.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des armées.

Avis aux candidats à l'école polytechnique.

Il est rappelé aux candidats à l'école polytechnique qu'est exclu du concours tout candidat qui ne se présente pas à l'une des compositions ou qui s'y présente en retard, c'est-à-dire après l'heure fixée pour le commencement de la séance.

Il est indiqué aux candidats qu'il leur appartient de prendre leurs dispositions pour se présenter à l'heure fixée à chacune des épreuves et, qu'en particulier, une irrégularité dans le fonctionnement des transports publics ne serait pas considérée comme motif d'excuse.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif à l'organisation en 1961 de la première partie du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (section C).

(Régime de l'arrêté du 10 août 1951.)

Les épreuves du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, première partie, section C (Dessin et arts appliqués), auront lieu du 15 mai au 24 mai inclus.

Le présent avis annule, en ce qui concerne la section C, les avis publiés au *Journal officiel* du 28 janvier 1961 (p. 1128) et au *Journal officiel* du 13 avril 1961 (p. 3601).

INFORMATIONS

Chambre des notaires.

COMPOSITION ACTUELLE DE LA CHAMBRE

M. Michelez, président.

MM.	
Vincent, premier syndic.	Venot (de Sceaux).
Lanquest, deuxième syndic.	Josset.
Fontaine-Descambres (de Clichy), troisième syndic.	Legrain.
	Lacourte.
Fontana, quatrième syndic.	Thouvenot (de Fontenay-sous-Bois).
Benoist, rapporteur.	
Fouan, secrétaire.	Robillard (de Montreuil-sous-bois).
Choix (de Neuilly-sur-Seine), secrétaire adjoint.	P. Jourdain.
	Perinne.
Jousselin, trésorier.	Thibierge.
Pascault, bibliothécaire.	

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels.
HENRI MOREL

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme Paul MULLER, PORTAL et Cie

AU CAPITAL DE 200.000 NF
4, RUE SCATISSE, A NIMES
R. C.: Nimes n° 51-B 51.

Obligations de 1,50 NF à 1,50 0/0 1939.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 15 obligations sorties au dix-neuvième tirage au sort du 9 décembre 1960 et formant la totalité de l'annuité à amortir au 1er janvier 1961. Ces obligations sont remboursables à 1,50 NF;

2° Des obligations sorties au dernier tirage et aux tirages antérieurs non encore présentées au remboursement.

NUMEROS	SÉRIES	ANNEES d'amortissement.
002	11	50
007	5 — 12 — 14	59
013	5 — 6 — 12	57
017	3	50
020	3 — 13	52
022	3 — 13	51
025	3 — 14	56
034	11 — 14	50
045	5 — 10 — 11	60
047	5 — 11	60
054	3 — 11	46
060	11	51
063	5 — 11	57
067	5	56
074	1 — 3 — 5 — 6 — 11 — 14	61
076	5 — 10 — 11 — 14	61
085	10	49
092	10 — 13	51
093	3 — 5 — 10 — 13	60
095	5 — 10 — 13	55
100	5	56
102	13	45
104	5 — 13	55
106	5 — 13	56
108	1 — 13	54
116	1 — 13	53
117	1 — 3 — 5 — 13	60
120	1 — 13	54
128	1 — 5 — 11 — 13	61
133	3 — 5 — 6 — 11	56
134	6 — 11 — 13	48
142	1 — 3 — 4 — 5 — 6 — 11	61
146	3 — 5 — 6 — 11	58
148	11	52
149	5 — 11	58
153	11	52
167	5 — 14	55
168	14	46
169	14	46
173	14	51
188	13 — 14	48
189	13	49
190	5 — 10	60
196	5 — 11 — 14	57
199	5 — 11	55
201	5 — 11 — 13	55
207	5 — 6 — 10 — 11 — 14	60
208	11	49
212	5 — 6 — 10 — 11 — 13 — 14	61
215	3	45
216	3	45
225	1 — 4 — 13	51
230	2 — 3 — 4 — 5 — 6 — 13 — 14	61
237	1 — 4 — 11 — 13 — 14	54
239	1 — 4	52
242	1 — 4 — 11 — 14	51
245	1 — 4 — 11 — 14	52
246	10 — 13	46
254	1 — 2 — 5 — 10 — 11	59
259	2 — 11	47
268	1 — 2 — 4 — 5 — 11	59
273	4 — 5	58
275	2 — 4 — 5	59
276	2 — 3 — 4 — 5 — 6	61
282	3 — 5 — 6 — 11	61
292	4 — 5 — 10 — 11 — 13	58
296	10 — 11 — 13	53
297	4 — 10 — 11	54
301	4 — 6 — 14	54
303	6 — 14	44
306	4 — 5 — 6 — 11 — 14	59
307	11 — 13	54
312	5 — 6 — 11	60
315	3 — 5 — 6 — 11	58
329	6	54
330	5 — 6 — 14	57
341	14	47
344	5 — 6 — 14	59
347	5 — 6 — 14	60
349	14	49
352	4 — 5 — 6 — 14	56
353	4 — 5 — 6 — 14	57
361	14	47
362	4 — 14	53
367	4 — 11 — 14	48
368	5 — 11 — 14	57
369	14	53
375	5 — 13 — 14	58
386	13 — 14	51
390	14	49
391	5 — 11 — 13 — 14	61
392	13 — 14	49
394	11 — 14	49
400	14	50
401	3 — 4 — 5 — 6 — 13 — 14	57
402	4 — 5 — 6 — 13 — 14	56
403	2 — 4 — 5 — 6 — 14	55
404	2 — 5 — 6 — 14	60
412	14	53
414	4 — 5 — 13 — 14	56
420	4 — 5 — 11 — 13 — 14	59
422	4 — 5 — 11 — 13 — 14	61
430	14	50
432	5 — 11 — 13 — 14	58
433	5 — 11 — 13 — 14	60
434	14	44
438	3 — 5 — 11 — 14	59
439	3 — 14	48
446	3 — 5 — 6 — 11 — 14	59
457	2 — 6 — 14	50
459	6 — 14	43
461	6 — 11 — 14	52
463	6 — 14	46
470	2 — 3 — 11 — 14	47
471	2 — 5 — 11 — 14	55
475	2 — 5 — 11 — 14	58
476	2 — 11 — 14	49
478	1 — 6 — 11 — 14	54

NUMÉROS	SÉRIES	ANNÉES d'amortissement.
485	1 — 5 — 6 — 11 — 14	51
486	1 — 5 — 6 — 11 — 13 — 14	55
492	1 — 2 — 9 — 11 — 14	56
495	1 — 11 — 14	46
501	1 — 11 — 13 — 14	56
508	14	44
515	13 — 14	49
518	4 — 11 — 14	47
529	6 — 11 — 13 — 14	57
531	6 — 11 — 14	47
541	14	50
547	5 — 11 — 14	49
549	1 — 5 — 13 — 14	52
554	10 — 11 — 14	45
556	1 — 4 — 9 — 11 — 14	57
558	1 — 9 — 11 — 14	59
559	1 — 2 — 4 — 9 — 11 — 14	61
562	14	56
565	14	45
569	2 — 4 — 5 — 9 — 14	61
572	14	47
579	14	43
581	1 — 9 — 10 — 13 — 14	57
583	1 — 4 — 5 — 9 — 10 — 11 — 13 — 14	61
594	4 — 14	48
597	4 — 5 — 13 — 14	55
598	5 — 14	53
600	14	48
601	9 — 14	43
605	14	53
607	4 — 13 — 14	59
613	13 — 14	45
615	4 — 13 — 14	50
616	13 — 14	46
617	13 — 14	54
624	14	58
625	4 — 14	48
633	5 — 14	60
642	2 — 5 — 13 — 14	61
648	9 — 11 — 13 — 14	55
653	4 — 10 — 13 — 14	50
669	5 — 14	57
670	4 — 14	50
672	3 — 14	44
673	3 — 14	43
680	5 — 10 — 11 — 14	57
682	5 — 10 — 13 — 14	58
684	5 — 13 — 14	52
701	13 — 14	51
705	13 — 14	48
708	14	43
709	14	53
717	14	45
718	14	56
720	5 — 9 — 11 — 14	60
721	5 — 11 — 14	59
729	14	46
730	9 — 11 — 14	60
738	14	48
739	3 — 9 — 14	53
742	3 — 9 — 10 — 13 — 14	54
743	9 — 10 — 13 — 14	47
746	3 — 5 — 9 — 10 — 13 — 14	58
748	3 — 9 — 10 — 13 — 14	52
750	10 — 13 — 14	45
753	14	47
763	10 — 14	46
773	1 — 5 — 10 — 11 — 13 — 14	59
774	1 — 5 — 10 — 11 — 13 — 14	58
775	1 — 5 — 9 — 11 — 13 — 14	55
784	11 — 14	49
791	5 — 11 — 14	53
792	3 — 14	47
793	1 — 3 — 5 — 9 — 11 — 14	58
795	1 — 3 — 5 — 14	52
798	1 — 3 — 9 — 14	53
799	1 — 3 — 9 — 14	51
805	3 — 9 — 13 — 14	55
809	2 — 3 — 10 — 12 — 14	61
820	10 — 14	43
829	1 — 3 — 9 — 10 — 11 — 13 — 14	54
831	3 — 10 — 11 — 13 — 14	50
834	3 — 9 — 10 — 11 — 12 — 14	58
837	3 — 9 — 10 — 11 — 12 — 14	54
840	3 — 9 — 10 — 11 — 12 — 13 — 14	60
842	3 — 9 — 10 — 11 — 12 — 13 — 14	60
849	11 — 12 — 14	52
867	14	52
874	14	48
884	14	55
890	14	44

LABORATOIRE ROGER BELLON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7.000.000 NF

SIÈGE SOCIAL :

159, AVENUE DU ROULE, NEUILLY-SUR-SEINE (SEINE)

Registre du commerce : Seine n° 54-B 10942.

Bons 6 3/4 0/0 1951 de 100 NF de l'ancienne société Orga.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 166 bons sortis au dixième tirage au sort du 26 avril 1961 formant la totalité des titres à amortir au 1er juin 1961.** Ces bons seront remboursables à 100 NF;

2° **Des séries sorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des bons non encore présentés au remboursement.**

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
267 à 313	59	850 à 952	58
502 à 530	59	963 à 1.199	60
531 à 693	56	1.946 à 2.192	61
694 à 710	59		

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Emprunt regroupé 4,5 0/0 1929 (1958).

Liste récapitulative des 148 numéros d'obligations de 100 NF, des 31 coupures d'appoint de 50 NF et des 314 coupures d'appoint de 10 NF provenant de regroupement, sorties au tirage du 25 avril 1961 et remboursables à partir du 15 juin 1961, **et des séries comprenant des titres restant à rembourser sur les tirages précédents.**

Obligations de 100 NF.

1.880	à	2.027	(1961)	2.501	à	2.648	(1959)
2.100			(1959)	2.704	à	2.846	(1960)

Coupures d'appoint de 50 NF.

6.068	à	6.090	(1959)	6.119	à	6.123	(1961)
6.091	à	6.096	(1961)	6.832	à	6.861	(1960)
6.098	à	6.117	(1961)				

Coupures d'appoint de 10 NF.

9.624	à	9.638	(1960)	15.127	à	15.143	(1961)
9.672	à	9.794	(1959)	15.147	à	15.152	(1961)
9.799	à	9.854	(1959)	15.157	à	15.190	(1961)
9.855	à	9.945	(1960)	15.195	à	15.209	(1961)
9.947	à	9.989	(1960)	15.213	à	15.231	(1961)
10.007	à	10.025	(1960)	15.233	à	15.251	(1961)
10.046	à	10.089	(1960)	15.254	à	15.268	(1961)
14.988	à	15.028	(1961)	15.273	à	15.295	(1961)
15.035	à	15.038	(1961)	15.297	à	15.310	(1961)
15.040	à	15.060	(1961)	15.313	à	15.325	(1961)
15.063	à	15.123	(1961)	15.328	à	15.339	(1961)

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Le tribunal d'instance de Wissembourg, par décision en date du 24 avril 1961, annule le certificat d'hérédité établi par le tribunal cantonal de Soultz-sous-Forêts le 2 juillet 1948 réglant la dévolution successorale de Hoffmann (Caroline), épouse de Duchmann (Frédéric), décédée à Hunspach, son dernier domicile, le 26 décembre 1946 (VI 114/48).

Tribunal d'instance.
(Section des successions.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Walinski (Joseph-François), né le 19 février 1912 à Husten (Allemagne), domicilié 60, route de Sarrebruck, à Metz, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur, Thierry, né le 15 mai 1958 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Walin.

BIL

CRÉDIT FONCIER

19, RUE DES CAPUCINES,

Bilan au 31

ACTIF (En nouveaux francs).

Espèces en caisse et à la Banque de France					8.484.576,65
Portefeuille des effets:					
Effets de banque à 90 jours au plus (portefeuille commercial)				3.259.657,38	
Effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme:					
Dans la métropole:					827.485.224,48
Avec le Sous-Comptoir des entrepreneurs		471.867.330,49			
Avec divers établissements		168.024.618,45	639.891.948,94		
En Afrique du Nord			5.125.727	824.225.567,10	
Prêts directs mobilisables (métropole et Afrique du Nord)			179.207.891,16		
Portefeuille des titres					100.317.722,64
Trésor public (titres en dépôt, art. 2 des statuts)					25.037.066,90
Avances sur dépôts de titres					496.268,42
Correspondants					314.947.059,84
Fonds national d'amélioration de l'habitat. Effets et valeurs en dépôt					140.864.664,87
Emprunteurs:					
Prêts fonciers:					
Ordinaires:					
Sur obligations	519.728.934,46	521.956.193,33			
Sur avance de l'Etat	2.185.922,68	(1)			
Sur capital social et réserves	41.336,19				
(1) Dont 19.555.626 à l'état d'actes conditionnels.			521.804.883,33		
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées)		2.848.690			
Ouvertures de crédit hypothécaire avec compte courant		15.865.780			
Réparation de dommages de guerre		46.961.674,90	71.328.291,31		
Court terme		8.500.836,41	(2)		
(2) Dont 441.000 à l'état d'actes conditionnels.					
Amélioration de l'habitat:					
Prêts directs		13.424.953,94			
Dont 110.500 à l'état d'actes conditionnels.					
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées)		6.551.539,55	19.976.493,49	15.882.628.529,79	
Spéciaux construction:					
Directs:					
Métropole:					
Logements ordinaires... 3.179.251.337,94					
Logements économiques et familiaux 2.194.165.207,73	5.373.416.545,67 (3)				
(3) Dont 97.400.105 à l'état d'actes conditionnels.		5.549.089.980,66			
Afrique du Nord	175.673.434,99				
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées):			15.266.518.861,66		
Logements ordinaires	3.442.250.597	9.717.428.881			18.253.123.975,66
Logements économiques et familiaux	6.275.178.284				
Opérations diverses sur fonds de développement économique et social				177.296.787,90	
Prêts maritimes et fluviaux				3.140.770,78	
Prêts aux collectivités publiques:					
Sur obligations			1.692.894.672,43		
Sur avance de l'Etat			9.372.271,69		
Sur fonds de développement économique et social			417.400.920,55	2.154.856.880,52	
Sur capital social et réserves			5.745.620,67		
Sur effets et ressources diverses			29.443.395,48		
Emprunteurs: leur compte d'annuités, intérêts, frais et déboursés				35.201.006,67	
Immeubles					56.643.769,83
Divers					80.084.601,36
Intérêts acquis, mais non échus					178.284.660,77
Total de l'actif					19.985.769.591,42

HORS

Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à court et à
Effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme circulant sous l'endos
(dont 8.233.346.950 NF d'effets du Sous-Comptoir pour lesquels l'engagement

Certifié conforme aux écritures:

ANS

DE FRANCE

PARIS (1er)

décembre 1960.

PASSIF (En nouveaux francs).

Capital social					63.000.000
Réserve obligatoire					7.200.480,89
Réserve générale					7.000.000
Réserve spéciale de réévaluation					32.092.997
Réserve de réévaluation libre					32.008.345,36
Provision pour le risque des prêts					77.637.406,17
Provision ordinaire pour l'amortissement des emprunts					58.708.342,09
Provision extraordinaire pour l'amortissement des emprunts					6.500.000
Titres en dépôt au Trésor					25.037.066,90
Dépôts de fonds en compte courants					90.775.562,17
Correspondants					178.529.790,17
Sous-Comptoir des entrepreneurs					10.052.712,75
Fonds national d'amélioration de l'habitat:					
Compte des départements				122.005.508,36	
Réserves				25.490.926,50	147.496.434,86
Fonds forestier national					2.983.135,55
Versements différés:					
Prêts fonciers:					
Sur obligations	545.592,56				
Sur avance de l'Etat	220				
Sur capital social et réserves	2.477.468,24	3.023.280,80			
Sur ressources diverses	»		32.530.636,35		
A l'état d'actes conditionnels	20.107.126				
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées)	9.400.229,55	29.507.355,55			
Spéciaux construction:				9.984.908.533,96	
Directs.					
Logements ordinaires	82.320.188,61	137.548.911,61			
Logements économiques et familiaux	55.228.723				
A l'état d'actes conditionnels	97.400.105		9.952.377.897,61		
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées):		9.814.828.986			
Logements ordinaires 3.412.250.597					9.997.567.623,96
Logements économiques et familiaux 6.275.178.284	9.717.428.881				
Prêts aux collectivités publiques:					
Sur obligations			12.659.090		
Sur avance de l'Etat			»	12.659.090	
Sur fonds de développement économique et social			»		
Sur capital social et réserves			»		
Sur effets et sur ressources diverses			»		
Emprunteurs: leur compte d'effets					198.794.955,63
Fonds de garantie des prêts spéciaux à la construction					85.488.480,06
Trésor public: son compte avance de 30 millions de NF (convention du 3 décembre 1936)					12.113.819,83
Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme					4.099.691.915,96
Trésor algérien: son compte avances					99.227.446,33
Trésor chérifien: son compte avances					21.790.563,54
Fonds de développement économique et social					612.891.407,91
Obligations foncières:					
Montant au pair des obligations en circulation			1.869.663.475		
A déduire: primes à amortir			35.305.945,25	1.834.357.529,75	
Obligations communales:					3.601.938.690,23
Montant au pair des obligations en circulation			1.783.173.662,50		
A déduire: primes à amortir			15.592.502,02	1.767.581.160,48	
Bons à lots en circulation					17.484.843,31
Obligations et bons à lots à rembourser; intérêts, lots et dividendes échus à payer					71.078.818,54
Divers					209.425.442,97
Intérêts dus, mais non échus					202.886.218,81
Profits et pertes:					
Reliquat de l'exercice 1959				598.688,44	
Exercice 1960				24.777.431,99	25.376.120,43
Total du passif					19.985.769.591,42

BILAN

moyen terme	1.234.251.209,05
du Crédit foncier de France	9.097.590.382,83

de consolidation en prêts est inscrit au bilan.)

Le Gouverneur, A. BOISSARD.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

14 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. **Les Paras ardennais.** But : unir par les liens d'une étroite solidarité tous ceux qui ont servi dans les parachutistes, contribuer à l'éducation populaire et particulièrement de sa jeunesse en l'orientant vers les parachutistes par les moyens dont dispose chaque section. Siège social : bar Le Régent, avenue Leclerc, Sedan (Ardennes).

14 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association amicale du parc Camoin de Marignane.** But : intérêts généraux, culture, loisirs. Siège social : Le Brix, 1, parc Camoin, Marignane (Bouches-du-Rhône).

14 avril 1961. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Association de gestion de l'école d'enseignement ménager agricole des Hautes-Alpes.** But : assurer en commun la vie matérielle des élèves à l'école ménagère agricole des Hautes-Alpes ; gérer le domaine mis à la disposition de l'école ; exercer son activité dans le domaine éducatif et culturel. Siège social : école ménagère agricole, rue des Silos, Gap.

14 avril 1961. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Union des jeunes filles de France.** But : rassembler en son sein toutes les jeunes Françaises dévouées à la patrie et les éduquer dans l'amour de la République, de la démocratie et de la laïcité. Siège social : 35, rue Victorine-Autier, Amiens.

17 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association Syndicat de chasse de Saint-Martin-de-Calmés.** But : destruction des nuisibles, réglementation de la chasse et repeuplement. Siège social : école de Saint-Martin-de-Calmés, commune de Montredon-Labessonnie (Tarn).

17 avril 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale européenne des techniciens et ingénieurs de sécurité (AMETIS).** But : défendre le titre d'ingénieur et technicien de la prévention des accidents ; maintenir les rapports de bonne camaraderie entre ses membres ; unir leurs efforts pour développer chez les ouvriers et le patronat l'esprit de sécurité. Siège social : 75, boulevard de Strasbourg, Paris.

18 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire. **Amicale des anciens marins de l'arrondissement de Cosne.** But : renforcer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent les anciens marins ; contribuer à l'éducation de la jeunesse, notamment en l'orientant vers la marine. Siège social : 3, rue Saint-Jacques, à Cosne (Nièvre).

19 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Comité permanent des fêtes.** But : organisation des fêtes publiques et locales de la commune. Siège social : mairie de Fureau (Bouches-du-Rhône).

20 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Association des parents d'élèves et des anciens élèves de l'école mixte de Moulon.** But : veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique ; étudier, organiser et gérer les œuvres d'éducation concernant la vie scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social : école publique de garçons, à Moulon (Gironde).

20 avril 1961. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Les Amis du musée de la pêche de Concarneau.** But : aider au rayonnement de la ville de Concarneau, promouvoir la création d'un musée de la pêche, en assurer le développement et en gérer l'exploitation. Siège social : syndicat d'initiatives, Concarneau.

21 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Philippeville. **Foyer rural intercommunal de Robertville.** But : récréatif et éducatif. Siège social : mairie de Robertville (département de Constantine).

21 avril 1961. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des familles du canton de Rougemont.** But : étudier les intérêts matériels et moraux de la famille ; assurer la représentation des familles adhérentes auprès des pouvoirs publics ; créer entre toutes les familles adhérentes, en dehors de toutes considérations politiques ou religieuses, un esprit d'entraide mutuelle, spécialement entre familles nombreuses et jeunes foyers. Siège social : mairie de Rougemont.

21 avril 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Service d'études et de conseils aux usagers de la route (SECUR).** But : développer l'usage, le confort et la sécurité de tous moyens de transport. Siège social : 5, avenue de Friedland, Paris.

22 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Dra-el-Mizan. **Comité de gestion pour la construction d'une mosquée à Boghni.** But : réunir les fonds nécessaires à la construction dudit immeuble. Siège social : mairie de Boghni (département de Tizi-Ouzou).

24 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Etrier saint-quentinois.** But : s'intéresser à toutes les questions concernant le cheval de sport ; faire renaître dans les milieux urbains et ruraux le goût de l'équitation ; former des cavaliers. Siège social : 13, rue de Bagatelle, Saint-Quentin (Aisne).

25 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Société de chasse de Saint-Loup.** But : locations de terrains de chasse ; exercice en commun du droit de chasse sur les terrains loués ; favoriser la protection et le repeuplement en gibier ; répression du braconnage et destruction des animaux nuisibles. Siège social : mairie de Saint-Loup (Marne).

25 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **L'Avant-Scène.** But : propager le goût de la musique en général, du chant, de la danse classique et de la comédie en particulier auprès des jeunes ; contribuer à donner un essor toujours plus grand à tout ce qui se rapporte à ces arts. Siège social : café de la Fourmi, place Gambetta, Cavaillon (Vaucluse).

25 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des chasseurs et propriétaires de Piscop.** But : exercice et réglementation du droit de chasse sur notre commune. Siège social : mairie de Piscop (Seine-et-Oise).

26 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Association familiale de Fontenoy-la-Joute.** But : entraide, coéducation et représentation des intérêts des familles. Siège social : mairie de Fontenoy-la-Joute (Meurthe-et-Moselle).

26 avril 1961. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Comité de vigilance et d'action pour la protection de l'enfance malheureuse.** But : protection de l'enfance malheureuse. Siège social : 31, rue Turpin, Romans.

27 avril 1961. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association locale des aides familiales rurales de Moulins-Boistrudan.** But : aide aux familles. Siège social : café Delamarche, Moulins.

27 avril 1961. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Société d'études coopération-crédit agricoles de Bretagne (S. E. C. C. A. B.).** But : procéder à toutes études techniques, économiques et financières relatives à l'organisation rationnelle de la coopération agricole dans les départements des Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan. Siège social : Crédit agricole du Morbihan, boulevard de la Paix, Vannes.

27 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Union commerciale, artisanale et industrielle de Savigny-sur-Braye.** But : représenter et défendre les intérêts de ses adhérents et organiser toutes manifestations commerciales, sportives ou artistiques susceptibles d'aider au développement du commerce local ; participer à l'aide aux vieillards et aux œuvres sociales de la commune. Siège social : mairie de Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher).

28 avril 1961. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association de défense des intérêts des habitants du quartier des Trois Bourdons - Bellevue - Près Mignons.** But : défense des droits et des intérêts des habitants du quartier des Trois Bourdons - Bellevue - Près Mignons, et notamment la protection du caractère résidentiel du quartier. Siège social : 14, impasse Serge-Rouault, Poitiers.

28 avril 1961. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Football-Club saint-quentinois.** But : développement du football, ainsi que les autres sports pour les jeunes de cette commune. Siège social : café Blanc, Saint-Quentin-sur-Isère.

28 avril 1961. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Cité des jeunes de l'Aveyron.** But : regrouper, coordonner les activités des associations locales d'éducation populaire du département de l'Aveyron ayant pour but de promouvoir, organiser et gérer tous services d'éducation populaire pour enfants, jeunes gens et jeunes filles, et notamment activités de congés et vacances. Siège social : 9, boulevard Denys-Puech, à Rodez.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.